

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

---

# **ANALYSE DE LA GESTION FINANCIÈRE**

relative au compte  
de gestion des Communautés européennes  
pour l'exercice 1977

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

---

# **ANALYSE DE LA GESTION FINANCIÈRE**

relative au compte  
de gestion des Communautés européennes  
pour l'exercice 1977

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
A <u>Prévisions et réalisations des ressources propres et des autres recettes de l'exercice 1977</u>	5
B <u>Dépenses</u> :	13
. Parlement européen	15
. Conseil	23
. Comité économique et social	33
. Commission de contrôle des Communautés européennes	41
. Commissaire aux comptes de la CECA	47
. Cour de Justice	53
. Commission :	59
Appréciation globale	61
- Titre 1 - Dépenses concernant les personnes liées à l'Institution	65
- Titre 2 - Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	68
- Titre 3 - Dépenses résultant de l'exercice par l'Institution de missions spécifiques	73
- Titre 4 - Remboursements et aides aux Etats membres	84
- Titre 5 - Fonds social et régional	85
- Titres 6 et 7 - FEOGA - Section Garantie	102
- Titre 8 - FEOGA - Section Orientation	113
- Titre 9 - Coopération avec les pays en voie de développement (PVD) et les pays tiers	129
- Annexes	
Annexe A. Récapitulation de l'ensemble des virements de chapitre à chapitre au titre de l'exercice 1977	135
Annexe B. Utilisation des crédits de l'exercice 1977 (tableaux chiffrés)	139
Annexe C. Utilisation des crédits reportés de l'exercice 1976 à l'exercice 1977 (tableaux chiffrés)	157



Ⓐ

PREVISIONS ET REALISATIONS

DES RESSOURCES PROPRES ET DES AUTRES RECETTES

DE L'EXERCICE 1977



## 1. RESSOURCES PROPRES ET AUTRES RECETTES - PREVISIONS ET REALISATIONS

Les recettes du budget général des Communautés en 1977 comprennent :

- les recettes propres et les contributions versées conformément à la décision du 21.4.1970;
- les contributions selon une clé particulière pour les programmes complémentaires de recherches et investissement qui s'élèvent à 8,68 MUC;
- les autres recettes d'un montant de 233,8 MUC dont 18 MUC pour la partie du prélèvement CECA versée au budget;
- un excédent reporté de l'exercice 1976 égal à 40,5 MUC.

### 1.1. LES CONTRIBUTIONS ET LES RESSOURCES PROPRES

- 1.1.1. Afin de couvrir mensuellement leur part relative dans les besoins des Communautés, les Etats membres versent des avances de trésorerie, conformément à ce que prévoit le règlement financier, en complément des ressources propres dues; le niveau des contributions versées n'est donc pas celui prévu au budget mais il est proportionnel à l'utilisation des crédits (y compris les reports de l'exercice précédent).

Le montant des contributions imputables à l'exercice, par contre, est calculé conformément à l'article 17 du règlement n. 2/71, en tenant compte "des dépenses effectuées au cours de l'exercice en cause, augmentées des crédits reportés à l'exercice suivant, déduction faite des crédits reportés d'exercices précédents tombant en annulation ainsi que des recettes autres que les ressources propres et les contributions financières des Etats membres". La somme ainsi déterminée est mise à charge des Etats membres en la répartissant selon la part relative de l'exercice; chaque Etat membre couvre sa quote-part, en premier lieu, par les ressources propres et pour le solde, par des contributions financières (sauf l'exception décrite au point 1.1.2., deuxième alinéa).

- 1.1.2. L'exercice 1977 présente la particularité d'avoir pris en compte seulement 10 mois de ressources propres. En effet le règlement financier du 21 décembre 1977 - article 5 - prévoit la création d'un budget de caisse en recettes ce qui implique que les ressources propres constatées par les Etats membres en novembre et décembre 1977 et versées à la Commission respectivement en janvier et février 1978 deviennent des recettes du budget de cette année.

Malgré cela les ressources propres comptabilisées au titre de l'exercice 1977 représentent 90,6% des prévisions. Il est à noter en outre que compte tenu du Traité d'adhésion, deux nouveaux Etats membres, le Royaume-Uni et l'Irlande, participent au financement du budget en versant seulement des ressources propres dont la valeur est calculée en appliquant la part relative de ces deux pays à la masse des dépenses financées au titre de la décision du 21 avril 1970; il est évident que leur niveau dépend uniquement des dépenses et non des perceptions.

Les prélèvements agricoles (1.576,13 MUC) se sont élevés à 118,6% des prévisions, les cotisations sucre (202,37 MUC) à 87,2% des prévisions et les droits de douane (3.927,20 MUC) qui représentent  $\pm$  69% du total des ressources propres, à 83% des prévisions. Compte tenu du fait que

ces chiffres se réfèrent à 10 mois de perceptions, les prévisions ont été respectées sauf pour les prélèvements agricoles où une forte hausse a été constatée.

Le tableau ci-après, à la page 9, donne une comparaison entre prévisions et réalisations des recettes budgétaires. Aux pages 10 et 11, sont indiquées, en détail, les dépenses et les recettes (autres que ressources propres et contributions) imputables à l'exercice 1977 au sens de l'article 17 du règlement 2/71. Le tableau, à la page 12, présente d'une part, les sommes versées par les Etats membres en 1977 (voir point 1.1.1. - 1er alinéa) et, d'autre part, les montants effectivement dus par les Etats membres en appliquant la part relative à l'ensemble des dépenses imputables à l'exercice en cause (voir point 1.1.1. - 2ème alinéa).

## 1.2. LES AUTRES RECETTES DIVERSES

Celles-ci s'élèvent à 215,8 MUC et comprennent les bénéfices de change constatés lors des transferts de fonds d'un Etat membre à un autre, soit 135,3 MUC ; il faut remarquer que lesdites différences de change découlent du fait que les mouvements de fonds s'effectuent sur base des taux de marché alors que la comptabilisation de ces opérations est basée sur les parités FMI.



RESSOURCES PROPRES ET AUTRES RECETTES

NATURE	Prévisions de recettes nécessaires à la couverture des crédits autorisés au titre de l'exercice 1977	Recettes nécessaires à la couverture des dépenses imputables à l'exercice 1977 aux sens de l'article 17 du règlement 2/71 (voir point 1.1.1., deuxième alinéa, page 7)
1. Ressources propres des Etats membres : - droits de douane - prél. agricoles - cotisations sucre	6.295,1  4.734,4 1.328,7 232,0	5.705,7  3.927,2 1.576,1 202,4
2. Contributions	3.148,9	2.494,5
S/TOTAL	9.444,0	8.200,2
3. Autres contributions	9,1	8,7
4. Recettes diverses	92,0	233,8
5. Excédent reporté de l'exercice précédent	39,1	40,5
TOTAL général	9.584,2	8.483,2

**CALCUL DE LA PARTICIPATION DES ETATS MEMBRES  
AU FINANCEMENT DU BUDGET POUR L'EXERCICE 1977**

**Détermination des crédits à couvrir conformément à la décision du 21.4.1970 - DEPENSES**

**en u.c.**

Catégorie de dépenses	Paiements de l'exercice	Reportes à l'exercice 1978	Reportes de l'exercice 1976 tombant en annul. (à déduire)	M o n t a n t
1. Dépenses administratives et opérationnelles :				
Commission	361.022.904,12	79.642.534,34	24.776.465,72	415.888.972,74
Parlement	55.378.770,30	6.254.834,26	771.179,80	60.862.424,76
Conseil	56.608.335,22	4.773.314,30	821.017,70	60.560.631,82
Cour de Justice	10.365.573,94	473.787,04	249.611,98	10.589.749,-
Cour des Comptes	274.594,24	147.318,72	-	421.912,96
2. Dépenses de recherches et d'investissement	103.258.824,72	70.540.215,98	6.801.648,92	166.997.391,78
3. a) Fonds social européen	115.375.339,62	57.064.660,38	227.716.610,86	-
b) FEDER	290.507.750,74	109.492.249,26	- 1,38	400.000.001,38
c) Chapitre 59	4.000.000,-	-	-	4.000.000,-
4. FEOGA :				
Section Garantie	5.570.958.827,56	1.022.761.460,53	81.852.408,98	6.511.867.879,11
Section Orientation	79.850.410,70	77.949.589,30	2.028.558,04	155.771.441,96
5. Aide alimentaire - pays en voie de développement	70.588.952,30	179.928.388,60	69.524.382,44	180.992.958,46
6. Remb. aux Et. Membres du 10% des ressources propres	509.101.021,90	61.469.398,97	-	570.570.420,87
	7.227.291.305,36	1.670.497.751,68	414.541.883,06	8.483.247.173,98

Détermination des crédits à couvrir conformément à la décision du 21 avril 1970 En UC

Catégorie de recettes	Montants	Annulations sur droits (1) const. au cours d'exerc. préc. et pas encore recouv.	T o t a l
1. Recettes diverses liées aux activités de recherches et d'investissement	6.500.691,90	-	6.500.691,90
2. Autres recettes diverses	210.821.772,22	1.497.122,34	209.324.649,88
3. Montant du prélèvement C.E.C.A. affecté aux dépenses administratives	18.000.000,-	-	18.000.000,-
4. Contributions des Etats membres aux programmes complémentaires C.E.E.A.	8.680.253,54	-	8.680.253,54
5. Excédent reporté de l'exercice précédent	40.542.573,12	-	40.542.573,12
	284.545.290,78	1.497.122,34	283.048.168,44
Dépenses à couvrir conformément à la décision du 21.4.1970			8200.199.005,54

(1) Aux termes de l'article 5 du règlement financier du 21.12.77 à partir du 1er janvier 78 les recettes sont prises en compte au titre de l'exercice où elles sont recouvrées. Les recettes constatées au cours d'exercices précédents et pas encore recouvrées sont déduites dans le tableau ci-dessus de façon à pouvoir être comptabilisées au moment où elles seront effectivement perçues.

Exercice 1977Situation de trésorerie

en u.c.

Etats membres	Versements effectués conformément à l'article 31 du règlement financier			Droits ressources propres	constatés		Différence (b+c-d-e=f)
	ressources propres	avances de trésorerie			Contributions		
a	b	c	d	e	f		
Belgique	400.644.904,20	101.360.079,48	400.644.904,20	116.894.255,64	-	15.534.176,16	
Danemark	120.690.219,96	75.943.035,58	120.690.219,96	72.350.664,83	+	3.592.370,75	
Allemagne	1.090.725.915,51	1.192.065.516,26	1.090.725.915,51	1.028.189.107,12	+	163.876.409,14	
France	707.339.968,07	1.064.816.132,12	707.339.968,07	954.069.551,65	+	110.746.580,47	
Irlande	50.430.679,06	-	49.799.808,56	-	+	630.870,50	
Italie	1.191.520.314,72	290.247.137,24	1.191.520.314,72	176.773.091,54	+	113.474.045,70	
Luxembourg	2.639.931,-	10.397.453,66	2.639.931,-	9.274.958,16	+	1.122.495,50	
Pays-Bas	564.510.055,21	123.686.620,-	564.510.055,21	136.943.167,92	-	13.256.547,92	
Royaume-Uni	1.560.210.833,35	-	1.577.833.091,45	-	-	17.622.258,10	
<b>T o t a u x</b>	<b>5.688.712.821,08</b>	<b>2.858.515.974,34</b>	<b>5.705.704.208,68</b>	<b>2.494.494.796,86</b>	<b>+</b>	<b>347.029.789,88</b>	

ⓑ

EXPENSES



PARLEMENT EUROPEEN





TABLEAU RECAPITULATIF

COMPTE RENDU SUR LES DEPENSES ADMINISTRATIVES

DE L'EXERCICE 1977

	<u>UC</u>	<u>UC</u>
<b>I. <u>CREDITS DISPONIBLES</u></b>		
Les crédits inscrits au budget du Parlement Européen pour l'exercice 1977 s'élevaient au montant de .....		65.742.497
ce qui a été augmenté par le budget supplémentaire		2.423.763
		<u>68.166.260</u>
<b>II. <u>UTILISATION DES CREDITS</u></b>		
Ils ont été engagés jusqu'à concurrence de	60.619.805	
et des crédits non-engagés au 31 décembre ont été reportés (Art. 6(b) du RF) pour un montant de .....	<u>1.013.800</u>	
		<u>61.633.605</u>
soit une annulation de 9.6% .....		<u>6.532.655</u> =====
<b>III. Les crédits reportés de droit (Art.6(c) du RF) de l'exercice 1976 à 1977 s'élevaient à .....</b>		3.755.872
alors que les paiements effectués grâce à ces reports s'élevaient à un montant de ...		3.040.138
soit une annulation de 19% .....		<u>715.734</u> =====
<b>IV. Les crédits non-engagés au 31 décembre 1976 qui ont été reportés (Art 6(b) du RF) s'élevaient à</b>		184.000
alors que les paiements effectués grâce à ces reports s'élevaient à un montant de ...		<u>128.555</u>
soit une annulation de 30%		<u>55.445</u> =====

**TABLEAU COMPARATIF**

Le tableau ci-dessous retrace par chapitre une comparaison des dépenses de l'exercice 1977, par rapport d'une part aux prévisions budgétaires et, d'autre part, aux dépenses de 1976 et 1975.

Ch.	I N T I T U L E	1977			1976		1975	
		BUDGET UC 000	DEPENSES UC 000	ANNULA- TION %	DEPENSES UC 000	1977 % ± par rapport à 1976	DEPENSES UC 000	1977 % ± par rapport à 1975
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	Membres de l'Institution	5.821	5.094	12.5	4.343	+ 17	3.691	+ 38
11	Personnel	40.011	35.434	11.5	28.138	+ 26	23.374	+ 52
12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions et aux mutations	866	810	(a)	881	- 8	867	- 8
13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	1.700	1.700	-	1.166	+ 46	1.322	+ 28
14	Dépenses de service social	250	215		290	- 26	254	- 15
15	Organisation de stages et perfectionnement professionnel du personnel	189	138		45	+ 206	43	+ 221
	<b>TITRE 1</b> .....	<b>48.637</b>	<b>43.391</b>	<b>11</b>	<b>34.863</b>	<b>+ 24</b>	<b>29.551</b>	<b>+ 47</b>
20	Dépenses d'investissement immobilier	-	-	-	-		-	
21	Location d'immeubles et frais accessoires	6.030	6.055	(a)	4.417	+ 37	3.806	+ 59
22	Biens meubles et frais accessoires	1.426	1.535	(a)	1.275	+ 20	918	+ 67
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	1.655	1.385	16	1.046	+ 32	1.063	+ 30
24	Frais de réception et de représentation	122	161	(a)	105	+ 53	121	+ 33
25	Frais de réunions et de convocations	15	15	-	6	+ 150	5	+ 200
26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	1	1	-	-	(d)	-	(d)
27	Dépenses de publication et d'information	2.470	2.790	(a)	1.674	+ 67	1.639	+ 70
29	Subventions et participations	671	888	(a)	539	+ 65	424	+ 109
	<b>TITRE 2</b> .....	<b>12.390</b>	<b>12.830</b>	<b>(a)</b>	<b>9.062</b>	<b>+ 42</b>	<b>7.976</b>	<b>+ 61</b>
37	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	2.466	4.399		1.881		1.734	
38	Prestations entre institutions	(c)			(c)		427	
	<b>TITRE 3</b> .....	<b>2.466</b>	<b>4.399</b>	<b>(a)</b>	<b>1.881</b>	<b>+ 134</b>	<b>2.161</b>	<b>+ 103</b>
	<b>TITRE 10</b> .....	<b>4.673</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b> .....	<b>68.166 (d)</b>	<b>60.620</b>	<b>9.6% (b)</b>	<b>45.806</b>	<b>+ 32</b>	<b>39.688</b>	<b>+ 53</b>

- (a) Chapitre renforcé par virement de crédits
- (b) Compte tenu du report des crédits non-engagés
- (c) Poste supprimé en 1976
- (d) Compte tenu du Budget Supplémentaire

APPRECIATION GENERALE ET COMMENTAIRES SUR L'EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET POUR 1977.

Par rapport à l'année 1976, l'activité parlementaire de 1977 montre une augmentation significative : le nombre d'heures de débats, par ex., (362) a été de 12,3% plus élevé que celui de 1976. Ceci s'est reflété dans le volume du procès verbal, des notifications des actes du PE à la Commission, etc. Cependant, l'augmentation des dépenses de 15 millions UC ( $\pm$  32%) entre 1976 et 1977 dépasse largement le pourcentage mentionné ci-dessus et trouve principalement sa source au Titre I du Budget - "Dépenses concernant les personnes liées à l'Institution" et ceci à cause de l'augmentation de certains éléments de la rémunération et du fait d'un certain nombre de recrutements nouveaux.

A quelques exceptions près, les dépenses réelles ont été relativement proches des prévisions budgétaires, y compris le budget supplémentaire. Les explications des écarts les plus significatifs sont fournies ci-dessous.

CHAPITRE 10 - MEMBRE DE L'INSTITUTION      Annulation : 727.425 UC

Une augmentation de certaines indemnités imputées à ce chapitre a été prévue dans le budget initial et le budget supplémentaire. En ce qui concerne les crédits provisionnels inscrits pour les membres (poste 1090) il n'y a eu aucune "adaptation du régime pécuniaire". Pour ce qui est des indemnités de secrétariat des membres (poste 1060) une augmentation de 3,14% a été autorisée mais la décision des Questeurs concernant ses modalités a été prise trop tard pour que les crédits de 1977 (non-reportables) puissent être utilisés.

CHAPITRE 11 - PERSONNEL      Annulation : 4.378.733 UC.

Une proportion importante de l'annulation totale se trouve au Chapitre 11. Les dépenses globales dudit chapitre ont été 24% plus élevées que celles de 1976, mais seulement la moitié de la somme de 8.406.900 UC incluse dans le Budget rectificatif et supplémentaire a été utilisée, de sorte qu'il y a des annulations significatives à certains postes, par exemple : 1100 - Traitement de base, 1160 - Coefficients correcteurs, 1190 - Crédits provisionnels destinés aux adaptations éventuelles des rémunérations (les adaptations des rémunérations - moins importantes que prévu - ayant pu être absorbées par les crédits "traitements de base").

CHAPITRE 13 - DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS, ETC.

Les dépenses imputées à ce chapitre ont été 46% plus fortes que celles de 1976. Les crédits ont été complètement épuisés. Une somme de 163.062 UC (9.6%) a dû être reportée à l'exercice 1978, surtout pour faire face aux paiements dus (avec effet à partir du 1.4.77) en application de la décision du Bureau du 4.11.77 relative aux indemnités de missions pour Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.

CHAPITRE 15 - FRAIS D'ORGANISATION DE STAGE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL      Annulation : 50.636 UC (27%)

Les stagiaires nommés au cours de l'année ont été moins nombreux que prévu lors de la préparation du Budget, la demande n'ayant pas été aussi forte qu'attendue. Par contre, les crédits prévus pour la formation professionnelle des fonctionnaires ont été largement utilisés.

CHAPITRE 21 - LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Augmentation : 1.638.335 UC  
(+ 37%).

Suite à l'occupation totale du bâtiment Tour, à l'occupation du nouveau bâtiment à Strasbourg et à la réédification du Bâtiment P à Strasbourg, les dépenses de ce chapitre ont subi une augmentation significative. En particulier, les frais d'aménagement des locaux (poste 2140) soit 563.700 UC, ont été de presque 400% plus élevés que ceux de 1976. En plus, il a fallu demander un report spécial de crédits de 81.000 UC non-engagés sur ce poste pour faire face au coût de certains travaux prévus mais non-effectués en 1977, notamment des salles de cours, la bibliothèque des loisirs et différents bureaux.

CHAPITRE 23 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Annulation 199.536 UC

Par rapport aux prévisions budgétaires des économies ont pu être effectuées sur ce chapitre, notamment en ce qui concerne "Papeteries et fournitures de bureau" (poste 2300) ou le Parlement européen continue de profiter des prix intéressants du contrat interinstitutionnel.

CHAPITRE 27 DEPENSES DE PUBLICATIONS ET D'INFORMATIONS

Annulation : 310.464 UC

Dans ce chapitre les dépenses ont été moins élevées que prévu, notamment au poste 2719 "Autres publications et dépenses de vulgarisation". Ici, les crédits initiaux de 100.000 UC ont été renforcés par un virement de 200.000 UC du poste 1001 ("Provision pour ..... l'information sur l'élection .... au suffrage universel direct") mais les dépenses réelles ont dû être limitées aux besoins les plus immédiats compte tenu du fait du report des élections de 1978 à 1979

CREDITS REPORTES DE DROIT DE 1976

Annulation : 715.734 UC  
(19%)

A l'exception de certains cas où, par prudence, les montants des engagements de dépenses "programmes" reportés ont été quelque peu surestimés, la non-utilisation de 19% des crédits a été due à des circonstances particulières, par exemple :

- CHAPITRE 21 : IMMEUBLES Annulation 377.618 UC (25%)

L'engagement des crédits de ce chapitre dépend beaucoup des renseignements fournis (souvent très tard) par le Gouvernement luxembourgeois et des négociations (toujours en cours) concernant les loyers des bâtiments au Kirchberg, ce qui a rendu difficile l'évaluation des reports.

- ARTICLE 370 : DEPENSES PARTICULIERES DU PE (REUNIONS LOME/GRECE/TURQUIE) Annulation : 51.223 UC  
(30%)

Les frais d'interprétation facturés, tardivement d'ailleurs, par la CCE pour certaines réunions, ont été moins importants que prévu.

- POSTES 3740 : COMMISSION DE CONTROLE )  
3750 : COMMISSAIRE AUX COMPTES ) Annulation : 140.441 UC  
DE LA CECA ) (19%)

Les prévisions budgétaires de ces postes sont élaborées par les organismes-mêmes. Les crédits sont ensuite engagés globalement et reportés d'office, dans l'attente de leurs comptes rendus financiers après la fin de l'exercice.

L'exclusion de ces 4 cas spéciaux où le Parlement européen dépend beaucoup des renseignements reçus d'autres organismes, amènerait le pourcentage total d'annulation à 11%.

CREDITS REPORTES (CREDITS NON-ENGAGES ART. 6(1) (b) DU RF)

Annulation : 55.445 UC (30%)

La majeure partie de l'annulation concerne le poste 2140 (Aménagement des locaux) où le report de 124.000 UC avait été demandé pour faire face aux aménagements qui n'avaient pu être effectués en 1976 (bâtiment Tour : salles de cours et divers bureaux). De nouveau en 1977 le progrès des travaux n'a pas été aussi rapide que prévu de sorte que, au lieu d'utiliser le report spécial de 1976, il a fallu engager (et ensuite reporter en partie) des crédits de 1977.



CONSEIL





Tableau récapitulatif

Dépenses de l'exercice 1977

<u>I. Crédits disponibles</u>	<u>U.C.</u>
Les crédits globaux de la section II - CONSEIL - pour l'exercice 1977 (1) s'élevaient au montant de	72.515.546,00
<u>II. Utilisation des crédits</u>	
Ces crédits ont été engagés jusqu'à concurrence de	61.381.649,52
Pourcentage d'utilisation : 84,65 % Pourcentage d'annulation : 15,35 %	
<u>III. Les crédits reportés de l'exercice 1976 à l'exercice 1977 s'élevaient à</u>	5.173.826,82
les paiements effectués sur ces crédits reportés s'élevaient à	4.352.809,12
Pourcentage d'utilisation : 84,13 % Pourcentage d'annulation : 15,87 %	

Le tableau ci-après résume les opérations de la gestion  
financière de l'exercice 1977.

(1) Y compris les crédits prévus pour le Comité économique  
et social, la Commission de contrôle et le Commissaire  
aux comptes de la CECA.

EXERCICE 1977 : Section II - CONSEIL (1)

	1	2	3	4	5	6	7	Annulations
	Reports 1976 à 1977	Paiements sur crédits reportés	Annulations	Crédits globaux de l'exercice 1977	Engagements à la charge de 1977	Paiements effectués au 15.1.1978	Reports 1977 à 1978	Annulations
	1	2	3	4	5	6	7	8
Titre I	193.654,96	142.455,84	51.199,12	37.369.500,00	31.671.228,18	31.503.737,62	167.490,56	5.698.271,82
Titre II	4.768.441,24	4.008.247,12	760.194,12	21.620.940,00	18.719.397,40	14.295.713,40	4.423.684,00	2.901.542,60
Titre III	211.730,62	202.106,16	9.624,46	12.325.106,00	10.991.023,94	10.808.884,20	182.139,74	1.334.082,06
Titre X	-	-	-	1.200.000,00	-	-	-	1.200.000,00
TOTAL	5.173.826,82	4.352.809,12	821.017,70	72.515.546,00	61.381.649,52	56.608.335,22	4.773.314,30	11.133.896,48
Pourcentages	100,00 %	84,13 %	15,87 %	100,00 %	84,65 %	78,06 %	6,59 %	15,35 %

(1) Y compris les dépenses du Comité économique et social, de la Commission de contrôle et du Commissaire aux comptes de la CECA.

**DEPENSES PROPRES AU CONSEIL**

**TABLEAU COMPARATIF**

Le tableau ci-dessous retrace par chapitre les principales augmentations ou diminutions des dépenses, y compris les sommes restant à payer à la clôture de l'exercice 1977, par rapport à celles de l'exercice 1976.

Chap.	I n t i t u l é	1977 U.C.	1976 U.C.	U.C.	%
11	Personnel	30.191.654	24.475.128	+ 5.716.526	+ 23
12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions et aux mutations	544.944	802.578	- 257.634	- 32
13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	544.948	515.000	+ 29.948	+ 6
14	Dépenses de service social <input type="checkbox"/> et de perfectionnement professionnel du personnel <input checked="" type="checkbox"/>	289.682	330.952	- 41.270	- 12
15	Dépenses de perfectionnement professionnel du personnel	100.000	-	+ 100.000	+ 100
	<u>TITRE I</u>	31.671.228	26.123.658	+ 5.547.570	+ 21
20	Dépenses d'investissement immobilier	162.471	253.053	- 90.582	- 36
21	Location d'immeubles et frais accessoires	6.103.228	6.099.173	+ 4.055	+ 0,06
22	Biens meubles et frais	918.185	912.588	+ 5.597	+ 0,51
23	Dépenses et fonctionnement administratif courant	6.436.915	1.402.842	+ 5.034.073	+ 359
24	Frais de réception et de représentation	144.000	175.000	- 31.000	- 18
25	Frais de réunion et de convocations	3.299.598	3.368.522	- 68.924	- 2
26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultation	128.000	166.625	- 38.625	- 23
27	Dépenses de publication et d'information	1.510.000	1.470.000	+ 40.000	+ 3
29	Subventions et participations	17.000	-	+ 17.000	+ 100
	<u>TITRE II</u>	18.719.397	13.847.803	+ 4.871.594	+ 35
37	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	10.991.024	9.420.426	+ 1.570.598	+ 17
38	Prestations entre institutions	-	4.460.248	- 4.460.248	- 100
	<u>TITRE III</u>	10.991.024	13.880.674	- 2.889.650	- 21
	<u>TITRE IV</u>	-	12.500	- 12.500	- 100
	<u>TOTAL GENERAL</u>	61.381.649	53.864.635	+ 7.517.014	+ 14

## DEPENSES PROPRES AU CONSEIL

### Commentaires relatifs aux principales variations des dépenses enregistrées en 1977 par rapport à celles de 1976

Par rapport à 1976, les dépenses propres au Conseil ont subi en 1977 une augmentation moyenne de l'ordre de 14 %. Les causes principales de cette augmentation sont l'évolution des rémunérations du personnel en 1977 (Titre 1 : + 21 % en 1977), ainsi que l'évolution des prix pour les renouvellements de mobiliers et de machines de bureaux. L'augmentation des dépenses au titre de l'interprétation découle de l'aménagement de deux nouvelles salles supplémentaires ainsi que de la transformation de deux autres salles en vue de l'application du régime linguistique intégral.

#### TITRE 1

=====

#### Chapitre 11 - Personnel

Le budget de 1977 prévoyait un effectif de 1.508, soit 7 unités (0,47 %) de plus que pour l'exercice 1976. Les effectifs en place ont progressé de 1.354 à 1.380 suite à 99 engagements contre 73 départs.

#### Chapitre 12 - Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations

L'utilisation assez limitée des crédits de ce chapitre est due surtout au fait que les dépenses découlant de l'installation, en leur lieu de travail, des nouveaux fonctionnaires suivent avec un certain retard leur entrée en fonctions. Il en est de même pour les frais de déménagement des fonctionnaires qui quittent le Secrétariat.

## Chapitre 14 - Dépenses de service social (1)

### Article 141

Une somme totale de 41.753 U.C. a été engagée sur cet article, dont 20.500 U.C. à titre de contribution à la Commission aux frais du Centre Omnisports à Overijse, 20.000 U.C. à titre de subsides au Comité du Personnel et un montant pour le Bureau d'Accueil.

### Article 142

Une somme totale de 46.998 U.C. a été engagée sur cet article (dont 2.015 U.C. après un virement à partir de l'article 149), dont 15.100 U.C. pour l'aménagement des comptoirs à l'ancien restaurant, 5.380 U.C. pour de nouveaux achats (machine à café, armoire frigorifique, paniers) pour le restaurant, 6.480 U.C. pour entretien/réparations au restaurant, 9.660 U.C. pour renouvellement de matériel courant au restaurant et 7.580 U.C. pour blanchisserie, vêtements et matériel de plonge au restaurant.

## Chapitre 15 - Cours de langues, de recyclage et de perfectionnement professionnel (99.581 U.C.)

L'essentiel des dépenses au titre de cet article a porté sur les cours de langues et de recyclage ainsi que sur le perfectionnement professionnel des linguistes et sur le programme d'accueil pour les agents nouvellement recrutés.

---

(1) Nota : A partir de l'exercice 1977, les dépenses de perfectionnement professionnel du personnel figurent au chapitre 15

## TITRE 2

### Chapitre 23 - Dépenses de fonctionnement administratif courant

L'augmentation de 5.034.073 U.C. (soit 359 %) des dépenses de ce chapitre est due au transfert à celui-ci de la ligne budgétaire relative au "Service commun d'interprétation" qui figurait au chapitre 38 en 1976. Les dépenses du poste 2391 - Service commun d'interprétation - s'élèvent en 1977 à 4.950.346 U.C. (en 1976 à 4.145.082 U.C.).

### Chapitre 25 - Frais de réunions et convocations

#### Article 250 - Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations du Conseil

Dépenses sur l'article 250 + Reports en 1977	U.C. 3.263.809
Dépenses sur l'article 250 + Reports en 1976	U.C. 2.823.626
	<u>                    </u>
	+ U.C. 440.183

soit, en 1977, une augmentation de 15,50 % par rapport à 1976.

Cette augmentation dénote un accroissement plus intense des réunions et de leurs participants contrairement à 1976 où l'on a pu enregistrer une diminution et du nombre de réunions et des dépenses y afférentes soit de 5 %. Il y a également lieu de tenir compte de l'augmentation régulière des tarifs de voyage.

On note que les paiements en espèces diminuent progressivement pour faire place aux virements des frais de voyage dans les pays d'origine.

en 1976 :

en 1977 :

en espèces	:	U.C. 1.580.000	U.C. 1.492.500	- 7
par virement	:	U.C. 1.316.000	U.C. 1.687.000	+ 28,20 %

Article 254 - Frais de voyage et séjour Conférence EMPLOI

Trois Conférences sur l'Emploi ont eu lieu en 1977. (26.766 U.C.). Les dépenses imputées à cet article sont sensiblement plus importantes qu'en 1976 (14.880 U.C. pour deux réunions). Il faut tenir compte également du fait que le nombre des participants à ces Conférences a augmenté ; les indemnités de séjour remboursées ont également augmenté.

Chapitre 27 - Dépenses de publication et d'information

	<u>Dépenses</u> 1977(U.C.)	<u>Dépenses</u> 1976(U.C.)	
Art. 270 - Journal officiel	1.300.000	1.250.000	(+ 4 %)
Art. 271 - Publications	210.000	220.000	(- 4 %)

A l'article 270, l'augmentation par rapport aux dépenses de l'exercice 1976 est due principalement à la hausse du prix par page du Journal Officiel.

TITRE 3  
=====

Chapitre 37 - Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes

Les analyses des dépenses du Comité économique et social, de la Commission de contrôle et du Commissaire aux comptes de la CECA sont reprises dans les pages qui suivent.

---





COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

---



COMITE ECONOMIQUE ET SOCIALBUDGET DES DEPENSES

Crédit accordés 1977	11.499.600.- U.C.	100.-
Dépenses administratives 1977	10.126.209,56 U.C.	88,057
Crédits à reporter de droit sur 1978	182.139,74 U.C.	1,583
Crédits à annuler	1.191.250,70 U.C.	10,36
Crédits 1976 reportés sur 1977	211.730,62 U.C.	100.-
Dépenses	202.106,16 U.C.	95,45
Crédits reportés à annuler	9.624,46 U.C.	4,55

CHAPITRES & TITRES	CREDITS ACCORDES	DEFENSES		CREDITS A REPOR- TER SUR 1978		DISPONIBLE A ANNULER	
	U.C.	U.C.	%	U.C.	%	U.C.	%
CHAP. 10	11.500	9.771,82	84,97	-	-	1.728,18	15,01
CHAP. 11	7.147.500	6.618.092,26	92,59	3.600	0,05	525.807,74	7,36
CHAP. 12	153.000	55.218,74	36,09	9.500	6,20	88.281,26	57,71
CHAP. 13	62.000	57.918,06	93,41	4.000	6,45	81,94	0,14
CHAP. 14	66.600	53.430.-	80,22	5.663,42	3,50	7.506,58	11,28
CHAP. 15	35.000	21.298,44	60,85	10.055.-	28,72	3.646,56	10,43
TITRE 1	7.475.600	6.815.729,32	91,17	32.818,42	0,43	627.052,26	8,40
CHAP. 21	780.000	742.969,18	95,25	36.315,54	4,66	715,28	0,09
CHAP. 22	203.000	142.425,96	70,16	55.695,68	27,43	4.878,36	2,41
CHAP. 23	1.108.500	1.066.848,32	96,24	38.510,10	3,47	3.141,58	0,29
CHAP. 24	14.500	13.697,68	94,46	-	-	802,32	5,54
CHAP. 25	1.450.000	1.196.407,70	82,51	-	-	253.592,30	17,49
CHAP. 26	3.000	2.900.-	96,66	-	-	100.-	3,33
CHAP. 27	165.000	145.231,40	88,01	18.800.-	11,39	968,60	0,58
TITRE 2	3.724.000	3.310.480,24	88,89	149.321,32	4,01	264.198,44	7,10
CHAP. 100	300.000	-	-	-	-	300.000.-	100
CHAP. 101	-	-	-	-	-	-	-
TITRE 10	300.000	-	-	-	-	300.000.-	100
	11.499.600	10.126.209,56	88,057	182.139,74	1,583	1.191.250,70	10,36

## EXECUTION DU BUDGET

Utilisation des crédits de certains postes budgétaires :

### Chapitre 10 - Article 101 - Couverture des risques d'accident des membres

Crédits accordés	6.000.-	U.C.
Dépenses	4.271,82	U.C.
Disponible à annuler	1.728,18	U.C.

Ces crédits couvrent la prime de l'assurance garantissant les Conseillers contre tous les accidents pouvant leur survenir lors de leur séjour au lieu d'une réunion et pendant les jours d'approche et de retour. Ces journées additionnées représentent les "journées d'assurance".

C'est ainsi qu'en 1977 le budget a payé 15.804 journées d'assurance contre :

- 17.106 en 1976
- 15.113 en 1975
- 14.291 en 1974
- 14.035 en 1973
- 10.792 en 1972
- 10.439 en 1971
- ET 7.103 en 1970

### Chapitre 11 - Article 110 - Poste 1100 - Traitements de base

Crédits accordés	4.971.000	U.C.
Dépenses	4.856.611,52	U.C.
Disponible à annuler	114.388,48	U.C.

Ce poste est le plus important de tout le budget du Comité et les dépenses représentent :

- 73,38 % des dépenses du Chapitre 11
- 71,26 % des dépenses du Titre 1
- 47,96 % de la totalité des dépenses.

A noter la progression de la dépense de ce poste

- 1972	1.217.647,30 U.C.
- 1973	1.522.632,52 U.C.
- 1974	2.143.825,14 U.C.
- 1975	2.381.304,64 U.C.
- 1976	2.573.631,40 U.C.
- 1977	4.856.611,52 U.C. soit une augmentation de 2.282.980,12 U.C. ou 88,70% par rapport à 1976

Cette augmentation est due principalement à l'incorporation du coefficient correcteur de 157,8 dans le traitement de base.

Poste 1101 - Allocations familiales

Ces dépenses se ventilent comme suit :

- Allocation de foyer	148.504,32 U.C.	38,61 %
- Allocation pour enfant à charge	161.461,98 U.C.	41,98 %
- Allocation scolaire	74.617,34 U.C.	19,41 %
	<hr/>	<hr/>
	384.583,64 U.C.	100.- %

Article 111 - Autres agents

Poste 1110 - Auxiliaires

Poste 1112 - Locaux

Les dépenses effectuées sur ces deux lignes budgétaires se sont élevées à 194.756,06 U.C. soit une augmentation de 27,75 % par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre 21 - Immeubles

Article 210 - Loyers

Crédit initial	514.000.- U.C.
Virement de crédits	52.200.- U.C.
	<hr/>
	461.600.- U.C.

Dépenses

Palais des Congrès	75.690,80 U.C.	
Loyer	292.830.- U.C.	
Parking	59.520.- U.C.	
Précompte immobilier	33.391,06 U.C.	
Locaux loués à l'extérieur	<hr/>	<hr/>
	260,04 U.C.	461.691,90 U.C.
		<hr/>
		108,10 U.C.

Chapitre 25 - Frais de réunions et de convocations

Article 250 - Réunions et convocations en général

Crédits accordés	1.450.000.- U.C.
Dépenses	1.196.407,70 U.C.
Disponible à annuler	253.592,30 U.C. =====

Le total des dépenses représente 82,51 % des crédits accordés et 11,83 % des dépenses. 1977.





COMMISSION DE CONTROLE  

---

DES COMMUNAUTES EUROPEENNES  

---



COMMENTAIRES RELATIFS A L'EXECUTION DU BUDGET DE  
L'EXERCICE 1977

---

A.1. Crédits disponibles

Les crédits inscrits au budget de l'exercice 1977  
pour la Commission de contrôle s'élevaient à UC 1.404.301

2. Utilisation des crédits

Ces crédits ont été engagés à concurrence de	UC 1.154.640,37
Crédits tombant en annulation	UC 249.660,63

Le pourcentage d'utilisation est de 82,22 %.

Aucun crédit n'avait été reporté de l'exercice 1976  
à l'exercice 1977. De même, il n'a pas été reporté  
de crédit de l'exercice 1977 à l'exercice 1978.

B. Le tableau ci-joint retrace par chapitre l'évolution des dépenses  
de l'exercice 1977 par rapport aux montants correspondants de  
l'exercice 1976. L'augmentation moyenne est de 16,7 % et résulte  
principalement de l'évolution des rémunérations du personnel.

Titre I - L'accroissement des dépenses de ce titre s'établit à 17,9 %  
et concerne surtout les chapitres 10 et 11 (Membres et  
personnel de la Commission de contrôle). Cette évolution résulte du  
relèvement du coefficient correcteur avec effet au 1er janvier 1977  
et de la réadaptation des barèmes de traitements avec effet au  
1er juillet 1977. Les dépenses relatives au chapitre 13 (missions  
et déplacements) ont continué d'augmenter en 1977 par suite de la  
hausse généralisée des tarifs de transports en Europe et du nombre  
plus élevé de missions effectuées.

Titre II - L'augmentation moyenne des dépenses de ce titre est de 10,4 %. Les dépenses d'immeubles et frais accessoires (chapitre 21) sont versées à la Commission à titre de quote-part dans les frais de même nature exposés par cette Institution au profit de la Commission de contrôle. L'accroissement de ces dépenses résulte principalement de l'augmentation des loyers et de certains services (entretien, nettoyage).

Dépenses de l'exercice 1977 et comparaison avec les dépenses  
correspondantes de l'exercice 1976

---

Chap.	Nature des dépenses	Dépenses 1976 UC	Dépenses 1977 UC
10	Membres de l'Institution	98.805,80	126.707,24
11	Personnel	676.848,22	787.779,18
12	Indemnités et frais à l'entrée en fonctions, cessation et mutation des fonctions	6.971,02	7.883,66
13	Missions et déplacements	42.470,70	51.128,16
14	Service social et perfectionnement du personnel	864,48	626,-
Titre I	Dépenses concernant les personnes liées à l'Institution	825.960,22	974.124,24
21	Location d'immeubles et frais accessoires	155.646,24	173.056,12
22	Biens meubles et frais accessoires	3.413,68	2.658,22
23	Fonctionnement administratif courant	3.877,71	4.013,75
26	Frais d'études, enquêtes et de consultation	-	-
27	Publications et informations	605,78	788,04
Titre 2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	163.543,41	180.516,13
100	Crédits provisionnels	-	-
Titre 10	Crédits provisionnels	-	-
	Total général	989.503,63	1.154.640,37



COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

DE LA CECA

---





COMMENTAIRES RELATIFS A L'EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1977

---

Le tableau ci-joint montre que l'ensemble des dépenses du Commissaire aux comptes ne présente qu'un accroissement de 3 %. Les pourcentages d'augmentation varient sensiblement d'un chapitre à l'autre.

A noter que cette partie du budget n'est dotée que de crédits très réduits sur lesquels tout évènement exerce un influence relative considérable.

Les dépenses du titre I ont été marquées par les décisions du Conseil en matière de rémunération et d'indemnités.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 19 %. Ceci est dû à la fin du mandat du Commissaire aux comptes de la C.E.C.A. le 24.10.1977 et au déménagement rue Aldringen (Cour des comptes).

Les dépenses du titre III ne sont plus à la charge du Commissaire aux comptes.

TABLEAU RECAPITULATIF

Le tableau ci-dessous retrace par chapitre, les principales augmentations ou diminutions des dépenses au 31.12.1977 par rapport à celles de 1976.

Chapitre	I n t i t u l é	1977 UC	Total 1976	% ±
10	Commissaire aux comptes	11.749	14.136	- 17
11	Personnel	157.418	128.599	+ 22
12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions et aux mutations	10.759	-	+ 100
13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	6.800	7.706	- 12
14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel du personnel	30	28	+ 7
15	Frais d'organisation de stage dans les services de l'Institution	-	-	-
	<u>TITRE I</u>	186.756	150.469	+ 24
20	Dépenses d'investissement immobilier	-	-	-
21	Location d'immeubles et frais accessoires	5.452	6.680	- 18
22	Biens meubles et frais accessoires	624	5.818	- 89
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	2.874	2.918	- 2
24	Frais de réception et de représentation	1.100	950	+ 16
25	Frais de réunions et de convocations	-	-	-
27	Dépenses de publication et d'information	13.902	13.152	+ 6
	<u>TITRE II</u>	23.952	29.518	- 19
38	Prestations entre Institutions	-	25.389	- 100
	<u>TITRE III</u>	-	25.389	- 100
	<u>TOTAUX</u>	210.708	205.376	+ 3

TABLEAU RECAPITULATIF

COMPTE RENDU SUR LES DEPENSES ADMINISTRATIVES

DE L'EXERCICE 1977

I. CREDITS DISPONIBLES

UC

Les crédits inscrits au budget du Commissaire aux  
comptes pour l'exercice 1977 s'élèvent à ..... 246.710,-

II. UTILISATION DES CREDITS

Ils ont été engagés jusqu'à concurrence de ..... 210.708,92  
soit une annulation de ..... 36.001,08  
=====

Pourcentage d'utilisation : 85,41

Pourcentage d'annulation : 14,59



COUR DE JUSTICE

---



RAPPORT SUR LES DEPENSES ADMINISTRATIVES  
DE L'EXERCICE 1977

---

Tableau récapitulatif

I. <u>Crédits disponibles</u>	<u>UC</u>
Les crédits inscrits au budget de la Cour de Justice pour l'exercice 1977 s'élevaient au montant de	12.704.610,-
II. <u>Utilisation des crédits</u>	
Ces crédits ont été engagés jusqu'à concurrence de	10.839.360,98
Pourcentage d'utilisation : 85,32 %	
Pourcentage d'annulation : 14,68 %	
III. Les crédits reportés de l'exercice 1976 à l'exercice 1977 s'élevaient à	561.956,72
Les paiements effectués sur ces crédits reportés s'élevaient à	312.344,74
Pourcentage d'utilisation : 55,58 %	
Pourcentage d'annulation : 44,42 %	

TABLEAU COMPARATIF

Le tableau ci-dessous retrace par chapitre les principales augmentations ou diminutions des dépenses, y compris les sommes restant à payer à la clôture de l'exercice 1977, par rapport à celles de l'exercice 1976.

Chapitre	I n t i t u l é	1977 UC	1976 UC	UC ±	% ±
10	Membres de l'institution	1.659.633,18	1.443.093,88	+ 216.539,30	+ 15,0
11	Personnel	6.269.034,32	4.953.029,06	+ 1.316.005,26	+ 26,6
12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions et aux mutations	113.459,46	137.901,56	- 24.442,10	- 17,7
13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	31.495,16	38.220,94	- 6.725,78	- 17,6
14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel du personnel	61.546,08	53.332,00	+ 8.214,08	+ 15,4
15	Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution	25.104,66	21.868,52	+ 3.236,14	+ 14,8
	<u>TITRE 1</u>	8.160.272,86	6.647.445,96	+ 1.512.826,90	+ 22,8
21	Location d'immeubles et frais accessoires	1.441.893,64	1.316.719,94	+ 125.173,70	+ 9,5
22	Biens meubles et frais accessoires	341.450,26	260.427,06	+ 81.023,20	+ 31,1
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	386.219,86	* 569.666,76	- 183.446,90	- 32,2
24	Frais de réception et de représentation	16.803,80	16.795,26	+ 8,54	-
25	Frais de réunions et de convocations	44.685,16	54.501,22	- 9.816,06	- 18,0
27	Dépenses de publications et d'information	448.005,56	520.775,10	- 72.769,54	- 14,0
	<u>TITRE 2</u>	2.679.058,28	2.738.885,34	- 59.827,06	- 2,2
37	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	29,84	-	+ 29,84	-
	<u>TITRE 3</u>	29,84	-	+ 29,84	-
	<u>TOTAL GENERAL..</u>	10.839.360,98	9.386.331,30	+ 1.453.029,68	+ 15,5

\* y compris les dépenses effectuées au titre du chapitre 38



Commentaires relatifs aux principales variations des dépenses de l'exercice 1977 par rapport à celles de l'exercice 1976

TITRE I

Chapitres 10 et 11 - Membres et personnel de la Cour de Justice

L'augmentation des dépenses de ces deux chapitres découle principalement :

- des adaptations des rémunérations intervenues au cours de l'année ;
- de l'incorporation de l'ancien coefficient correcteur de 157,8 % au 1er janvier 1977 ;
- du renforcement de l'effectif et du personnel auxiliaire en 1977 (+ 16 personnes).

Chapitre 12 - Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations

L'utilisation très modeste des crédits, est due au fait que la plupart des fonctionnaires recrutés en 1977 n'ont pas encore effectué leur installation.

Chapitre 14 - Dépenses de service social et de perfectionnement

La progression des dépenses est due notamment à l'accroissement des activités des différents services (cantine-restaurant, cours de langues et de formation, comité des activités sociales).

Chapitre 15 - Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution

L'accroissement des dépenses s'explique principalement par la hausse des tarifs de transport et des frais d'hôtel mais également par une augmentation du nombre des participants.

TITRE II

Chapitre 21 - Location d'immeubles et frais accessoires

La plus grande partie de l'augmentation (62.000 UC) provient de l'évolution du loyer et des contrats d'entretien et de surveillance des locaux liés à l'indice du coût de la vie.

## Chapitre 22 - Biens meubles et frais accessoires

L'augmentation des dépenses concerne particulièrement :

- les dépenses d'acquisition de biens d'équipement ;
- les frais d'entretien du mobilier et les frais de location des installations techniques;
- les dépenses de documentation et de bibliothèque.

## Chapitre 23 - Dépenses de fonctionnement administratif courant

La différence entre 1977 et 1976 résulte du fait qu'à partir de l'exercice 1977 le crédit destiné à couvrir les prestations fournies par l'Office de Publications est inscrit pro forma.

Les dépenses de fonctionnement courant ont connu une certaine stabilité.

## Chapitre 25 - Frais de réunions et de convocations

Le nombre de magistrats et avocats reçus en 1977 a été de 190 (au lieu de 230 l'année précédente).

## Chapitre 27 - Dépenses de publications et d'information

Les dépenses de ce chapitre enregistrent une diminution de 14 % par rapport aux dépenses de l'exercice 1976. Il est à remarquer qu'en 1976 les dépenses de publication ont été en forte augmentation et ont dû être renforcées par un virement de crédit de 112.300 UC.

COMMISSION



## APPRECIATION GENERALE

Les renseignements de caractère général repris sous les points ci-après permettent, préalablement à l'analyse par titre et par chapitre, d'apprécier globalement l'utilisation des crédits de 1977.

### a) Caractéristiques techniques du budget de l'exercice 1977

Le budget de l'exercice 1977 est caractérisé :

- . par l'introduction assez généralisée de la distinction entre "crédits d'engagement" et "crédits de paiement" pour les opérations dont l'exécution s'étend sur plusieurs années dans divers domaines de crédits d'intervention;
- . par des adaptations de la nomenclature dans le but de parachever le regroupement des crédits.

### b) Les crédits disponibles en 1977

#### 1. Les crédits disponibles dans le cadre du budget 1977

- . Le budget initial, arrêté le 16 décembre 1976, prévoit pour la Commission :

des crédits pour engagements de :	9.449.754.549 UC
des crédits pour paiements de :	8.651.927.540 UC

- . Le budget rectificatif et supplémentaire n° 1, arrêté le 7 juillet 1977, prévoit pour la Commission des crédits supplémentaires pour engagements et paiements de :

781.180.252 UC

Outre les aménagements de nature technique concernant les dépenses de personnel, le budget rectificatif et supplémentaire n° 1 comporte les crédits suivants :

714,400 MUC pour le FEOGA, section Garantie (titres 6 et 7)  
45,205 MUC pour le remboursement aux Etats membres des frais encourus pour la perception des ressources propres (chapitre 40).

- . Le budget rectificatif n° 2, arrêté le 27 novembre 1977, diminue pour la Commission :

Les crédits pour engagements de :	31.082.221 UC
Les crédits pour paiements de :	2.736.549 UC

Le budget rectificatif n° 2 concerne les activités de recherches et d'investissement; il comporte, notamment, l'aménagement des crédits suite à la décision du Conseil du 21 octobre 1976 modifiant le régime statutaire applicable aux agents rémunérés sur les crédits de recherches et d'investissement et le transfert des crédits provisionnels relatifs au CCR sur les lignes budgétaires opérationnelles en vue d'entamer l'exécution du programme quadriennal (1977-1980) décidé le 18 juillet 1977.

- . Le montant total des crédits pour engagements est ainsi porté à 10.199.852.580 UC  
=====
- . Le montant total des crédits pour paiements est porté à 9.430.371.243 UC  
=====

2. Les crédits disponibles au titre des reports de 1976

. Les reports de droit

Les reports de droit s'élèvent à 2.529.236.979 UC, dont essentiellement :

- 429,2 MUC pour le Fonds social
- 82,0 MUC pour le Fonds régional
- 585,4 MUC pour le FEOGA, section Garantie
- 929,5 MUC pour le FEOGA, section Orientation
- 197,7 MUC pour la coopération avec les PVD
- 155,9 MUC pour remboursement aux Etats membres.

. Les reports non automatiques

Les reports non automatiques s'élèvent à 248.471.850 UC, à savoir :

- 4,9 MUC pour les dépenses ressortissant aux domaines industriels et énergétiques
- 5,1 MUC pour les dépenses de recherches et d'investissement
- 92,4 MUC pour le FEOGA, section Garantie
- 128,8 MUC pour le FEOGA, section Orientation
- 17,2 MUC pour l'Aide alimentaire.

Ils ont été approuvés par l'Autorité budgétaire le 19 juillet 1977 (133,872 MUC) et le 17 octobre 1977 (114,600 MUC).

c) Les virements de crédits de chapitre à chapitre

L'annexe A, ci-jointe, fait ressortir la récapitulation des virements effectués en 1977 entre les chapitres, y compris les virements en provenance des chapitres 100 et 101.

Il y a lieu de constater que les prélèvements effectués sur le chapitre 100 (10,613 MUC) et sur le chapitre 101 (2,321 MUC) sont très faibles.

L'ensemble des virements entre chapitres a représenté le déplacement de 322,573 MUC en ce qui concerne les crédits non dissociés, de 135,752 MUC en crédits d'engagement et de 53,652 MUC en crédits de paiement en ce qui concerne les crédits dissociés.

d) Appréciation globale de l'utilisation des crédits en 1977

Les annexes B et C, ci-après, font ressortir, par chapitre, l'exécution budgétaire des crédits de l'exercice (annexe B) et des crédits reportés (annexe C).

L'appréciation d'ensemble permet de dégager les observations générales suivantes :

## I. Exécution des crédits propres à l'exercice 1977

### 1. Engagements contractés

#### - crédits non dissociés

L'utilisation des crédits non dissociés est de 92% pour l'ensemble du budget de la Commission, elle varie de 65% à 96% selon les titres du budget.

#### - crédits dissociés

L'utilisation en engagements des crédits dissociés est très différente selon les domaines :

85% au chapitre 30, dépenses ressortissant au domaine social

30% au chapitre 32, dépenses ressortissant à la politique énergétique

62% au chapitre 33, dépenses de recherches et d'investissement

73% au chapitre 36, dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information

0% au chapitre 37, dépenses ressortissant aux domaines industriel et des transports

100% aux chapitres 50 à 52, Fonds social

98% au chapitre 55, Fonds régional

93% au titre 8, FEOGA, section Orientation.

Sous réserve des commentaires que l'on trouve plus loin, à chacun des chapitres, on peut considérer que l'utilisation des crédits est correcte. De plus, les crédits non engagés demeurent disponibles pour l'exercice suivant (ceux du chapitre 33 demeurent valables jusqu'à leur annulation par voie de la procédure budgétaire). Ils seront probablement utilisés en totalité en 1978.

### 2. Paiements effectués

#### - crédits non dissociés

Les paiements effectués jusqu'au 31 décembre 1977, sur les engagements contractés, présentent des pourcentages élevés sur les titres 1, 2, 4 et 5. Ceci est dû à la nature des crédits qui concernent uniquement des dépenses de fonctionnement.

Les titres 6 et 7 présentent une exécution à 85% et même à 93% si l'on tient compte des avances accordées aux organismes payeurs nationaux correspondant aux engagements restant à liquider.

En revanche, les paiements sur les titres 3 et 9 sont faibles; les crédits de ces titres feront l'objet d'importants reports de droit. Il faut remarquer qu'il s'agit là de crédits d'intervention, consacrés à des programmes de recherche ou d'aide pour lesquels les paiements interviennent plusieurs mois après les engagements.

- crédits dissociés

L'utilisation des crédits de paiement varie de 48% à 73% selon les titres du budget. Les crédits de paiement non utilisés font l'objet d'un report de droit à l'exercice suivant, leur consommation se poursuivra donc pendant toute l'année 1978.

II. Exécution des crédits reportés de 1976

1. Les reports de droit

Les reports de droit ont été consommés dans leur quasi-totalité aux titres 1, 2, 4, 6 et 7, et au Fonds régional.

Les titres 3 et 9, et le Fonds social, présentent une consommation de respectivement 57%, 65% et 47% seulement.

Les crédits du titre 8, consommés à concurrence de 17%, et du chapitre 58, utilisés à 7%, sont reportables de droit pendant cinq ans et peuvent faire l'objet d'un report non automatique au-delà des cinq années si cela s'avère nécessaire.

2. Les reports non automatiques

Les reports non automatiques ont été utilisés à concurrence de 99% en engagements.

Le pourcentage d'exécution en paiements s'élève également à 99% si l'on excepte le titre 8 (FEOGA-Orientation) utilisé à concurrence de 47%, mais qui suit les dispositions décrites au § 1 ci-dessus, dernier alinéa.



TITRE 1 - DEPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIEES  
A L'INSTITUTION

Les crédits du titre 1 se sont élevés à 288,2 MUC. Ils ont été engagés à 90,3 % et payés à 89,2 %. L'utilisation des crédits reportés de l'exercice 1976 s'est élevée à 95,7 %.

Chapitre 10 - MEMBRES DE L'INSTITUTION

Chapitre 11 - PERSONNEL

Chapitre 12 - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,  
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Les crédits inscrits aux chapitres 10, 11 et 12 ont été déterminés notamment en fonction :

- du nombre des Membres de la Commission,
- du nombre du personnel autorisé au tableau des effectifs,
- du nombre des bénéficiaires de pensions et d'indemnités diverses,
- du niveau de la rémunération, des pensions et des indemnités susceptibles d'être autorisées à la fin de l'exercice.

Par contre, l'engagement des crédits autorisés s'est fait en fonction :

- du nombre des emplois occupés,
- du niveau de la rémunération réellement autorisée par le Conseil.

Dans ce contexte, il est à noter que :

- d'une part, la totalité des emplois autorisés n'était pas occupée pendant tout l'exercice 1977.  
En effet, sur l'ensemble des emplois permanents et temporaires autorisés en 1977 (= 8.262) il y avait 257 vacances à la fin de l'exercice, dont 123 du cadre L/A. En raison de ces vacances, des crédits du chapitre 12, destinés au paiement d'indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions (frais de voyage, frais de déménagement, indemnité d'installation et indemnité temporaire) sont restés disponibles dans une plus grande proportion qu'aux autres chapitres. De ce fait, ces frais seront à supporter par les crédits de 1978.
- d'autre part, les décisions du Conseil en 1976 et 1977, en matière d'adaptation des rémunérations, se sont situées au total à 6,25 % en deçà des prévisions qui avaient été faites au moment de l'élaboration des estimations des crédits nécessaires (en février 1976) aussi bien pour les coefficients correcteurs que pour le pouvoir d'achat. A cela s'ajoute les taux d'augmentation qui, décidés réellement par le Conseil, ne sont pas toujours conformes aux taux proposés par la Commission ou sont donnés sous forme de montants forfaitaires, ce qui influence également les pourcentages.

Il en résulte que la contre-valeur en UC de l'écart de 6,25 % des crédits correspondants est restée inutilisée et est tombée en annulation. Dans le souci de coordonner et d'harmoniser le calcul des besoins en crédits de personnel, la Commission a proposé aux autres Institutions de baser leurs prévisions sur le même paramètre.

Pour autant qu'elles aient suivi cette proposition, le même pourcentage de crédits excédentaires s'explique pour elles comme pour la Commission.

L'économie des 6,25 % se répercute à la Commission, comme suit :

- au chapitre 10 : à 97,3 % des crédits,
- au chapitre 11 : à 93,3 % des crédits,
- au chapitre 12 : à 72,9 % des crédits.

A titre d'information, il est à noter que des économies se sont produites pour les mêmes raisons aux crédits concernant :

- l'Agence d'approvisionnement (article 280),
- les Ecoles européennes (article 289),
- l'AEC (article 943),
- le Centre de Berlin (poste 3010),
- la Fondation de Dublin (article 359).

La décision concernant les rémunérations dans le cadre de l'examen annuel 1977 a été prise le 19 décembre 1977 avec effet rétroactif au 1er juillet 1977. Les quelques jours ouvrables, qui restent entre la date de prise de décision et la fin de l'exercice, ne suffisent pas pour procéder à un nouveau calcul de tous les salaires, indemnités et pensions sur les bases modifiées et pour encore procéder à l'imputation des rappels aux crédits de l'exercice concerné. Il s'en suit que ces dépenses seront partiellement prises à charge de l'exercice prochain, ce qui augmente encore davantage l'excédent des crédits de l'exercice écoulé. C'est ainsi qu'à la Commission les rappels 1977 concernant :

- au chapitre 10 : Les bénéficiaires de l'indemnité transitoire et les pensionnés,
- au chapitre 11 : Les auxiliaires et les bénéficiaires de pensions,
- au chapitre 12 : Les bénéficiaires de l'indemnité de volontariat

ont dû être pris en charge sur les crédits de 1978.

Il reste encore à mettre en relief, que l'exercice 1977 a dû supporter les incidences budgétaires de l'incorporation d'un coefficient correcteur de 157,8 dans les barèmes dont l'impact budgétaire (gonflement des dépenses, accompagné d'un accroissement considérable des recettes au titre des retenues d'impôt et de pension) n'était pas facile à déterminer à l'avance. C'est ainsi que sont restés disponibles :

5,3 % des crédits du chapitre 10,  
8,8 % des crédits du chapitre 11,  
24,6 % des crédits du chapitre 12.

Prenant en considération l'ensemble des raisons évoquées ci-avant, l'on devrait même arriver à des pourcentages d'annulation supérieurs pour les chapitres 10 et 11. Pourtant, tel n'est pas le cas en raison des renforcements de crédits de certains postes ayant accusé des insuffisances en cours d'exercice 1977 (chapitre 10 : pensions - chapitre 11 : conseillers spéciaux, risques d'accident, pensions, allocations et indemnités diverses, intérimaires et experts nationaux).

Parmi les crédits provisionnels du chapitre 100, se trouvait 0,93 MUC en tant que réserve pour le poste 1146 et, plus particulièrement, pour les agents temporaires rémunérés sur les crédits de recherches et d'investissement. Suite à des retards intervenus dans la nomination des agents en question sur les emplois temporaires, le recours à cette réserve n'a pas été nécessaire.

#### Chapitre 13 - DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS

Les crédits 1977 de ce chapitre ont été engagés à concurrence de 92,4 %. L'utilisation des crédits reportés de l'exercice 1976 s'est élevée à 97,2 %.

La disponibilité d'une certaine partie des crédits de 1977 est essentiellement due à deux raisons, à savoir :

- l'accroissement des frais de transport a été moins sensible que prévu ;
- au cours de l'année 1977, la Commission a proposé au Conseil d'adapter les taux de l'indemnité journalière de mission. La décision du Conseil s'est - notamment en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur des adaptations - écartée considérablement des propositions de la Commission (proposition : 1er avril 1977, décision : 1er octobre 1977).

#### Chapitre 14 - DEPENSES DE SERVICE SOCIAL

Les crédits 1977 de ce chapitre ont été engagés à concurrence de 98,5 %, tandis que les crédits reportés de 1976 ont été consommés à concurrence de 98,1 %.

#### Chapitre 15 - ORGANISATION DE STAGES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL

Les crédits 1977 de ce chapitre ont été engagés à concurrence de 79 %. L'utilisation des crédits reportés de l'exercice 1976 s'est élevée à 90,3 %.

L'écart entre la prévision et l'utilisation réelle des crédits de 1977 est essentiellement dû à la faible consommation des crédits de l'article 152 "Echange de fonctionnaires des Communautés et des Administrations des Etats membres". Les échanges en question n'ont pas encore été aussi nombreux que prévu lors de l'établissement du budget 1977.

En effet, si 25 fonctionnaires nationaux ont été détachés dans les services de la Commission, seulement 5 fonctionnaires de la Commission ont bénéficié de cette possibilité. Ceci est dû, d'une part, au fait que les services nationaux sont particulièrement spécialisés et, d'autre part, parce que les Directions générales - vu leur manque d'effectifs - marquent une certaine réticence au départ de leurs fonctionnaires dont le poste doit rester inoccupé.

Il y a lieu de noter également, que certains pays prennent à leur charge l'indemnité journalière du fonctionnaire détaché. De ce fait, une partie des crédits de la Commission n'a pas été utilisée.

TITRE 2 - IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES  
DE FONCTIONNEMENT

Les crédits du titre 2 se sont élevés à 117,9 MUC. Ils ont été engagés à 96 % et payés à 77 %.

Les crédits reportés de droit de l'exercice 1976 ont été utilisés à raison de 99%.

Chapitre 20 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Le crédit de 300.000 UC a été engagé à 99% et payé à 98%.  
Il a permis l'acquisition de la résidence de la délégation de la Commission à Ottawa.

Chapitre 21 - LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Les crédits de ce chapitre ont été engagés globalement à concurrence de 96%. S'écartant de ce pourcentage pouvant être considéré comme normal, la consommation des crédits atteint 76% à l'art. 211 : assurances, 87% à l'art. 212 : eau, gaz, électricité, chauffage, 90% à l'art. 213 : nettoyage et entretien et 91% à l'art. 214 : aménagement des locaux.

Chapitre 22 - BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Les crédits du chapitre 22 ont été utilisés presque complètement (99 %) ; il y a lieu de noter toutefois, que les crédits du poste 2203 - Machines de bureau, entretien, utilisation et réparation - l'ont été à concurrence de 86%, ceux du poste 2213 : mobilier - entretien, utilisation et réparation, à concurrence de 87% et ceux du poste 2232 - Matériel de transport, location - à concurrence de 69% des crédits disponibles.

Chapitre 23 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Les crédits de ce chapitre ont été engagés à concurrence de 96 %.  
La consommation des crédits de ce chapitre n'appelle pas de remarques particulières.

Chapitre 24 - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION

Les crédits de ce chapitre ont été engagés à concurrence de 99 %.  
Comme en 1976, la Commission a imposé à ses services de sévères mesures d'austérité ce qui n'a pas toujours été sans provoquer des difficultés.

## Chapitre 25 - FRAIS DE REUNION ET DE CONVOCATION

Les crédits de ce chapitre ont été engagés à concurrence de 80% des crédits disponibles.

Les prévisions budgétaires du chapitre 25 sont, par leur nature, principalement axées sur une estimation globale du nombre de participants aux différents congrès, réunions et conférences.

A noter, qu'à l'intérieur de ce chapitre se trouve l'article 254 - Actions pour la Jeunesse - dont les crédits (190.000 UC) n'ont été engagés qu'à concurrence de 37 %.

Des difficultés d'organisation ont retardé, à plusieurs reprises, la création du "Forum" pour la jeunesse et la nomination du Secrétaire général par l'Association des jeunes. Les engagements et les paiements sur cet article n'ont pas encore atteint, de ce fait, le rythme prévu. La nomination du Secrétaire du Forum et l'installation d'un bureau à Bruxelles sont escomptés vers le milieu de 1978.

## Chapitre 26 - FRAIS D'ETUDES, D'ENQUETES ET DE CONSULTATIONS

Au début de l'exercice, la Commission avait approuvé, sur proposition du Comité consultatif des Etudes, un programme d'études concernant 80 % des crédits inscrits à ce chapitre et, au 30 juin 1977, l'engagement des dépenses correspondantes était de l'ordre de 50 % de la dotation globale. Les crédits d'études, affectés dans le cadre de la dernière partie du programme, ont épuisé virtuellement les disponibilités budgétaires du chapitre.

Le délai de rigueur, fixé par la Commission au 30 septembre 1976 pour l'engagement des études autorisées avant la première partie de l'année, a permis au Comité consultatif de regrouper, en fin d'exercice, les crédits non utilisés à cette date, soit 5 % de la dotation, et de présenter à la Commission un programme d'études mis à jour en fonction de l'évolution des objectifs prioritaires qu'elle a fixés.

La gestion des études au cours de l'exercice écoulé s'est traduite par l'engagement de 99 % des crédits.

Le tableau reproduit ci-après reflète l'exécution du budget relative aux crédits en question.

## Chapitre 27 - DEPENSES DE PUBLICATIONS ET D'INFORMATION

Les engagements contractés s'élèvent à 15,9 MUC, soit 98% des crédits disponibles. Les crédits de ce chapitre sont destinés essentiellement aux deux actions suivantes :

- a) publications en général,
- b) programme d'information.

### 1. Dépenses de publications

En ce qui concerne les publications, dont les dépenses sont prises en charge par les articles 270 (Journal officiel) et 271 (Publications) du budget, les crédits ont été engagés presque à 100 %.

ETAT RECAPITULATIF AU 31 DECEMBRE 1977 DE L'UTILISATION DES CREDITS D'ETUDES

(CHAPITRE 26)

en uc

L i g n e b u d g é t a i r e	en uc				
	A	B	C	D	E
	Credits 1977	Engagements	Paielements	Percentage des engage- ments sur crédits	
260 - Consultations, études et enquêtes de caractère limité	1.403.787	1.364.922	357.936	97,23	
261 - Etudes et enquêtes de conjoncture	1.632.000	1.619.641	288.109	99,24	
262 - Etudes en enquêtes d'ensemble présentant un caractère communautaire	1.076.293	1.060.271	385.043	98,51	
2630 - Etudes prévues à l'art. 46, 3ème alinéa, point 1	0	0	0		
2631 - Etudes prévues à l'art. 46, 3ème alinéa, point 2	0	0	0		
2632 - Etudes prévues à l'art. 46, 3ème alinéa, point 3	294.000	293.999	157.463	100,00	
2633 - Etudes prévues à l'art. 46, 3ème alinéa, point 4	32.000	31.980	4.800	100,00	
2634 - Etudes prévues à l'art. 46, 3ème alinéa, point 5 (Etudes de caractère économique et social prévues à l'article 46 du Traité CECA)	48.520	48.518	9.875	100,00	
264 - Etudes et enquêtes de caractère statistique	7.242.918	7.195.866	3.632.687	99,64	
2650 - Etudes dans le cadre de l'assistance technique aux exploitations de centrales nucléaires	0	0	0		
2651 - Etudes concernant les techniques de sécurité en matière nucléaire	200.00	199.898	15.792	99,35	
2652 - Etudes concernant les filières avancées de réacteurs	40.000	39.998	15.831	100,00	
2653 - Etudes concernant le cycle du combustible nucléaire	100.00	99.176	24.588	99,18	
266 - Etudes à caractère régional entreprises à la demande des Etats membres	320.000	310.413	135.406	97,00	
267 - Etudes et enquêtes sectorielles dans le domaine de la concurrence	200.000	199.953	78.940	99,98	
<b>T o t a l</b>	<b>12.589.518</b>	<b>12.464.635</b>	<b>5.106.470</b>	<b>99,00</b>	

## 2. Dépenses d'information

En ce qui concerne les programmes d'information, dont les dépenses sont imputées sur l'article 272 (Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques) y compris le poste 2729 "Action d'information relative à l'élection du Parlement au suffrage universel" et sur l'article 273 (Information de la jeunesse) du budget, les crédits ont été engagés aussi à presque 100 %.

### Chapitre 28 - SUBVENTIONS D'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Les crédits de ce chapitre couvrent les subventions en faveur :

- de l'Agence d'Approvisionnement (art. 280),
- du Bureau de rapprochement des entreprises de la Communauté (art.281),
- de l'Institut des Communautés européennes pour l'analyse et la recherche économique (art. 282),
- des Ecoles européennes (art. 289).

La comparaison entre les crédits autorisés et les dépenses engagées se présente de la façon suivante :

	Article 280	Article 281	Article 282	Article 289
Crédits	603.400	66.000	1.000.000	21.386.007
Dépenses	402.981	62.014	-	21.384.379
.Disponible	200.419	3.986	1.000.000	1.628
Degré d'utilisation :				
. par article	67 %	94 %	0 %	100 %
. pour l'ensemble du chapitre			95 %	

Le disponible accusé à l'article 280 (Agence d'Approvisionnement) concerne les dépenses du personnel de l'Agence. Il résulte du fait que les décisions du Conseil, en 1976 et 1977, en matière d'adaptation des rémunérations, se sont situées en deçà des prévisions qui avaient été faites au moment de l'élaboration des estimations des crédits nécessaires (en février 1976) aussi bien pour les coefficients correcteurs que pour le pouvoir d'achat.

La création de l'Institut des Communautés européennes pour l'analyse et la recherche économique n'a pas eu lieu en 1977, le Conseil ne s'étant pas prononcé sur la proposition de la Commission relative à la création dudit institut. Le crédit inscrit à l'article 282 est de ce fait tombé en annulation.

## Chapitre 29 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Les engagements (1 MUC) ont représenté 95 % des crédits autorisés, les 5 % non utilisés concernent le poste 2942 (Autres bourses) et le poste 2986 (Participation de la Communauté aux conventions internationales en matière d'environnement), les Etats membres n'ayant pas encore ratifié les conventions en question.



TITRE 3 - DEPENSES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION  
DE MISSIONS SPECIFIQUES

Chapitre 30 - DEPENSES RESSORTISSANT AU DOMAINE SOCIAL

1. Les ajustements des crédits aux besoins

La Commission a procédé en cours d'exercice à certains virements d'article à article portant au total sur moins de 60.000 UC.

Les montants réservés pour certaines actions au chapitre 100, respectivement 30.000 UC et 100.000 UC pour le poste 3021 (Echange de jeunes travailleurs, deuxième programme) et pour l'article 307 (Institut syndical européen), n'ont pas fait l'objet de demandes de virement, les actions correspondantes n'ayant encore pu être lancées en 1977, bien qu'étant à un stade de préparation avancée. En 1976, un virement de 30.000 UC à partir du chapitre 100 avait permis de financer certaines dépenses préparatoires à la création de l'Institut syndical européen.

2. L'exécution des engagements

Les crédits disponibles ont été utilisés à raison de 7,2 sur 8,5 MUC, soit un taux d'utilisation de 85 %, les crédits des postes 3031 et 3050 ayant quant à eux été engagés quasiment à 100 %.

Le crédit inutilisé de 1,3 MUC concerne essentiellement les trois postes suivants :

- Lutte contre la pauvreté : 0,50 sur 3,50 disponibles
- Centre de Berlin : 0,63 sur 2,00 disponibles
- Aide aux travailleurs licenciés des mines de soufre : 0,14 sur 0,15 disponibles

Les raisons de sous-utilisation sur ces postes sont les suivantes :

- Lutte contre la pauvreté (art. 306)

Caractère tardif (12 décembre 1977) de la décision du Conseil permettant de prolonger cette action en 1977. En conséquence, 3 MUC seulement ont pu être engagés avant la fin de l'exercice. Le crédit subsistant de 0,5 MUC demeure disponible pour 1978, conformément à la disposition applicable aux crédits d'engagement puisque, dès 1977, ce poste - le seul du chapitre 30 - connaissait la distinction entre crédit d'engagement et crédit de paiement.

- Centre de Berlin (poste 3010)

Conformément au règlement financier n° 1416/76 applicable au Centre (art. 26), la subvention inscrite pour son fonctionnement au poste 3010 ne lui a été versée qu'à concurrence de ses besoins réels. Il faut noter que le Centre n'a pas encore fonctionné à plein régime en 1977.

- Aide aux travailleurs licenciés des mines de soufre italiennes (art. 309)

Il s'agit d'une " dépenses obligatoire " fondée sur une décision du Conseil de 1966. L'action correspondante est en voie d'extinction : aucune dépenses à ce titre en 1976 et seulement 9.153 UC dépensés en 1977.

3. L'exécution en paiements

3.1. Crédits de l'exercice

Une distinction s'impose entre l'article 306, soumis au régime des " crédits dissociés " et les autres postes qui relèvent du régime ordinaire.

- Article 306 (Lutte contre la pauvreté)

Le crédit de paiement de 1,17 MUC est resté pratiquement inutilisé. En effet, les engagements au titre des crédits de 1977 n'ayant pu être contractés qu'à l'extrême fin de l'exercice, ils n'ont pu donner lieu à aucun paiement. Le crédit inutilisé est reporté de droit à l'exercice 1978.

- Chapitre 30, excepté l'article 306

Les paiements couvrent 61,9 % des engagements de l'exercice. Le solde non couvert en paiements, soit 1,6 MUC, a fait l'objet d'un report automatique sur l'exercice 1978.

3.2. Crédits reportés de l'exercice 1976

- Reports automatiques

Ces crédits sont restés inutilisés à raison de 44 % (1,5 MUC).

En fait, il s'agit quasi exclusivement du report au titre des actions de lutte contre la pauvreté (art. 306), dont 1,42 MUC sur 2,48 MUC est resté inutilisé, ce qui était largement attendu, compte tenu de l'étalement dans le temps de ce type d'actions.

Chapitre 31 - DEPENSES RESSORTISSANT AU DOMAINE AGRICOLE

1. Exécution des crédits de l'exercice

Sur 5.304.000 UC de crédits inscrits, 5.097.670 UC ont été engagés, soit un taux d'utilisation de 96,11 %.

Ainsi, deux séries de postes peuvent être identifiées : ceux pour lesquels l'utilisation des crédits a été intégrale et ceux pour lesquels elle ne l'a pas été.

a) Utilisation intégrale des crédits

Poste 3103 - Contribution à la lutte contre la fièvre aphteuse à l'extérieur de la Communauté : 207.000 UC affectées à l'aide pour la construction d'un Institut de lutte contre cette maladie à Ankara.

Article 313- Réseau communautaire d'information comptable : 1.074.000 UC. Il s'agit de l'observation des caractéristiques de 30.000 exploitations agricoles communautaires.

Poste 3141 - Programmes de recherches : 3.525.000 UC. Il s'agit de travaux confiés à des Instituts de recherche communautaires sur l'amélioration des productions et la lutte contre les leucoses animales.

Article 316- Action communautaire dans le domaine de la formation professionnelle des agriculteurs : 100.000 UC.

b) Utilisation partielle des crédits

Poste 3111 - Contrôle vétérinaire de l'application de réglementations communautaires. Sur 30.000 UC aucun engagement n'a été effectué, les Etats membres n'ayant pas utilisé les possibilités offertes par ce poste.

Poste 3112 - Contrôle vétérinaire dans les pays tiers : 10.673 UC ont été engagés, soit 13 % du crédit total.

Poste 3121 - Aménagements de champs comparatifs pour les plants et semences : 96.541 UC ont été engagés, soit 97 % du crédit total.

Poste 3140 - Consultations et tenue de l'inventaire permanent : 48.000 UC ont été engagés, soit 48 % du crédit total.

Poste 3122 - Mesures visant à constater l'équivalence des systèmes de certification des semences des pays tiers avec les systèmes CEE. Sur 7.000 UC de crédits inscrits, 6.692 UC ont été engagés.

Poste 3150 - Actions de formation des contrôleurs FEOGA : seulement 29.264 UC ont été engagés sur les 80.000 UC prévus à ce poste. En effet, l'organisation des séminaires de formation des contrôleurs FEOGA représente un travail de préparation très long. Il n'a donc pas été possible d'en préparer autant qu'il était prévu initialement.

On peut donc conclure que la quasi-totalité des crédits inscrits au chapitre 31, en 1977, a été utilisée.

## 2. Exécution des reports de crédits

Sur 3.528.000 UC de crédits reportés, 2.533.000 UC ont été payés et 995.000 UC demeurent inutilisés. C'est essentiellement sur trois postes que l'exécution a été incomplète. Pour les postes 3102 et 3141, il s'agit de contrats avec des instituts de recherche dont une partie des travaux n'a pas été effectuée ou n'a pas abouti. Pour le poste 3130 (Réseau d'information comptable agricole), les paiements se font avec beaucoup de retard en raison des vérifications nécessaires à effectuer sur les résultats obtenus. Dans la mesure où la partie non payée correspond à une obligation juridique encore valable, il faudra y faire face avec les crédits de 1978.

### Chapitre 32 - DEPENSES RESSORTISSANT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

Les crédits inscrits à ce chapitre pour l'exercice 1977, qui s'élevaient à 80.000.000 UC en crédits d'engagement, ont été utilisés à raison de 30 % soit 24.048.886 UC correspondant aux actions adoptées en 1977 dans les secteurs des hydrocarbures (règlement 3056/3) et de la recherche d'uranium. Les crédits reportés de l'année précédente (29.998.255 UC) ont été utilisés à raison de 36 %, le solde tombant en annulation.

L'utilisation des crédits inscrits à ce chapitre a subi les conséquences du retard dans la procédure d'approbation de certains règlements ce qui a entraîné la nécessité de reports de crédits ou de réinscriptions.

#### Poste 3200 - Projets communautaires de développement technologique dans le domaine des hydrocarbures

Les crédits dont la Commission disposait au titre de l'exercice s'élevaient à 53.425.275 UC y compris les crédits non dissociés reportés de l'année précédente. Le Conseil, en date du 25 octobre 1977, a octroyé un soutien à 40 projets pour un montant de 53.406.611 UC.

Vu la date tardive de la décision, seule une partie de ces contrats a pu être engagée; le solde sera engagé au début de l'année 1978.

En ce qui concerne les reports de crédits (24.572.985 UC), seul un montant de 5.695.853 UC a pu être utilisé à cause d'un retard supplémentaire dû aux mauvaises conditions climatiques en mer ne permettant pas une exécution conforme au planning préétabli des divers projets adoptés précédemment par le Conseil.

Le solde tombant en annulation au 31 décembre 1977 a fait l'objet d'une réinscription au budget 1978 (8 MUCE), et la différence sera réinscrite au budget de 1980.

#### Poste 3201 - Projets communs d'exploration d'hydrocarbures

Le 29 novembre 1976, la Commission a soumis au Conseil une proposition de règlement sur laquelle le Conseil n'a pas encore statué et a transmis, en date du 21 octobre dernier, une proposition de soutien à trois projets pour un montant de 24.800.000 UC sur les 25.000.000 UC inscrits au budget 1977. La Commission espère que le Conseil adoptera le règlement de base et sa proposition de soutien, au début de l'année 1978.

En ce qui concerne les reports de crédits (1.000.000 UC), ceux-ci ont été utilisés à raison de 86% pour l'acquisition de données nécessaires à l'exécution du programme.

### Article 321 - Recherche d'uranium

Les crédits inscrits à ce poste (5.000.000 UC) ont été engagés à raison de 100 % et sont destinés, en application des dispositions de l'article 70 du Traité CEEA, à une intervention financière de la Communauté dans les campagnes de prospection d'uranium sur le territoire des Etats membres, visant à réduire la dépendance de la Communauté envers les pays producteurs.

En ce qui concerne les crédits reportés (999.995 UC), ceux-ci n'ont été utilisés qu'à raison de 68 % (683.642 UC), le solde tombant en annulation au 31 décembre 1977 a fait l'objet d'une réinscription au budget 1978 (3000.000 UC).

### Article 329 - Emprunts Euratom

Conformément aux décisions du Conseil du 29 mars 1977 (J.O. n° L 88 du 6 avril 1977), la Commission est habilitée à contracter des emprunts, dans la limite d'un plafond de 500.000.000 UCE, pour le financement des centrales nucléaires de puissance.

Le montant total des emprunts Euratom s'élevait au 31 décembre 1977 à l'équivalent de 100.000.000 UCE (y compris deux emprunts en DM et un emprunt en dollars US).

## Chapitre 33 - DEPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT

1. Les crédits ont été utilisés conformément aux modalités et au rythme prévu dans les décisions de programme. Ces travaux de recherche exécutés, soit en tant qu'action directe dans les établissements du Centre commun de recherches, soit en tant qu'actions indirectes par voie de contrats, étaient concentrés en particulier sur les domaines de l'énergie, de l'environnement et des matières premières.

L'évolution des crédits en 1977 a été marquée notamment par le budget rectificatif n° 2, arrêté par le Parlement européen le 27 novembre 1977 et qui constituait la traduction budgétaire :

- de la décision du Conseil du 21 octobre 1976 modifiant le régime statutaire applicable aux agents rémunérés sur les crédits de recherches et d'investissement (1);
- de la décision du Conseil du 21 décembre 1976 en matière d'adaptation des rémunérations (2);
- de la décision du Conseil du 21 décembre 1976 arrêtant un programme pluriannuel dans le domaine de l'enseignement et de la formation scientifiques et techniques (3);
- de la décision du Conseil du 18 juillet 1977 arrêtant un programme de recherche à exécuter par le Centre commun de Recherches (1977-1980) (4).

Il est à noter que ce budget rectificatif a conduit à une réduction importante des crédits globaux initialement inscrits au chapitre 33, à savoir: (-)30,812 MUC en crédits d'engagement et (-) 2,467 MUC en crédits de paiement.

2. L'exécution du budget proprement dit s'établit pour les actions directes (CCR) et indirectes (Siège) en tenant compte des crédits restant toujours bloqués comme suite:

### crédits d'engagement

	Crédits subsistants de l'exercice 1976	Crédits inscrits au budg. de l'exercice 1977 en tenant compte du budget rect. N° 2	Crédits restant bloqués Projet JET	Total des crédits réellement disponibles pour 1977	crédits engagés	Utilisation % par rapport au crédit réellement disponible
	1	2	3	1 + 2 - 3		
action indirecte	168,124	83,035	81,904	169,255	128,331	76
action directe	1.180	99,413	-	100,593	90,307	90
TOTAL	169,304	182,448	81,904	269,848	218,638	81

- (1) Cf. JO no. L 290 du 29 octobre 1976  
 (2) Cf. JO no. L 359 du 30 décembre 1976  
 (3) Cf. JO no. L 10 du 13 janvier 1977  
 (4) Cf. JO no. L 200 du 8 août 1977

Les crédits d'engagement bloqués sont destinés au financement du projet JET (Joint European Torus = machine d'expérimentation visant le développement technologique d'un réacteur à fusion thermonucléaire), et qui doit démarrer au cours de l'année 1978 dès l'adoption des statuts de l'entreprise commune chargée de la gestion du projet et de la décision de programme correspondante.

#### Crédits de paiement

	Crédits inscrits au budget de l'exercice 1977 en tenant compte du budget rect. n° 2	Crédits restant bloqués Projet JET	Total des crédits réellement disponibles pour 1977	Paiements effectués	Utilisation en % par rapport aux crédits réellement disponible
Action indirecte	84,365	20,551	63,814	27,849	44
Action directe	96,506	-	96,506	75,410	78
	180,871	20,551	160,320	103,259	64

Comme les crédits d'engagement, actuellement encore bloqués, les crédits de paiement bloqués sont destinés au financement du projet JET. Ils sont reportés à l'exercice 1978.

L'utilisation faible des crédits de paiement est due, notamment au retard intervenu dans l'exécution du programme "Fusion et physique des plasmas", lié étroitement à la mise en route du projet JET.

#### Chapitre 34 - DEPENSES RELATIVES AU CONTROLE DE SECURITE

Les crédits inscrits à ce chapitre pour l'exercice 1977, qui s'élèvent à 815.000 UC, ont été utilisés pratiquement à 100% tandis que les crédits reportés (204.944 UC) l'ont été à raison de 93%.

## Chapitre 35 - PROTECTION DE L'HOMME ET DE SON ENVIRONNEMENT

### 1. L'exécution en engagements

Sur 5,872 MUC disponibles, 4,871 ont été engagés, soit 83 %.

La presque totalité du crédit inutilisé se rapporte à l'article 359 (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail), où un crédit de 1,74 MUC a été engagé sur 2,6 MUC disponibles. En effet, conformément au règlement financier n° 1417/76 applicable à la Fondation (art. 26), la subvention inscrite à l'art. 359 pour couvrir son fonctionnement ne lui a été versée qu'à concurrence de ses besoins réels. Le solde inutilisé de 0,86 MUC signifie que l'état des recettes et des dépenses de la Fondation n'a été exécuté qu'à raison des 2/3. Il est vrai que, née seulement fin 1976, la Fondation s'est trouvée en 1977 en pleine période de démarrage et n'a pas, de ce fait, pu fonctionner au régime initialement prévu.

Le crédit du poste 3551 (Actions "consommateurs") a été intégralement engagé (240.000 UC) au titre de la subvention versée chaque année à parts égales à plusieurs organisations actives au niveau européen dans le domaine de la protection des consommateurs.

### 2. L'exécution en paiements

Crédits de l'exercice  
-----

La proportion des paiements par rapport aux engagements est de 59 %. Les 41 % restant ont été reportés de droit à l'exercice 1978.

Crédits reportés de 1976  
-----

Les reports de droit ont été utilisés en paiements à 95 %  
(1,43 MUC sur 1,50)

Le solde inutilisé de 70.000 UC est imputable essentiellement à deux postes : l'art. 351 (protection de la santé, air et eau) et le poste 3520 (santé et sécurité sur les lieux de travail). Ces postes comportent notamment des frais de réunions.

## Chapitre 36 - DEPENSES RELATIVES A L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET A LA GESTION DE L'INFORMATION

Les crédits inscrits à ce chapitre pour l'exercice 1977 (à l'exception des postes 3620 et 3621) qui s'élevaient à 1.332.000 UC, ont été utilisés à raison de 93 %. En ce qui concerne les postes 3620 et 3621 dotés de crédits dissociés (3.300.000 UC en crédits d'engagement et 1.750.000 UC en crédits de paiement) une première série de contrats a pu être conclue dans le cadre du programme relatif au 2ème plan d'actions triennales, ce qui a permis d'utiliser 73 % des crédits d'engagement inscrits au budget de l'exercice.



Ces crédits ont permis la continuation d'actions dans le domaine de l'information scientifique et de sa gestion, et notamment, l'achat d'ouvrages, la diffusion des connaissances scientifiques ainsi que la conclusion de contrats avec les différentes administrations des postes et des télécommunications nationales dans le cadre des plans triennaux pour la mise en oeuvre du réseau physique de télécommunication. Les crédits reportés de l'exercice précédent ont été utilisés à raison de 96 %.

#### Chapitre 37 - DEPENSES RESSORTISSANT AUX DOMAINES INDUSTRIEL ET DES TRANSPORTS

Les crédits inscrits à ce chapitre pour l'exercice 1977 (à l'exception du poste 3701 dotés de crédits dissociés), qui s'élevaient à 8.850.000 UC, ont été utilisés à raison de 9 % soit 781.011 UC. En ce qui concerne les crédits reportés de l'exercice précédent ceux-ci ont été utilisés à raison de 100%.

##### Poste 3700 - Premier programme d'informatique

Les crédits inscrits au budget ont été utilisés à raison de 88 % pour l'exécution de la première série d'actions prioritaires. En ce qui concerne les 640.000 UC bloqués au chapitre 100 pour l'action "Import Export" qui a été adoptée seulement en septembre 1977, en même temps que les actions du deuxième programme, il n'a pas été possible de procéder à un engagement en 1977, étant donné le délai nécessaire à la mise en oeuvre de cette action. En revanche, cette action sera exécutée dans le cadre de la gestion des crédits du deuxième programme en 1978 (poste 3701).

##### Poste 3701 - Deuxième programme d'informatique

Le Conseil ayant donné son accord, en date du 27 septembre 1977 (JO L 255 du 6 octobre 1977), pour l'exécution d'une partie du deuxième programme présenté par la Commission, la mise en oeuvre de ces actions s'effectuera sur les crédits inscrits au budget 1978.

##### Poste 3710 - Recherche technologique (aéronautique)

Sur la base de la déclaration du Conseil du 14 mars 1977, et après avoir consulté l'industrie, les établissements de recherche et les autorités gouvernementales, la Commission a transmis pour accord au Conseil le 2 août 1977 une proposition relative à deux actions dans ce domaine. Le Conseil n'ayant pas statué avant le 31 décembre 1977 sur cette proposition, la mise en oeuvre des actions ne pourra s'effectuer qu'en 1978. Toutefois, un virement de crédit de 8.000.000 UC en provenance du chapitre 100 a été effectué et ce crédit fera l'objet d'une demande de report de manière à permettre la couverture financière dudit programme.

##### Poste 3720 - Actions dans le secteur textile

Ce programme de recherche d'une durée de trois ans a débuté en 1975 et la 3ème tranche a été engagée au cours de l'exercice 1977.

### Poste 3721 - Action dans le secteur de la chaussure

Ce programme pluriannuel de recherche a été approuvé par le Conseil, en date du 14 février 1977 et les crédits prévus ont été engagés en totalité après virement des 200.000 UC figurant au chapitre 100.

### Chapitre 39 - AUTRES DEPENSES RESULTANT DE L'EXERCICE DE L'INSTITUTION DE MISSIONS SPECIFIQUES

Les crédits inscrits à ce chapitre pour l'exercice 1977, qui s'élevaient à 3.355.000 UC, ont été utilisés à raison de 85% soit 2.857.935 UC. En ce qui concerne les reports de l'exercice précédent ceux-ci ont été utilisés à 95%.

En règle générale l'utilisation des crédits inscrits au chapitre 39 peut être considérée comme normale à la seule exception des actions concertées (poste 3911) qui n'ont pu être mise en oeuvre en temps utile.

### Poste 3910 - Préparation de nouveaux programmes de recherche

Les crédits inscrits au budget ont été utilisés à raison de 100 % pour la préparation et la mise en oeuvre d'une politique commune de recherche scientifique et de développement technologique.

### Poste 3911 - Mise en oeuvre d'actions concertées

Le Conseil n'ayant pas encore adopté les 3 actions présentées par la Commission :

- action dans le domaine de l'urbanisme présentée le 28.7.1977,
- action dans le domaine de recherche médicale présentée le 23.6.1977,
- action dans le domaine de la technologie des denrées alimentaires présentée le 11.8.1977,

Les crédits prévus (500.000 UC) n'ont pu être utilisés. Ces actions ne démarreront qu'au cours de 1978 et elles seront imputées au poste 3371 et non plus au poste 3911.

Toutefois, 80.000 UC ont été virés au poste 3910 (préparation de nouveaux programmes de recherche) en vue de renforcer les crédits prévus initialement à ce poste.

### Poste 3920 - Exécution du programme "éducation"

Les crédits inscrits au budget ont été utilisés à raison de 100 % par la conclusion de contrats d'étude dans ce domaine.

### Poste 3921 - Préparation des jeunes à la vie de travail

A la suite du virement de 250.000 UC accordé par l'Autorité budgétaire, en date du 5 avril 1977, la Commission a conclu une série de contrats pour un montant de 178.171 UC, soit 71 % desdits crédits.

### Article 393 - Dépenses relatives à l'action culturelle

Les crédits relatifs à cette action ont été engagés à raison de 100 % (99.896 UC) pour la mise en oeuvre des deux actions prioritaires dans ce domaine.

Article 394 - Evaluation technique en support aux activités de  
La Commission

Les crédits inscrits à ce poste (830.000 UC) sont destinés à permettre, dans le cadre du programme quadriennal (1977 - 1980) des activités du CCR, les évaluations techniques exécutées par le CCR à la demande d'autres services de la Commission dans les secteurs tels que l'énergie, les matières premières et les ressources, l'environnement et l'informatique. Ils ont été engagés à 100%.

TITRE 4 - REMBOURSEMENTS ET AIDES AUX ETATS MEMBRES  
ET DIVERS

Chapitre 40 - REMBOURSEMENTS FORFAITAIRES AUX ETATS MEMBRES  
DES FRAIS ENCOURUS POUR LA PERCEPTION DES  
RESSOURCES PROPRES

En raison du passage, en 1978, au régime intégral des ressources propres, l'exercice 1977 ne compte que dix mois de perception de ressources propres. Malgré ce fait, le pourcentage des engagements s'élève à 91 %. Le pourcentage des paiements est de 81 %.

Chapitre 42 - PRETS COMMUNAUTAIRES (ex-Chapitre 42)

Dans la limite du plafond de 3 milliards de dollars US, fixé par le règlement du Conseil n° 397/75 du 17 février 1975, la Communauté avait réalisé en 1976 une série d'emprunts pour un montant global correspondant à 1,3 milliards de dollars, destinés à aider les Etats membres à surmonter des difficultés de balance des paiements ; conformément à la décision du Conseil du 15 mars 1976 (76/322/CEE), la Communauté avait accordé, aux mêmes conditions, des prêts pour l'Italie et l'Irlande.

Un emprunt de consolidation pour un montant de 100.000.000 de dollars, contracté en avril 1977, n'a pas modifié le montant global des emprunts.

En revanche, l'emprunt de 500.000.000 de dollars, signé le 26 mai 1977 en faveur de l'Italie, a porté le total du capital des emprunts à l'équivalent de 1,84 milliards de dollars US.

## TITRE 5 - FONDS SOCIAL ET REGIONAL

### FONDS SOCIAL EUROPEEN ( Chap. 50,51,52)

#### CONSIDERATIONS D'ENSEMBLE

- 1) L'ensemble des demandes éligibles au concours du Fonds a atteint près de 900 MUC, chiffre de près de moitié supérieur à celui des crédits disponibles ( 617,1 MUC ) qui, de ce fait, ont été complètement utilisés.
- 2) Le chiffre global des concours agréés par la Commission au titre du Fonds social est passé de 500 MUC en 1976 à 617 MUC en 1977, soit une progression de 23 %. Cependant - abstraction faite des expériences pilotes et études, où la progression est forte mais le crédit marginal ( de 1 MUC en 1976 à 1,3 MUC en 1977 ) - cette progression ne concerne que deux types d'intervention :
  - les actions en faveur des jeunes sans emploi ( art.501) pour lesquelles les engagements de concours ont pratiquement doublé, passant de 88 à 174 MUC ,
  - les interventions en faveur des régions prioritaires au sens des législations nationales ( art. 510 ) pour lesquelles les engagements sont passés d'environ 260 MUC à 304 MUC , soit une progression de 18 % .

Il est évident qu'en raison du caractère limité des ressources du Fonds, l'effort important consenti pour ces deux domaines, à cause de l'ampleur sans précédent des besoins - au moins en ce qui concerne les jeunes - s'est en partie substitué à l'effort accompli jusqu'alors dans les autres domaines d'intervention du Fonds : agriculteurs, travailleurs du textile, migrants, handicapés, catégories pour lesquelles, dans l'ensemble, les engagements du Fonds ont légèrement diminué de 144 MUC en 1976 à 132 MUC en 1977.

Il est vrai que, parmi les jeunes sans emploi sur lesquels le Fonds concentre tout particulièrement son effort, se trouvent un certain nombre de représentants de ces dernières catégories pour lesquelles l'effort apparent du Fonds diminue.

D'ailleurs, on note un net recul de la demande globale de concours en ce qui concerne les agriculteurs et les travailleurs du textile : le manque des perspectives d'emplois freine le départ des premiers et la chute des effectifs des uns comme des autres ces dernières années peut également expliquer ce recul.

Pour les travailleurs migrants - malgré le fléchissement de leurs effectifs, conséquence du chômage - et pour les handicapés, la demande de concours reste soutenue et les attributions de concours très sélectives.

Les engagements de l'article 510 en faveur des branches économiques à adapter au progrès technique et des groupes d'entreprises en difficulté restent comparativement très marginaux: 6 MUC en 1977.

## A. Vue synthétique de l'exécution au cours de 1977

Les tableaux figurant aux pages ci-après donnent une vue synthétique de l'exécution budgétaire de ce domaine. Cette exécution se résume comme suit :

- a) les engagements contractés au cours de l'exercice se sont élevés à 617 MUC, sur un crédit disponible de 617,1, soit 100 %,
- b) les paiements effectués au cours de l'exercice se sont élevés à 316,9 MUC, sur les crédits disponibles de 601,7 MUC, soit 52 %,
- c) l'ensemble des engagements contractés et non payés - y compris ceux provenant des exercices antérieurs - existant en 1977, s'est élevé à 1.577,2 MUC. Sur ce montant, 316,9 MUC - soit 20 % - ont été payés et 1.260,3 MUC, représentent le solde à liquider au cours des exercices suivants.

En synthèse, ces données signifient ce qui suit :

- a) l'exécution en engagements a été complète. Ceci témoigne de l'importance des besoins dans ce domaine (les demandes étant en général plus élevées que les moyens disponibles).
- b) l'exécution en paiements a progressé par rapport au passé: des progrès restent cependant à faire. La révision récente de certaines dispositions réglementaires contribuera à cette fin;
- c) le volume des engagements contractés et non encore payés fait ressortir, au-delà de certains retards existant dans la liquidation des paiements, l'envergure des opérations pluriannuelles en cours d'exécution : il permet ainsi de saisir concrètement la contribution financière du Fonds social aux diverses actions en cours de réalisation auprès des Etats membres.

## B. Analyse de l'exécution en 1977

Les trois tableaux ci-après fournissent le point de départ pour une analyse de chacun des principaux aspects de l'exécution en 1977 : engagements, paiements, évolution des obligations en cours d'exécution.

UTILISATION DES CREDITS D'ENGAGEMENT

EN MUC

Nomenclature budgétaire	Crédits disponibles pour 1977			Utilisation en 1977		
	Crédits * inscrits au budget 1977	Crédits subsis- tants de 1976**	Total	Engagements con- tractés en 1977	% d'utili- sation	Crédits dispon- ibles au 31.12.77
	1	2	3	4	5	6
500 Secteurs agricole et textile	50,7 174,1	(1)	50,7 174,1	50,7 174,0		0,1
501 Jeunes	21,9		21,9	21,9		
502 Handicapés	26,1		26,1	26,1		
503 Migrants						
50	272,8		272,8	272,7	100 %	0,1
510 régions, branches écon- omiques, groupes						
d'entreprises	310	(1)	310	310		
511 Handicapés art. 4	33		33	33		-
51	343		343	343	100 %	
52 Expériences pilotes et études pré- paratoires	1,3		1,3	1,3		
TOTAL 50-52	617,1		617,1	617,0	100%	0,1

\* y compris les virements

\*\* y compris les dégagements effectués au cours de 1977

(1) Les crédits dissociés ayant été introduits en 1977, aucun crédit subsistant n'existait au 1.1.1977

## UTILISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

EN MUC

Nomenclature budgétaire	Crédits de paiement disponibles en 1977		Paiements effectués en 1977		Crédits non utilisés au 31.12.1977			
	Reports de 1976	Crédits* de 1977	Total	sur reports de 1976	sur crédits de 1977	Total	sur reports de 1976	sur crédits de 1977
	1	2	3	4	5	6	7	8
500 Secteurs agricole et textile	60,6	12,9	73,5	21,1	11	32,1	39,5	1,9
501 Jeunes	67	20	87	20,1	13,2	33,3	46,9	6,8
502 Handi- capés	16,9	5	21,9	13,8	2,8	16,6	3,1	2,2
503 Migrants	20,6	10,5	31,1	8,6	10,1	18,7	12	0,4
50	165,1	48,4	213,5	63,6	37,1	100,7	101,5	11,3
510 Régions, branches éc- nomiques, groupes d'en- treprises	234,1	105,5	339,6	122,5	63,8	186,3	111,6	41,7
511 Handi- capés	29,4	18	47,4	14,8	14,1	28,9	14,6	3,9
51	263,5	123,5	387,0	137,3	77,9	215,2	126,2	45,6
52 Expérien- ces pilotes et études préparatoires	0,6	0,5	1,2	0,6	0,4	1	-	0,1
TOTAL 50-52	429,2	172,4	601,7	201,5	115,4	316,9	227,7	57

\* virements compris



## EVOLUTION DES ENGAGEMENTS CONTRACTES

EN MUC

Nomenclature budgétaire	Engagements contractés et non payés au 1.1.77	Engagements contractés en 1977			Total des engagements contractés	Engagements payés et liquidés en 1977	Engagements restant à payer au 31.12.1977
		sur crédits subsistants de 1976 (1)	sur crédits de 1977	TOTAL			
	1	2	3	4	5	6	7
50 NOUVEAU FONDS SOCIAL (DEPENSES AU TITRE DE L'ARTICLE 4)	359,6		272,7		632,3	100,7	531,6
51 NOUVEAU FONDS SOCIAL (DEPENSES AU TITRE DE L'ARTICLE 5)	600		343		943	215,2	727,8
52 FONDS SOCIAL - EXPERIENCES PILOTES ET ETUDES PRE- PARATOIRES	0,6		1,4		1,9	1	0,9
	960,2		617		1,577,2	316,9	1,260 3

(1) Les crédits dissociés ayant été introduits dans ce domaine en 1977, il n'existait pas de crédit subsistant au 1.1.77

I. Engagements

1. Engagements contractés sur les crédits de 1977

a) Degré d'utilisation des crédits

Les crédits d'engagement inscrits au budget de 1977 ont été intégralement utilisés (617 MUC sur 617,1). Cette utilisation n'aurait pu être tout-à-fait aussi intégrale sans de très légers aménagements par voie de virements pour faire coïncider au mieux les disponibilités et les besoins: virements à partir des articles 500 (2,3 MUC) et 502 (1,1 MUC) et à destination des articles 501 (2,1 MUC), 503 (1,1 MUC) et 520 (0,2 MUC).

b) Comparaison entre engagements et demandes de concours

Engagements au titre du Fonds social et décisions d'agrèments de concours à ce titre par la Commission sont deux façons d'exprimer la même chose (cf. art. 32, para 2, du règlement financier du 21.12.77 applicable au budget général des C.E.). En 1977, la Commission a donc agréé pour 617 MUC de concours au titre du Fonds social, épuisant ainsi les crédits disponibles. Mais, faute de crédits, elle a dû refuser des demandes ou parties de demandes éligibles représentant un montant global de 280 MUC. Ce qui signifie que la demande globale présentée par les Etats membres au titre du Fonds social a été de  $617 + 280 = 897$  MUC, dépassant ainsi de 45% les crédits disponibles.

c) Caractère pluriennal des engagements du Fonds social

L'échelonnement dans le temps de la réalisation des opérations qui ont bénéficié du concours du Fonds au titre des crédits de 1977 se résume comme suit:

	Total	en 1977	en 1978	en 1979
Chap. 50	272,7	210,0	45,0	17,7
Chap. 51	343,0	246,0	85,0	12,0
Chap. 52	1,3	0,6	0,4	0,3
Total ( en MUC ( en %	617,0 100%	456,6 74%	130,4 21,1%	30,0 4,9%

Il convient d'observer que l'échelonnement indiqué ci-dessus n'a de valeur qu'indicative et non obligatoire.

2. La transition de l'ancien au nouveau système budgétaire

Un aspect particulier du Fonds social : l'incidence sur 1977 de l'ancien système des "autorisations d'engagement".

Avant d'être admis au régime de la dissociation entre crédits d'engagement et crédits de paiement, le Fonds social comportait un régime à part, selon lequel des engagements pouvaient

être contractés au cours d'un exercice pour des opérations à réaliser au cours de chacun des deux exercices suivants, et ce à concurrence des montants inscrits à cet effet dans le budget. Ces montants portaient le nom d'autorisations d'engagement\*. C'est ainsi que des engagements avaient été contractés en 1975 et en 1976 pour des opérations à réaliser en 1977, et ce pour les montants suivants:

Autorisations d'engagement pour des opérations à effectuer en 1977	Exercice 1975		Exercice 1976		Total	
	inscrites au budget	utilisées	inscrites au budget	utilisées	inscrites au budget	utilisées
Ligne budgétaire						
Chap. 50 (dépendances "art. 4")	20	12	60	54	80	66
Chap. 51 (dépendances "art. 5")	45	40	90	89	135	129
Total	65	52	150	143	215	195

Le régime des autorisations d'engagement ne s'appliquait pas au Chap. 52 (expériences pilotes et études préparatoires)

3. Total des engagements consacrés à des opérations réalisées en 1977.

Il résulte des points 1. c) et 2. ci-avant que le chiffre total des concours du Fonds engagés pour des opérations à réaliser en 1977 s'établit à:

	Engagements au titre des autorisations inscrites aux budgets de 1975 et 1976	Engagements au titre des crédits de 1977	Total
Chap. 50	66,0	210,0	276,0
Chap. 51	129,0	246,0	375,0
Chap. 52	-	0,6	0,6
Total	195,0	456,6	651,6

\* cf. art. 104 du règlement financier du 25 avril 1973 applicable au budget général des C.E.

A titre de comparaison, le montant total correspondant pour 1976 était de 436,4 MUC, soit un taux de progression de près de 50 % de 1976 à 1977.

## II. Paielements

### 1. Degré d'utilisation globale des crédits disponibles en 1977 pour paiements

En 1977, 601,7 MUC auraient théoriquement pu être payés au titre du Fonds social, dont 172,4 au titre des crédits de l'exercice et 429,2 au titre des crédits reportés de droit de 1976.

En réalité, 316,9 MUC seulement ont été payés, dont 115,4 au titre des crédits de l'exercice et 201,5 au titre des crédits reportés. Ce chiffre de 316,9 MUC représente néanmoins, et de loin, le plus fort chiffre de paiement réalisé au cours d'un exercice depuis l'existence du Fonds social rénové, le chiffre suivant étant de 255,5 MUC, montant payé en 1976.

### 2. Paielements sur crédits reportés de droit de l'exercice 1976

L'accent a été mis délibérément sur l'utilisation prioritaire des crédits reportés (201,5 MUC payés sur 429,2 reportés), ceux-ci tombant en annulation à la fin de l'exercice. Cependant moins de la moitié du crédit reporté a pu faire l'objet de paiements.

En effet, la masse des demandes de paiement correspondantes ne parviennent à la Commission qu'à l'automne de l'année de report et, compte tenu des vérifications indispensables, il est exclu de pouvoir traiter cette masse de demandes dans les dernières semaines de l'année. Cependant on procède au versement d'une partie du montant des demandes, la liquidation définitive ne pouvant avoir lieu que plus tard, au vu des pièces justificatives complètes.

La Commission invite les Etats membres, dans la mesure du possible, à accélérer le traitement des dossiers et leur transmission à la Commission.

La partie des engagements non couverte par l'utilisation de ces reports sera imputée sur les crédits de paiement des exercices suivants. Une partie des crédits de paiement de 1978 a été prévue à cet effet.

### 3. Paielements sur crédits de l'exercice 1977

Les 115 MUC payés sur crédits de l'exercice correspondent essentiellement à des engagements de 1974 et 1975. Pratiquement tous les arriérés de 1974 ont été réglés. Pour 1975, les arriérés restant à régler - compte tenu d'annulations déjà connues ou escomptées - sont estimées à environ 50 MUC. On peut escompter qu'ils seront presque entièrement imputés sur les crédits de l'exercice 1978.

Il est rappelé que dans le cadre de la transition de

l'ancien au nouveau système, des crédits pour couvrir les arriérés de 1974 et 1975 avaient été inscrits au budget 1977 (les reports de 1976 n'étant donc destinés qu'à couvrir les engagements de cet exercice).

Moins d'1 MUC a été payé sur les engagements de 1977. Chaque année s'affirme davantage la faiblesse des paiements correspondant à des engagements de l'exercice, c'est-à-dire à des opérations réalisées au cours de l'exercice.

On a vu (cf. point 2 ci-avant) qu'en général les demandes de paiement ne parviennent qu'à l'automne de l'année suivant celle de la réalisation des opérations correspondantes. A plus forte raison sont-elles rares l'année même de l'opération.

#### 4. Amélioration possible en 1978

Le nouveau régime de paiements entré en vigueur le 1er janvier 1978 devrait permettre, dès 1978, d'améliorer sensiblement la situation en matière de paiements. En effet, il prévoit d'une part la possibilité d'avances représentant 60 % du concours pendant le déroulement même de l'opération, d'autre part la possibilité, moyennant introduction des demandes de paiement dans certains délais, de résorber les arriérés (opérations antérieures à 1978) à concurrence de 85 %.

Dans les deux cas, il faut et il suffit que l'Etat membre certifie l'exactitude de la demande de paiement. Toute la question est de savoir quel usage les Etats membres pourront et voudront faire de ces possibilités en 1978.

### III. Evolution du volume des engagements contractés

En début d'exercice, la masse des engagements non payés représentait 960,2 MUC. En fin d'exercice, elle représente 1260,3 MUC. Le montant dont elle s'est accrue correspond à la différence entre le montant des engagements contractés (617 MUC) et celui des paiements effectués (316,9 MUC) en 1977.

Dans l'appréciation de cette masse, il faut tenir compte des éléments suivants :

- d'une part, l'envergure des opérations du Fonds social, dont l'exécution peut s'échelonner sur plusieurs exercices, a augmenté grâce à la progression des crédits d'engagement ;
- d'autre part, l'exécution des paiements - bien que meilleure en 1977 qu'au cours des exercices précédents - a ressenti encore en 1977 la lourdeur des procédures administratives connue dans ce domaine.

Il y a lieu de considérer que, si en 1978 les nouvelles possibilités évoquées au paragraphe II (résorption des arriérés, avances sur les concours accordées pour de nouvelles opérations etc..) sont suffisamment exploitées, une accélération des paiements pourra être réalisée diminuant ainsi l'écart entre les engagements contractés et les paiements effectués.

CONSIDERATIONS D'ENSEMBLE

La gestion du Fonds Européen de Développement Régional en 1977 présente certains traits caractéristiques que les deux exercices antérieurs avaient déjà permis de constater : il s'agit notamment de l'utilisation intégrale des crédits d'engagement, de la présentation d'un volume de demandes de concours dépassant largement les crédits disponibles et de l'éparpillement important des projets retenus à l'intérieur des quotas nationaux. Cette expérience permet notamment de mettre en relief les considérations suivantes :

- Les crédits disponibles pour le Fonds Régional sont dans leur ensemble très modestes et sont loin de permettre de faire face aux besoins ... très importants dans ce secteur ;
  
- en ce qui concerne la procédure d'approbation des concours du Fonds, laquelle ne prévoit pas la condition de "l'antériorité" (c'est-à-dire la présentation de la demande à la Commission avant le démarrage du projet), il y a lieu de constater que ce système s'avère être très efficace et opportun dans la mesure où il contribue à une réalisation rapide des projets, notamment lorsque l'Etat membre est confronté avec des problèmes de disponibilité de fonds. Cependant, il faut souligner que le financement de projets qui ont déjà été entamés entraîne la nécessité non seulement d'effectuer des contrôles très rigoureux portant sur la réalité des investissements mais également de s'assurer que les fonds communautaires s'ajoutent bien aux fonds fournis par les Etats membres et ne s'y substituent pas, tout simplement ;
  
- L'éparpillement en général très poussé des projets proposés par les Etats membres pour le concours du Fonds ainsi que les limites financières mêmes imposées par le système des quotas nationaux se traduisent par une certaine dilution des interventions du Fonds, alors qu'un effort de concentration plus soutenu dans les régions prioritaires pourrait être préférable.

## A. VUE SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION AU COURS DE 1977

Les tableaux figurant aux pages ci-après donnent une vue synthétique de l'exécution budgétaire de ce domaine. Cette exécution se résume comme suit :

- a) les engagements contractés au cours de l'exercice se sont élevés à 501,7 MUC sur un crédit disponible de 512,4, soit environ 98 %;
- b) les paiements effectués se sont élevés à 372,5 MUC sur les crédits disponibles de 482 MUC, soit 77 %;
- c) l'ensemble des engagements contractés existant en 1977\*, s'est élevé à 921,3 MUC. Sur ce montant, 372,5 MUC - soit 40 % - ont été payés et 548,8 MUC représentent le solde à liquider au cours des exercices suivants.

En synthèse on peut donc constater que l'exécution a été complète en engagements et satisfaisante en paiements.

\*

Le Fonds régional créé en 1975 a été doté d'un montant de 1.300 MUC à répartir sur les exercices 1975, 1976, 1977. Ce montant a été utilisé de la manière suivante :

Année	Engagements effectués *	Paiements effectués
1975	299,826	90,668
1976	500,075	277,332
1977	489,405**	372,508

\* Compte tenu des dégagements

\*\* Après déduction des dégagements effectués en cours d'exercice; ce montant ne correspond donc pas au chiffre de 501,7 MUC cité ci-dessus en a).

UTILISATION DES CREDITS D'ENGAGEMENT

Nomenclature budgétaire	Crédits disponibles pour 1977			Utilisation en 1977		
	Crédits inscrits au budget 1977	Crédits subsis- tants de 1976 *	Total	Engagements con- tractés en 1977	% d'utilisation	Crédits dispo- nibles au 31.12.77
	1	2	3	4	5	6
55 FEDER	500,00	12,48	512,48	501,78	97,91	10,70

\* y compris les dégagements effectués au cours de 1977

UTILISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Nomenclature budgétaire	Crédits de paiement dispo- nibles en 1977			Paiements effectués en 1977			Crédits non utilisés au 31.12.1977	
	Reportes de 1976	Crédits de 1977	Total	sur reports de 1976	sur crédits de 1977	Total	sur reports de 1976	sur crédits de 1977
	1	2	3	4	5	6	7	8
55 FEDER	82,00	400,00	482,00	82,00	290,51	372,51	-	109,49

EVOLUTION DES ENGAGEMENTS CONTRACTES

Nomenclature budgétaire	Engagements contractés et non payés au 1.1.1977	Engagements contractés en 1977			Total des engagements contractés	Engagements payés et liquidés en 1977	Engagements restant à payer au 31.12.1977
		sur crédits subsistants de 1976	sur crédits de 1977	TOTAL			
	1	2	3	4	5	6	7
55 FEDER	419,53	12,48	489,30	501,78	921,31	372,51	548,80



## B. ANALYSE

### I . Crédits d'engagement

Les crédits totaux disponibles pour engagements en 1977 se sont élevés à 512,48 MUC , dont 500 MUC inscrits au budget, 0,1 MUC subsistants de 1976 et 12,38 MUC rendus disponibles à la suite de dégagements relatifs aux exercices antérieurs.

Au 31 décembre 1977, des engagements pour 501,78 MUC ont été contractés sur ces crédits, à la suite des décisions de concours intervenues en février, avril, juillet et décembre; ce chiffre représente un pourcentage d'utilisation de 98 % environ.

Comme lors des exercices antérieurs, une grande partie des engagements (212,55 MUC = 42 % du total) ont été effectués tout à la fin de l'exercice.

Il y a lieu de souligner que, à la fin de la période initiale de trois années, il fallait respecter exactement les quotas nationaux prévus au règlement relatif au Fonds régional. Il n'était donc pas possible, comme cela avait été le cas pour l'exercice précédent, que certains Etats membres - pour lesquels un nombre plus que suffisant de projets avaient été approuvés - dépassent leurs quotas théoriques pour compenser les retards intervenus en ce qui concerne les autres Etats membres.

A cet égard, il faut préciser que, dans l'ensemble, ce retard n'est pas substantiel. La presque totalité du crédit subsistant correspond au reste du quota de la R.F.A. Pour cet Etat membre le rythme des engagements a été très lent au cours des exercices 1975 et 1976. Il s'est accéléré en 1977, année où les engagements effectués pour cet Etat membre ont plus que doublé par rapport à l'ensemble des engagements effectués précédemment. Par conséquent, la situation s'est très nettement améliorée et il est à prévoir que le crédit subsistant sera rapidement utilisé.

Les détails relatifs aux pays et aux différents types d'investissements ressortent du tableau (page 99 ) qui appelle les remarques suivantes :

- 1) Les investissements en infrastructures (295,02 MUC sur 501,78 MUC engagés = 59 % environ) restent prédominants par rapport aux investissements industriels, artisanaux ou de service, bien que ce pourcentage soit sensiblement moins élevé qu'en 1976 (= 75%). Ce pourcentage toujours élevé reflète notamment, d'une part les besoins des régions les moins développées (par exemple le Mezzogiorno, le midi de la France et le Groenland) pour lesquelles les projets d'infrastructure constituent un préalable essentiel à l'établissement d'industries; d'autre part, le fait que très peu de projets industriels ont été approuvés pour la Belgique et pas un seul pour les Pays-Bas ou pour le Luxembourg.

- 2) L'art.7 § 5 du règlement CEE 724/75 relatif au Fonds régional prévoit que les Etats membres introduisent par priorité des demandes de concours concernant les investissements égaux ou supérieurs à 10 MUC. Or, les engagements contractés en 1977 pour les grands projets ne s'élèvent qu'à 44 % environ du total (219,35 MUC sur 501,78 MUC), ce qui représente une réduction considérable par rapport à 1976 (= 53 %). En effet, les seuls Etats membres pour lesquels les concours approuvés pour les grands projets dépassent, en 1977, ceux accordés pour les petits projets sont la France et le Royaume-Uni.

## II. Crédits de paiement et reports de crédits

En 1977, le FEDER a disposé d'un montant total de 482 MUC de crédits de paiement, dont 82 MUC reportés de l'exercice 1976. Le total des paiements effectués en 1977 s'élève à 372,5 MUC, ce qui représente 77% environ des crédits disponibles. Les crédits reportés ont été consommés en priorité au fur et à mesure des demandes de paiement sur projets 1975 et 1976 et ont été utilisés à 100 %. Quant aux crédits inscrits au budget 1977 (400 MUC), des paiements pour 290,5 MUC ont pu être effectués. Le solde des crédits non utilisés (109,5 MUC) sera reporté de droit à l'exercice 1978 et sera consommé en priorité au fur et à mesure des demandes de paiements sur les engagements de 1975, 1976 et 1977.

L'exécution des paiements (voir tableau page 100) donne lieu aux remarques suivantes :

- 1) comme lors des exercices précédents, il y a lieu de constater en 1977 aussi une tendance très prononcée des Etats membres à soumettre un très grand volume de demandes de paiement seulement vers la fin de l'exercice : en effet, 67 % environ des paiements ont été effectués au cours du dernier trimestre 1977 ;
- 2) le rythme des paiements par rapport à l'exercice d'engagement s'est présenté de la même façon en 1977 qu'en 1975 et 1976. En effet, il apparaît que le paiement d'environ 30 à 40% de l'engagement s'effectue dans chacun des deux premiers exercices (exercice d'engagement et exercice suivant). Par contre, le rythme des paiements se ralentit considérablement au cours du troisième exercice. Ce ralentissement, qui paraît tout à fait normal, est à attribuer aux délais nécessaires aux contrôles qui sont réalisés après l'achèvement des projets. Ces contraintes de procédure s'avèrent en effet particulièrement lourdes pour les projets faisant l'objet de traitement global (inférieurs à 10 MUC) ;
- 3) la liquidation des engagements pour la Belgique et la France et, dans une moindre mesure, pour les Pays-Bas se déroule très lentement par rapport aux autres Etats membres.

SITUATION DES ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Etats membres	Engagements contractés du 1.1.1977 au 31.12.1977										
	A	B	Total industrie	C	D	E	F	Total infrastructure	total général	Crédits inscrits au budget et subsistants	Crédits disponibles au 31.12.77
Belgique	0,56	0,78	1,34	-	5,73	1,55	-	7,28	8,62	8,63	0,01
Danmark	0,67	0,54	1,21	2	5,37	-	-	5,37	6,58	6,58	-
Deutschland	2,34	20,53	22,87	1,18	18,78	-	-	19,96	42,83	53,34	10,51
France	16,43	12,38	28,81	22,35	19,69	-	-	42,04	70,85	70,86	0,01
Ireland	8,68	4,79	13,47	2,45	8,36	-	6,03	16,84	30,31	30,48	0,17
Italia	7,76	66,38	74,14	64,17	35,54	-	18,33	118,04	192,18	192,18	-
Luxembourg	-	-	-	-	0,54	-	-	0,54	0,54	0,54	-
Nederland	-	-	-	1,31	5,01	-	-	6,32	6,32	6,32	-
United Kingdom	53,42	11,50	64,92	36,48	41,53	-	0,62	78,63	143,55	143,55	-
Totaux	89,86	116,90	206,76	127,94	140,55	1,55	24,98	295,02	501,78	512,78	10,70

A : Investissements industriels, artisans ou de service d'un montant égal ou supérieur à 10 MUC  
 B : Investissements industriels, artisans ou de service d'un montant inférieur à 10 MUC  
 C : Investissements en infrastructure d'un montant égal ou supérieur à 10 MUC  
 D : Investissements en infrastructure d'un montant inférieur à 10 MUC  
 E : Investissements en infrastructure dans les zones d'agriculture de montagne d'un montant égal ou supérieur à 10 MUC  
 F : Investissements en infrastructure dans les zones d'agriculture de montagne d'un montant inférieur à 10 MUC

## SITUATION DETAILLEE DES PAIEMENTS AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Etat membre	Engagements exercices 1975 et 1976 (*)	Paiements effectués jusqu'au 31.12.76	Engagements restant à liquider au 31.12.76	Paiements sur reports de droit 1976 à 1977	Paiements sur crédits de paiement 1977	Engagements de 1975 et 1976 restant à liquider au 31.12.77	Engagements contractés en 1977	Paiements sur crédits de paiements 1977	Engagements de 1977 res- tant à li- quider au 31.12.1977	Total des engagements contractés au 31.12.77	Total des engagements restant à li- quider au 31.12.1977
Belgique	10,71	6,11	4,60	-	2,83	1,77	8,62	-	8,62	19,33	10,39
Danmark	10,17	5,53	4,64	0,99	1,42	2,23	6,58	3,36	3,22	16,75	5,45
Deutschland	29,15	13,35	15,80	3,73	8,36	3,71	42,83	12,80	30,03	71,98	33,74
France	122,47	44,49	77,48	18,87	6,26	52,35	70,85	20,69	50,16	193,32	102,51
Ireland	53,52	25,03	28,49	7,23	4,94	16,32	30,31	9,94	20,37	83,83	36,69
Italia	327,82	157,16	170,66	24,67	48,99	97,00	192,18	75,86	116,32	520,00	213,32
Luxembourg	0,75	0,63	0,12	0,08	0,04	-	0,54	-	0,54	1,29	0,54
Nederland	15,59	8,30	7,29	-	2,81	4,48	6,32	-	6,32	21,91	10,80
United Kingdom	217,34	106,89	110,45	26,43	37,33	46,69	143,55	54,88	88,67	360,89	135,36
Totaux	787,52	367,99	419,53	82,00	112,98	224,55	501,78	177,53	324,25	1.289,30	548,80

(\*) compte tenu des déagements effectués en 1977

## Chapitre 58 - AIDE DE LA COMMUNAUTE A LA REGION SINISTREE DU FRIOUL

### Utilisation des reports de crédits

Au cours de l'exercice 1977, ont été effectués des paiements de 4,26 MUC sur les engagements de 60 MUC contractés en 1976, ce qui représente un taux d'utilisation de 7 % environ. Si ce taux paraît peu élevé, il est rappelé que ce n'était que tout à la fin de l'exercice 1976 que les engagements en question ont pu être contractés. Il est, par ailleurs, rappelé qu'en raison de leur échelonnement pluriannuel prononcé, les projets dont il s'agit sont soumis au même régime que les projets individuels financés par la section Orientation du FEOGA, c'est-à-dire que les crédits sont reportés de droit pendant cinq années. Vu dans cette optique, le pourcentage d'utilisation des crédits en 1977 ne semble pas particulièrement anormal.

## Chapitre 59 - AIDE A DES POPULATIONS DE LA COMMUNAUTE VICTIMES DE CATASTROPHES

Le crédit de 5 MUC inscrit à ce chapitre a été utilisé à raison de 4 MUC engagés et payés :

- Inondations de juillet 1977 dans le Sud-Ouest de la France	1,8
- Cyclone d'août 1977 en Toscane	1,2
- Inondations d'octobre 1977 en Italie du Nord	1,0
	<hr/>
	4 MUC
	<hr/>

Les deux premières aides ont été décidées par la Commission le 21 septembre 1977, la troisième le 26 octobre 1977.

TITRES 6 ET 7 - FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE  
AGRICOLE - SECTION GARANTIE

I. CONSIDERATIONS D'ENSEMBLE

1) Constatations

Par rapport à l'année 1976, les dépenses consacrées au soutien des marchés agricoles ont augmenté de 19,6 % passant de 5.570 MUC en 1976 à 6.662,4 MUC en 1977.

Cette augmentation est la résultante d'un accroissement des charges communautaires dans les secteurs du lait (+ 494 MUC ), du sucre (+ 310 MUC ) et Agrimonétaire (+ 524 MUC ). Par ailleurs, cinq secteurs ont connu des dépenses moindres : la viande bovine (- 232 MUC ), les montants compensatoires Adhésion (- 185 MUC ), le vin (- 82 MUC ), les fruits et légumes (-58 MUC ), et le tabac (- 24 MUC ).

En termes de part relative de chaque marché par rapport au budget du FEOGA section Garantie, cela se traduit par une augmentation du poids financier du lait, du sucre et des montants compensatoires monétaires qui passent de 50 % à 59 % des dépenses FEOGA Garantie. Cette évolution est surtout sensible pour le sucre et les MCM ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

	Part dans le budget 1976 du FEOGA Garantie	Part dans le budget 1977 du FEOGA Garantie
Lait	37 %	38 %
Sucre	4 %	8 %
MCM	9 %	13 %
Total	50 %	59 %

2) Analyse de l'utilisation des crédits du FEOGA Garantie en 1977

L'utilisation des crédits communautaires dans les secteurs qui ont accru les dépenses du FEOGA Garantie a été la conséquence des situations suivantes :

- Lait et produits laitiers : L'effort financier consenti en 1977 par la CEE pour soutenir le marché laitier a été très important. En effet, le souci d'assainir un secteur

structurellement excédentaire a amené à développer des actions d'écoulement tant sur le plan interne: aide à la consommation humaine ou à l'alimentation animale, que sur le plan externe : restitutions à l'exportation.

Ainsi, cet effort particulier a permis de diminuer les stocks de poudre de lait d'environ 300.000 tonnes, qui restent cependant à 1.000.000 tonnes fin 1977, et de maintenir le niveau du stock de beurre à environ 250.000 tonnes.

- Sucre : La situation sur le marché du sucre s'est aggravée en raison de trois phénomènes :
  - . Tout d'abord, les obligations d'importation de 1.300.000 tonnes souscrites auprès des pays ACP ont obligé la Communauté à exporter une quantité équivalente assortie du versement d'une restitution.
  - . Ensuite, le développement de la production sucrière dû à l'extension des superficies cultivées rend désormais la Communauté excédentaire alors qu'elle était encore déficitaire en 1975.
  - . Pour finir, la surproduction mondiale oriente les cours mondiaux vers la baisse, ce qui accroît les dépenses de restitutions.
- Montants compensatoires monétaires : La perpétuation de la situation instable des monnaies européennes a contribué, pour la préservation de l'unicité du Marché Commun Agricole, à augmenter les montants compensatoires octroyés ou perçus aux frontières de 337 MUC .

Il faut en conclure que ce gonflement des dépenses Agri-monnaïres en 1977 n'a pas été limité par des ajustements suffisants des taux représentatifs et que ceci a été à l'encontre de l'objectif de la démobilisation des montants compensatoires monétaires.

## II. VUE SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION EN 1977

Avant de passer à l'analyse des principaux aspects qui ont marqué l'exécution de ce domaine budgétaire en 1977, il est utile d'en résumer d'abord les traits essentiels de la façon suivante :

### A) L'évolution des crédits autorisés

1. Le Budget initial, arrêté par l'autorité budgétaire pour le FEOGA Garantie, s'établissait à 6.167,4 MUC .

2. Le Budget supplémentaire : Le Budget initial avait été établi sans pouvoir tenir compte des décisions de fixation des prix pour la campagne 1977/1978 qui sont intervenues le 26 avril 1977. En outre, l'année 1977 a été marquée par des difficultés sur le plan monétaire et par l'évolution défavorable de la conjoncture mondiale.

Le Budget supplémentaire, arrêté le 7 juillet 1977, a donc adapté le niveau des crédits initiaux aux décisions du Conseil en matière de prix et aux contingences économiques de l'année par une inscription de 934,2 MUC de crédits nouveaux.

3. Les adaptations de crédits : Il est d'abord rappelé que le Conseil a adopté en septembre 1977 le report non automatique de 92,4 MUC concernant les dépenses de restitution pour l'aide alimentaire.

Par ailleurs, le Conseil a décidé un ensemble d'adaptations des montants des crédits attribués à chaque marché par virements entre chapitres.

#### B) L'exécution définitive au 31 décembre 1977

Les tableaux figurant aux pages ci-après donnent une vue d'ensemble de l'exécution définitive au 31.12.1977. Les traits essentiels de cette exécution peuvent se résumer ainsi :

Le total des crédits disponibles pour l'exercice 1977 représente 7.780,83 MUC dont 677,73 MUC au titre des reports de 1976.

Il faut indiquer à cet égard que sur le total des reports, 92,355 MUC correspondent à des reports non automatiques qui viennent renforcer les restitutions pour les opérations d'aide alimentaire.



SYNTHESE DE L'EXECUTION DE L'EXERCICE 1977

Situation provisoire au 31.12.1977

C R E D I T S D I S P O N I B L E S	E N M U C	E X E C U T I O N	E N M U C
<u>A. CREDITS DE L'EXERCICE</u>		<u>C. ENGAGEMENTS</u>	
1. Crédits initiaux	6.167,4	1. Engagements globaux 1977	7.078,85
2. Budget supplémentaire	934,2	- montants engagés en détail	6.570,02
3. Virements (1)	1,5	- solde des engagements globaux	533,08
		• reportés à 1978	23,7
		• annulés	509,38
		2. Montant non engagé	24,185
<u>TOTAL</u>	7.103,1	<u>TOTAL</u>	7.103,1
<u>B. CREDITS DE L'EXERCICE PRECEDENT</u>		<u>D. PAIEMENTS</u>	
- Reports de droit de 1976	585,377	1. Exécution des reports de 1976	
- Reports non automatiques de 1976	92,355	- Paiements a) sur reports de droit	503,526
		b) sur reports non automatiques	92,355
		Reste	81,851
<u>TOTAL</u>	677,732	2. Exécution des crédits de 1974	677,732
		a. Paiements	
		b. Reports à 1978	5.570,959
		• Crédits engagés en détail et reportés de droit	
		à 1978	999,061
		• Crédits engagés globalement et reportés de droit	
		à 1978	-
		• Crédits inutilisés : report non automatique sur	
		1978 (éventuel)	23,7
		<u>Total des reports de 1977 à 1978</u>	1.022,761
		3. Crédits annulés	
		• sur engagements globaux	-
		• hors engagements globaux	509,380
		<u>Total des crédits annulés</u>	
		Reste	
<u>TOTAL DES CREDITS DISPONIBLES</u>	7.780,832	<u>TOTAL</u>	7.780,832

(1) Il s'agit de virements de titre à titre ayant affecté la disponibilité des titres 6 et 7

**TABLEAU DE L'UTILISATION DES CREDITS EN ENGAGEMENTS**  
(Situation définitive au 31.12.1977)

Nomenclature	Crédits disponibles pour 1977	Avances au 31.12.77 Eng. globaux	Utilisation détaillée au 31.12.77		
	Crédits autorisés compte-tenu des virements		Engagements contractés	% d'utilisation par rapport aux crédits autorisés	Crédits disponibles
a	b	c	d	$e = \frac{d}{b}$	f = b - d
60. Céréales	606,517	)	558,656	92,11	47,861
61. Riz	21,-	)	12,718	60,56	8,282
62. Lait et produits laitiers	2.536,683	)	2.481,751	97,83	54,932
63. Matières grasses	356,600	)	304,998	85,53	51,602
64. Sucre	545,5	)	536,678	98,38	8,822
65. Viande bovine	495,4	)	410,846	82,93	84,554
66. Viande porcine	45,-	)	31,869	70,82	13,131
67. Oeufs et volaille	25,-	)	22,284	89,14	2,716
68. Fruits et légumes	187,5	)	186,229	99,32	1,271
69. Vin	109,-	)	90,919	83,41	18,081
70. Tabac	209,-	) 7.078,815	205,285	98,22	3,715
71. Pêche	10,-	)	7,904	79,04	2,096
72. Alcool éthylique d'origine agricole	-	)	-	-	-
73. Autres secteurs et produits sous O.C.M.	54,4	)	51,380	94,45	3,020
74. Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation des produits agricoles	128,-	)	124,147	96,99	3,853
75. Montants compensatoires - Adhésion	200,-	)	174,930	87,47	25,070
78. Montants compensatoires monétaires	970,-	)	859,938	88,65	110,062
79. Dépenses de double taux	603,5	)	509,490	84,42	94,010
<b>TOTAUX</b>	<b>7.103,1</b>	<b>7.078,815</b>	<b>6.570,020</b>	<b>92,50</b>	<b>533,078</b>

TABLEAU DE L'UTILISATION EN PAIEMENTS

(en MUC)

NOMENCLATURE	CREDITS DISPONIBLES EN 1977				PAIEMENTS EFFECTUES EN 1977				CREDITS NON UTILISES AU 31.12.1977			
	Reports auto- matiques 1976	Crédits de l'exercice 1977 après Virement	Reports non automatiques 1976	TOTAL	Sur reports automatiques de 1976	Sur crédits de 1977	Sur reports non automa- tiques 1976	TOTAL	Sur reports automatiques 1976	Sur crédits de 1977	Sur reports non automa- tiques 1976	TOTAL
a	b	c	e = c+d	f	g	h	i = g+h	j	k	l	m = k+l	
60. Céréales	9,984	606,517	27,996	634,513	5,210	378,297	27,996	406,293	4,774	228,22	-	228,22
61. Riz	-	21,000	1,144	22,144	-	12,718	1,144	13,862	-	8,282	-	8,282
62. Lait et produits laitiers	75,275	2.536,683	63,215	2.599,98	75,098	2.465,644	63,215	2.528,859	0,177	71,039	-	71,039
63. Matières grasses	9,037	356,6	-	356,6	5,823	92,994	-	92,994	3,214	263,606	-	263,606
64. Sucre	-	545,5	-	545,5	-	536,678	-	536,678	-	8,822	-	8,822
65. Viande bovine	6,359	495,4	-	495,4	6,354	354,923	-	354,923	0,005	140,477	-	140,477
66. Viande porcine	4,736	45,0	-	45,0	4,517	30,927	-	30,927	0,419	14,073	-	14,073
67. Oeufs et volaille	-	25,-	-	25,-	-	22,284	-	22,284	-	2,716	-	2,716
68. Fruits et légumes	149,227	187,5	-	187,5	140,995	58,573	-	58,573	8,232	128,927	-	128,927
69. Vin	125,830	109,-	-	109,-	123,370	64,293	-	64,293	2,46	44,707	-	44,707
70. Tabac	149,662	209,-	-	209,-	140,294	100,711	-	100,711	9,368	108,289	-	108,289
71. Pêche	-	10,-	-	10,-	-	7,868	-	7,868	-	2,132	-	2,132
72. Alcool éthylique agricole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
73. Autres produits et OCM	2,168	54,4	-	54,4	2,065	49,230	-	49,230	0,103	5,17	-	5,17
74. Restitutions pour certains marchan- dises résultant de La transformation des produits agri- coles	-	128,-	-	128,-	-	124,147	-	124,147	-	3,853	-	3,853
75. Montants compensa- toires adhésion	-	200,-	-	200,-	-	174,930	-	174,930	-	25,07	-	25,07
76. Montants compensa- toires monétaires	-	970,-	-	970,-	-	859,938	-	859,938	-	110,062	-	110,062
77. Dépenses découlant de l'application de taux de change différents	-	603,5	-	603,5	-	236,805	-	236,805	-	366,695	-	366,695
Engagements globaux provisionnels	53,099	-	-	-	-	-	-	53,099	-	-	-	-
TOTAL	585,377	7.103,1	92,355	7.195,455	503,526	5.570,959	92,355	5.663,314	81,851	1.532,141	-	1.532,141

### III. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

#### 1) Evolution des avances accordées aux organismes payeurs

	Avances mensuelles		Total mensuel c	% par rapport à la moyenne théorique (1) $\frac{c \times 100}{599,63} = e$
	ordinaires a	extraordinaires b		
Disponibilité au 01.01.1977	137,85		137,85	-
Janvier	686,14		686,14	114,4
février	503,1		503,1	83,9
mars	552,08		552,08	92,1
avril	605,4		605,4	101
mai	522,66		522,66	87,2
juin	491,4	64	555,4	92,6
juillet	582,3		582,3	97,1
août	671		671	111,9
septembre	721,18	30	751,18	125,3
octobre	574,2		574,2	95,7
novembre	529,36	21,03 (2)	529,36	88,3
décembre	479,47		479,47	80,-
TOTAL	7.056,14	115,03	7.171,17	

(1) La moyenne mensuelle théorique correspond à la somme des crédits de l'exercice divisée par 12 mois, soit  $\frac{7195,5}{12} = 599,63$ ; le report non automatique accepté par le conseil en septembre 1977 y est inclus

(2) Il s'agit ici du versement de la prime de non-commercialisation du lait.

Le tableau ci-dessus fait apparaître, en pourcentage, le rapport entre l'avance accordée pour le mois et le montant de la moyenne mensuelle théorique.

Seuls quatre mois sont en dépassement par rapport à cette moyenne: janvier, avril, août et septembre.

TABLEAU DE SYNTHESE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 1977

(en MUC )

Secteurs	Crédits initiaux	Reports non automatiques	Budget supplémentaire et rectificatif n° 1	Prévisions budgétaires définitives	Virements décidés par le Conseil	Crédits définitifs adaptés par virements	Dépenses déclarées de l'exercice	Reports non automatiques prévus	Annulations de crédits	Ecart entre les crédits initiaux et l'exécution			
										En montant E = d - g		% de sur-estimation	% de sous-estimation
										(+)	(-)		
a	b	c	d = a+b+c	e	f = d + e	g	h	i = f+h-g	j <sub>1</sub>	j <sub>2</sub>	j <sub>1</sub> x 100 / d	j <sub>2</sub> x 100 / d	
60. Céréales	759,-	+ 27,996	+ 4,3	+ 791,296	- 156,783	634,513	586,652	-	47,86	-	204,644	25,86	-
61. Riz	29,-	+ 1,144	- 8,-	+ 22,144	-	22,144	13,862	-	8,28	-	8,282	37,4	-
62. Produits laitiers	2.000,-	+ 63,215	+ 484,9	+ 2.548,115	+ 51,783	2.599,898	2.544,966	21,78	33,149	-	3,149	0,1	-
63. Matières grasses	408,5	-	+ 4,1	+ 412,6	- 56,-	356,6	304,998	-	51,602	-	107,602	26,08	-
64. Sucre	320,-	-	+ 94,-	+ 414,-	+ 131,5	545,5	536,778	-	8,722	-	-	-	- 29,66
65. Viande bovine	609,-	-	- 113,6	+ 495,4	-	495,4	410,846	-	84,554	-	84,554	17,07	-
66. Viande porcine	80,-	-	+ 10,-	+ 90,-	- 45,-	45,-	31,869	-	13,131	-	58,131	64,59	-
67. Oeufs/VoLailles	25,-	-	-	+ 25	-	25,-	22,284	-	2,716	-	2,716	10,87	-
68. Fruits/Légumes	126,5	-	+ 21,-	+ 147,5	+ 40,-	187,5	186,229	-	1,271	-	-	-	- 26,26
69. Vins	124,-	-	- 15,-	+ 109,-	-	109,-	90,919	-	18,081	-	18,081	16,59	-
70. Tabacs	206,4	-	- 3,4	+ 203,-	+ 6,-	209,-	205,285	-	3,715	-	-	-	- 1,13
71. Pêche	10,-	-	-	+ 10,-	-	10,-	7,904	-	2,096	-	2,096	20,96	-
72. Alcool	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
73. Autres O.C.M.	58,-	-	- 3,6	+ 54,4	-	54,4	51,380	-	3,020	-	3,020	5,55	-
74. Hors annexe II	48,-	-	-	+ 48,-	+ 80,-	128,-	124,147	-	3,853	-	-	-	- 158,64
75. MCA	250,-	-	+ 250,-	-	- 50,-	200,-	174,930	-	25,070	-	75,07	30,03	-
78. MCM	582,-	-	+ 388,-	+ 970,-	-	970,-	859,938	-	110,062	-	110,062	11,35	-
79. Double taux	532,-	-	+ 71,5	+ 603,5	-	603,5	509,490	1,917	92,09	-	94,01	15,58	-
TOTAUX	6.167,4	92,355	934,2	+ 7.193,955	+ 1,5 *	7.195,455	6.662,376	23,7	509,37	-	771,417	- 239,94	-
													+ 531,48
													+ 7,4 %

\* Virement du Chapitre 100 au chapitre 62

## 2) Analyse par secteur

Les crédits initiaux adaptés par budget supplémentaire : 7.193,955 MUC - ont été supérieurs de 7,4 % aux dépenses définitives. Ceci est le résultat de mouvements divergents au niveau des chapitres du FEOGA Garantie puisque :

- les économies relevées pour douze chapitres budgétaires se montent à 771,417 MUC,
- alors que cinq chapitres ont connu une insuffisance de crédits de 239,94 MUC.

### a) Chapitres pour lesquels des économies budgétaires ont pu être dégagées

#### - Céréales : +204,644 MUC

Les quantités produites ont été inférieures aux prévisions pour les principales céréales en raison essentiellement des effets de la sécheresse de l'année 1976.

Il en est résulté une économie sur les postes de stockage et de restitutions à l'exportation. Par ailleurs, le niveau plus élevé que prévu des cours mondiaux a accentué l'économie sur le poste de restitutions qui se monte à environ 150 MUC.

En ce qui concerne les restitutions pour l'aide alimentaire, la hausse des cours mondiaux ainsi que certains retards d'exécution des programmes ont également entraîné des économies budgétaires.

Cependant, il convient de noter un certain rattrapage des retards de paiements en Italie pour l'aide au blé dur, qui diminue l'économie réalisée sur les autres postes de 32 MUC .

#### - Riz : +8,28 MUC

Les dépenses de restitutions à l'exportation ont été nettement inférieures aux prévisions.

#### - Matières grasses : +107,602 MUC

Deux causes expliquent l'économie dégagée dans ce secteur :

La première réside dans le moindre rattrapage des paiements par rapport aux prévisions.

La deuxième découlant d'une situation plus favorable du marché mondial pour les graines oléagineuses.

- Viande bovine : +84,554 MUC  
L'exécution budgétaire des restitutions s'est réalisée presque conformément aux prévisions initiales

Les crédits en matière de stockage public et privé ont été excédentaires de 42 MUC en raison d'une situation de marché plus favorable que prévue.

Par ailleurs, une économie d'environ 40 MUC est à relever du fait du retard dans les paiements pour la prime à la naissance des veaux.

- Viande porcine : +58,13 MUC  
La situation du marché plus équilibrée que prévue a entraîné une dépense moindre de restitutions à l'exportation (25 MUC) et également un recours plus limité au stockage privé.
- Lait et produits laitiers : + 3,149 MUC
- Vin : + 18,081 MUC
- Pêche : + 2,096 MUC
- Autres OCM : + 3,020 MUC

La conjoncture plus favorable que prévue dans ces secteurs a entraîné certaines économies budgétaires.

- Montants compensatoires monétaires :  
Le budget 1977 avait été établi sur la base de la situation monétaire connue au mois de Septembre 1976, date de l'établissement des prévisions. Or, dans le courant de l'année 1977, certaines monnaies communautaires se sont fortement dépréciées. C'est pourquoi le budget supplémentaire prévoyait un net renforcement des crédits pour ce poste.

Monnaies	Points de MCM appliqués aux frontières		
	Septembre 1976 (date de l'établissement du budget 1977)	Taux maximum constatés	
		Premier semestre 1977	Deuxième semestre 1977
DM	+ 3,7	+ 9,1	+ 7,5
FB/LUX	0	+ 1,4	+ 1,4
FL	0	+ 1,4	+ 1,4
FF	- 4,8	- 17,5	- 14,5
LIR.	- 10	- 21,8	- 17,5
L. U.K.	- 16,1	- 38,5	- 36,-
L. IRL.	- 16,1	- 12	- 7,5

Le deuxième semestre a cependant été marqué par un léger rapprochement des taux, ce qui a permis de dégager une économie de 107,002 MUC.

- Montants compensatoires Adhésion : + 75,07 MUC  
Un certain ralentissement des échanges par rapport aux prévisions entre les Etats membres originels de la Communauté et la Grande-Bretagne explique cette économie.

b) Chapitres ayant connu une insuffisance de crédits

- Sucre : - 122,738 MUC.

L'insuffisance de crédits est due :

- . d'une part, à la faiblesse des prix sur le marché mondial et à des quantités exportées plus élevées que prévues qui ont entraîné des dépenses de restitutions à l'exportation supérieures aux estimations initiales.
- . d'autre part, à des remboursements pour frais de stockage supérieurs aux prévisions.

- Fruits et légumes : - 38,729 MUC

La cause principale réside dans des opérations de retrait plus importantes que prévues.

Par ailleurs, les exportations de fruits et légumes ont été supérieures aux estimations initiales et le niveau des primes de pénétration a augmenté, ce qui a entraîné une dépense additionnelle. Par contre, une économie a été réalisée sur les opérations de transformation et de distribution de fruits et légumes frais.

- Hors annexe II : - 76,147 MUC

Les marchés mondiaux des céréales, du lait, et du sucre ayant été plus défavorables que prévus et les quantités exportées s'étant accrues, une forte augmentation de dépenses (- 76,147 MUC) a été constatée.



TITRE 8 - FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE  
SECTION. - ORIENTATION

CONSIDERATIONS D'ENSEMBLE

Si l'on compare l'exécution budgétaire de 1977 avec celle du passé et, en particulier de 1976, les constatations suivantes peuvent être faites :

1) L'activité dans le cadre de l'Orientation est en progression.

En 1977, le FEOGA - section Orientation - a contracté un volume d'engagements nouveaux légèrement plus élevé (+5,7%) qu'en 1976. En même temps, il a pu augmenter les paiements effectués au bénéfice des structures agricoles de 34,6 %. Il y a donc eu un certain progrès dans les interventions communautaires en matière de politique des structures agricoles.

2) L'activité de l'Orientation s'est diversifiée.

En 1977, la part des contributions financières communautaires aux "projets individuels" (= article 800) d'amélioration des structures agricoles dans l'ensemble des aides structurelles a diminué de 8 %. En même temps, la part des actions communes et des mesures particulières est passée de 22 à 30 %. Ceci reflète une évolution favorable vers la réalisation de la politique agricole commune des structures, d'autant plus que la part des mesures socio-structurelles du chapitre 81 passe de 15 à 22 %.

Les deux éléments ci-dessus représentent les traits essentiels résultant d'une appréciation d'ensemble de l'exécution budgétaire de 1977, laquelle a cependant encore vu une forte prépondérance des "projets individuels" : l'évolution vers la véritable politique communautaire par la réalisation des actions communes devra donc se concrétiser au cours des exercices prochains.

## I. VUE SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION AU COURS DE 1977

Les tableaux figurant aux pages ci-après donnent une vue synthétique de l'exécution budgétaire de ce domaine. Cette exécution se résume comme suit :

- Les engagements contractés au cours de l'exercice se sont élevés à 348 MUC sur un crédit disponible de 372,8 MUC soit environ 93 %,
- Les paiements effectués se sont élevés à 296,7 MUC sur les crédits disponibles de 1216,1 MUC, soit 24 %,
- L'ensemble des engagements contractés existant en 1977, s'est élevé à 1384,2 MUC : sur ce montant, 296,7 MUC - soit 21 % - ont été payés et 1087,5 MUC représentent le solde à liquider au cours des exercices suivants.

Les traits essentiels de cette exécution peuvent se résumer comme suit :

- a) L'exécution en engagements a été très satisfaisante, car la presque totalité des crédits disponibles a été engagée;
- b) L'exécution en paiements est relativement normale, en effet - cf. le tableau ci-après - 216,8 MUC ont été payés sur les reports et 79,9 MUC sur les crédits de l'exercice 1977;
- c) L'importance des engagements contractés et non encore payés exprime le fait que dans ce domaine, de très nombreuses opérations à caractère pluriannuel (= projets individuels) sont en cours de réalisation auprès des Etats membres).

## Utilisation des crédits d'engagement

en MUC

Article ou poste	Crédits disponibles pour 1977			Utilisation en 1977		
	Crédits inscrits au Budget 1977 compte tenu des virements	Crédits subsistants de 1976 (cf. footnotes 1 et 2)	Total	Engagements contractés en 1977	% d'utilisation	Crédits disponibles au 31.12.1977
	1	2	3	4	5	6
800 Projets individuels	221,693	25,606 <sup>1)</sup>	247,299	247,299	100	-
8100 Modernisation	14,827	2,863 <sup>2)</sup>	17,690	15,267	86,3	2,423
8101 Cessation d'activité	0,095	0,015 <sup>2)</sup>	0,110	0,107	97,3	0,003
8102 Information socio-éco.	0,673	0,967 <sup>2)</sup>	1,640	1,607	98	0,034
8103 Agriculture de montagne	60,732	0,836 <sup>2)</sup>	61,568	60,058	97,5	1,510
8200 Groupem. de producteurs	5,114	-	5,114	-	0	5,114
8201 " - houblon	0,945	0,996 <sup>2)</sup>	1,941	1,052	54,2	0,889
8202 Commercialisation et transformation	-	-	-	-	-	-
8300 Recon. pêche morutière	-	0,600 <sup>2)</sup>	0,600	0	0	0,600
8301 Recon. pêche hauturière	-	-	-	-	-	-
8302 Recon. pêche côtière arti.	-	-	-	-	-	-
8310 Encouragem. prod. bovine	7,719	11,489 <sup>2)</sup>	19,208	12,798	66,6	6,411
8322 Assainissem. prod. fruit.	0,342	-	0,342	0,342	100	-
8340 Enquête structure	-	2,535 <sup>2)</sup>	2,535	2,021	79,7	0,514
8350 Reconversion vignes	-	-	-	-	-	-
8360 Non-commercialis. lait	9,752	-	9,752	2,909	29,8	6,843
890 Groupem. prod. fruits et légumes	-	1,697 <sup>2)</sup>	1,697	1,697	100	-
891 Abattage vaches	-	0,166 <sup>2)</sup>	0,166	0,001	0,6	0,165
893 Amélioration agrumes	3,107	-	3,107	2,876	92,6	0,231
T O T A L	325	47,770	372,770	348,034	93,4	24,736

1) Crédits dégagés conformément au régl. 3171/75

2) Crédits non-dissociés et reportés non-automatiquement.

\*) dont 1,279 de crédits reportés non-automatiquement

## Utilisation des crédits de paiement

en MUC

Article ou poste	Crédits de paiement disponibles en 1977			Paiements effectués en 1977			Crédits non-utilisés au 31.12.77	
	Reports de 1976 (et exercices précédents)	Crédits de 1977	Total	Sur reports de 1976	Sur crédits de 1977	Total	Sur reports de 1976	Sur crédits de 1977
	1	2	3	4	5	6	7	8
800 Projets individuels	1033,216	54,493	1087,709	196,501	-	196,501	836,714	54,493
8100 Modernisation	2,863 <sup>2)</sup>	14,827	17,690	2,863	12,404	15,267	-	2,423
8101 Cessation d'activité	0,015 <sup>2)</sup>	0,095	0,110	0,015	0,092	0,107	-	0,003
8102 Information socio-éco.	0,967 <sup>2)</sup>	0,673	1,640	0,967	0,640	1,607	-	0,034
8103 Agriculture de montagne	0,836 <sup>2)</sup>	60,732	61,568	0,836	59,222	60,058	-	1,510
8200 Groupem. de producteurs	-	5,114	5,114	-	-	-	-	5,114
8201 " - houblon	0,996 <sup>2)</sup>	0,945	1,941	0,996	0,056	1,052	-	0,889
8202 Commercialisation et transformation	-	-	-	-	-	-	-	-
8300 Reconv. pêche morutière	3,545 <sup>3)</sup>	-	3,545	1,275	-	1,275	1,670	0,600
8310 Encouragem. prod. bovine	11,489 <sup>2)</sup>	7,719	19,208	11,489	1,309	12,798	-	6,411
8322 Assainissem. prod. fruit.	-	0,342	0,342	-	0,342	0,342	-	-
8340 Enquête structure	2,535 <sup>2)</sup>	-	2,535	0,193	-	0,193	2,342 <sup>4)</sup>	-
8350 Reconversion vignes	-	-	-	-	-	-	-	-
8360 Non-commercialis. lait	-	9,752	9,752	-	2,909	2,909	-	6,843
890 Groupem. prod. fruits et légumes	1,697 <sup>2)</sup>	-	1,697	1,697	-	1,697	-	-
891 Abattage vaches	0,166 <sup>2)</sup>	-	0,166	0,001	-	0,001	0,165	-
893 Amélioration agrumes	-	3,107	3,107	-	2,876	2,876	-	0,231
<b>T O T A L</b>	<b>1058,325</b>	<b>157,800</b>	<b>1216,125</b>	<b>216,833</b>	<b>79,850</b>	<b>296,683</b>	<b>840,892</b>	<b>78,55</b>

3) Crédits non-dissociés, dont 2,945 MUC reportés automatiquement.

4) dont 2,021 MUC engagés d'exercices précédents.

## Evolution des engagements contractés

en MUC

Article ou poste	Engagements contractés et non payés au 1.1.77	Engagements contractés en 1977			Total des engagements contractés	Engagements payés et liquidés en 1977	Engagements restant à payer au 31.12.77
		Sur crédits subsistants de 1976	Sur crédits de 1977	Total			
		1	2	3			
800 Projets individuels	1033,216	-	247,299	247,299	1280,515	196,501	1084,014
8100 Modernisation	-	2,863	12,404	15,267	15,267	15,267	-
8101 Cessation d'activité	-	0,015	0,092	0,107	0,107	0,107	-
8102 Information socio-éco.	-	0,967	0,640	1,607	1,607	1,607	-
8103 Agriculture de montagne	-	0,836	59,222	60,058	60,058	60,058	-
8200 Groupements de product.	-	-	-	-	-	-	-
8201 " - houblon	-	0,996	0,056	1,052	1,052	1,052	-
8202 Commercialisat. et transformation	-	-	-	-	-	-	-
8300 Reconv. pêche morutière	2,945	-	-	-	2,945	1,275	1,670
8310 Encouragem. prod. bovine	-	11,489	1,309	12,798	12,798	12,798	-
8322 Assainissem. prod. fruit.	-	-	0,342	0,342	0,342	0,342	-
8340 Enquête structure	-	2,021	-	2,021	2,021	0,193	1,828
8350 Reconversion vignes	-	-	-	-	-	-	-
8360 Non-commercialis. lait	-	-	2,909	2,909	2,909	2,909	-
890 Groupem. prod. fruits et légumes	-	1,697	-	1,697	1,697	1,697	-
891 Abattage vaches	-	0,001	-	0,001	0,001	0,001	-
893 Amélioration agrumes	-	-	2,876	2,876	2,876	2,876	-
T O T A L	1036,161	20,885	326,149	348,034	1.384,195	296,683	1.087,512

## II. ANALYSE DE L'EXECUTION

### 1. RAPPEL DES REGLES S'APPLIQUANT A L'UTILISATION DES CREDITS DE LA SECTION ORIENTATION

En raison du caractère très particulier des conditions d'exécution de ce domaine, il paraît indispensable de rappeler ci-après le cadre des procédures applicables.

#### a) Règles de procédure

La consommation est de 90 % des crédits. Les règles de procédure applicables dans le domaine de l'exécution, sont les suivantes :

- pour les projets individuels, selon la réglementation existante, la date limite d'introduction par les Etats membres des demandes à imputer sur les crédits 1977, était le 20.12.1976. La Commission, selon ces dispositions doit décider - compte tenu des délais nécessaires pour l'examen et l'introduction des dossiers - avant le 31 décembre 1977. Dans ce domaine, l'engagement couvre le coût total de la participation communautaire au projet : en revanche, les paiements suivront en fonction du rythme de réalisation de ces projets;
- pour les actions communes et les mesures particulières, les Etats membres soumettent les demandes de remboursement des dépenses effectuées au cours de l'exercice "n" avant le 30 juin de l'exercice "n + 1" (c'est-à-dire avant le 30.6.1977 pour les dépenses qu'ils ont effectuées en 1976). La suite de la procédure interne aux services de la Commission est la suivante :
- pour les actions communes relatives aux actions socio-structurelles (poste 8100, 8101, 8102 et 8103) la Commission

accorde des acomptes entre le 1er juillet et le 1er novembre de l'exercice "n + 1" (l'engagement est fait simultanément avec le paiement) ;

procède au paiement du solde dans les mois suivants, mais avant le 1er avril de l'exercice "n + 2" (engagement et paiement simultanés) ;

- pour les autres actions de ce domaine, la Commission décide l'octroi et effectue les paiements, en principe, entre le 1er juillet et le 31 décembre de l'exercice "n + 1" (engagement et paiement simultanés).

Il est donc évident qu'en règle générale et sauf exception, tous les engagements et paiements sont effectués au cours du second semestre.

#### b) Règles particulières s'appliquant aux reports de crédits

Il est rappelé qu'en vertu du paragraphe 3 de l'article 108 du règlement financier du 21.12.77, les crédits afférents à la section Orientation du Feoga qui ont été inscrits aux budgets antérieurs à 1977 et correspondant aux paiements restant dus suite à des engagements contractés entre le 1er janvier et le 31 décembre, sont reportés de droit pendant une durée de 5 ans. A l'expiration de cette période, les crédits restant engagés peuvent faire l'objet d'un report non-automatique.

En outre, il est rappelé qu'en vertu du règlement (CEE)3171/75 du 3 décembre 1975 (JO L 315 du 5.12.1975) le concours du Fonds à des projets individuels peut être supprimé ou, le cas échéant, réduit et les crédits correspondants peuvent être utilisés pour le financement d'autres projets :

- si le bénéficiaire renonce à l'exécution du projet,
- si le bénéficiaire ne commence pas dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la décision d'octroi de concours à réaliser les travaux et si, avant l'expiration du délai, il n'a pas fourni de garanties suffisantes pour l'exécution du projet ou si le bénéficiaire réduit les investissements prévus dans la décision d'octroi de concours.

En 1977 un montant de 25,6 MUC a été dégagé et réutilisé.

#### 2. LES ADAPTATIONS DES CREDITS AUX BESOINS

Compte tenu des besoins réels de 1977, tels qu'ils ressortent de l'exécution (point 3) ci-après, les crédits initiaux de 1977 ont fait l'objet d'une série d'aménagements repris au tableau qui suit :

Récapitulation de l'ensemble des virements de chapitre à chapitre effectués en 1977

Chapitres renforcés	Crédit d'engagement	Crédit de paiement	Chapitres sur lesquels le prélèvement a été effectué	Crédit d'engagement	Crédit de paiement
80 Projets d'amélioration des structures agricoles visées à l'article 13 du Règlement 17/64/CEE	130.492.815	48.492.815	81 Actions communes dans le domaine de la réforme des structures agricoles Art. 810 Poste 8100 Modernisation des exploitations agricoles Poste 8101 Cessation d'activité agricole et affectation des terres pour l'amélioration des structures Poste 8102 Information et qualification professionnelle Poste 8103 Agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	3.972.861 1.304.898 3.126.919 13.567.892	3.972.861 1.304.898 3.126.919 13.567.892
82 Actions communes dans le domaine de la commercialisation et de la transformation des produits	4.614.115 445.346	4.614.115 445.346	82 Actions communes dans le domaine de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles Art.820 Poste 8202 Commercialisation et transformation des produits agricoles 83 Actions communes dans des secteurs particuliers Art.830 Poste 8302 Reconversion dans le secteur de la pêche côtière artisanale Art.832 Poste 8322 Assainissement de la production fruitière Art.836 Poste 8360 Prime à la non-commercialisation du lait 89 Mesures particulières Art.893 Amélioration du secteur des agrumes	80.000.000 10.000.000 389.169 11.297.650	8.000.000 - 389.169 11.297.650
	135.552.276	53.552.276		11.892.887 135.552.276	11.892.887 53.552.276



### 3. L'UTILISATION DES CREDITS D'ENGAGEMENT

Au 31 décembre 1977, un crédit de 348 MUC a été engagé sur un montant disponible de 372,8 MUC. Plus précisément, la situation par chapitre est la suivante :

Chapitre	Crédits inscrits au budget	MUC		
		Crédits disponibles (1)	Engagements au 31.12.77	%
Chap. 80	91,2	247,3	247,3	100
81	98,3	81,0	77,0	95
82	81,0	7,1	1,1	15
83	39,5	32,4	18,0	56
89	15,0	5,0	4,6	92
	325,-	372,8	348,0	95

#### 3.1. Actions communes et mesures particulières (chap. 81 à 89)

Il convient de distinguer les crédits reportés non-automatiquement des crédits de l'exercice.

- a) Consommation des crédits reportés non-automatiquement  
(= "subsistants" selon les nouvelles règles financières en vigueur depuis le 1.1.78)

Un crédit de 20,9 MUC a été engagé sur un montant reporté de 22,2 MUC, soit environ 94 %.

Le montant non-engagé de 1,3 MUC concerne une mesure particulière (article 891) et deux actions communes, l'une dans le secteur de la pêche morutière (poste 8300) où aucun nouveau projet n'a été présenté, l'autre dans le secteur de la structure des exploitations (poste 8340) où quelques Etats membres ont organisé un nombre d'enquêtes inférieur aux prévisions. Le montant non-engagé tombe en annulation.

Le tableau suivant récapitule l'utilisation des crédits reportés non-automatiquement :

---

1) Compte tenu des dégagements, des reports non automatiques et des virements (cf. tableau page 115 sur l'utilisation des crédits d'engagement)

Chapitre	Crédit reporté	Utilisation en engagements		Crédit non-utilisé
	MUC	MUC	%	MUC
81	4,7	4,7	100	-
82	1,0	1,0	100	-
83	14,6	13,5	92	1,1
89	1,9	1,7	91	0,2
TOTAL	22,2	20,9	94	1,3

b) Utilisation des crédits de l'exercice 1977

Un crédit de 79,9 MUC a été engagé sur un montant disponible de 103,3 MUC, soit environ 77 %.

Si l'on examine de plus près les lignes budgétaires individuelles les remarques suivantes peuvent être faites :

- grâce aux adaptations de crédits, l'exécution pour la majorité des lignes correspond sensiblement aux prévisions ajustées. Ceci est le cas notamment pour les actions socio-structurelles (chapitre 81) et certaines mesures particulières concernant le secteur des agrumes (art. 893) et les groupements de producteurs de fruits et légumes (art. 890);
- malgré les adaptations de crédits, il existe des lignes par rapport auxquelles des écarts importants se présentent entre crédit disponible et exécution. Ceci est le cas notamment sur 4 postes, le poste 8200 (groupement de producteurs et leurs unions), le poste 8201 (groupement de producteurs de houblon), le poste 8310 (primes d'encouragement au développement de la production de viande bovine) et le poste 8360 (non-commercialisation du lait)
- de manière plus détaillée, notamment les raisons suivantes expliquent pourquoi 23,4 MUC restent inutilisées :
  - l'examen des dossiers n'a pu être terminé à temps par les services de la Communauté (poste 8100) ;
  - les renseignements complémentaires demandés par la Commission aux Etats membres n'ont pu être fournis à temps (postes 8100, 8103, 8201) ;
  - le différend entre un Etat membre et la Commission concernant le taux de conversion à utiliser n'a pu être résolu à temps (poste 8310) ;

Le tableau suivant récapitule l'utilisation des crédits 1977.

Chapitre	Crédit	Utilisation en engagements		Crédit non utilisé
	MUC	MUC	%	MUC
81	76,3	72,3	95	4,0
82	6,1	0,1	1	6,0
83	17,8	4,6	26	13,2
89	3,1	2,9	93	0,2
TOTAL	103,3	79,9	84	23,4

### 3.2. Projets individuels (chap. 80)

L'ensemble du crédit disponible de 247,3 MUC a été engagé au 31.12.1977, soit 100 % du crédit de l'exercice 1977 de 221,7 MUC et 100 % du crédit dégagé de 25,6 MUC (cf. point II,1,b, ci-dessus).

L'engagement a été effectué en deux tranches de respectivement 107,6 et 139,7 MUC. Un total de 756 projets individuels de modernisation des structures agricoles obtient ainsi le concours communautaire. Ces projets visent les structures de production (voirie rurale, adductions d'eau, reboisement, etc.) et les structures de commercialisation (modernisation et extension des installations, etc.).

La répartition du crédit engagé par Etat membre est la suivante :

	D	B	DK	F + DOM	IR	IT	LUX	PB	RU	EUR-9
MUC	44,5	12,4	9,8	46,4	18	77,5	0,1	11,3	27,3	247,3
%	18	5	4	18,8	7,3	31,3	0,1	4,5	11	100

#### 4. L'UTILISATION DES CREDITS DE PAIEMENT (tableau page 116)

Au 31 décembre 1977, un crédit de 296,7 MUC a été utilisé sur un montant disponible de 1.216,1 MUC.

Plus précisément, la situation par chapitre se présente comme suit:

Chapitre	Crédit inscrit au budget	Crédit disponible compte tenu des reports (1)	Paiements au 31.12.77 %	
80	6,0	1.087,7	196,5	18
81	98,3	81,0	77,0	95
82	9,0	7,1	1,1	15
83	29,5	35,4	17,5	49
89	15,0	5,0	4,6	92
	157,8	1.216,2	296,7	24

##### 4.1. Actions communes et mesures particulières (chap. 81-89)

Comme précédemment (point 3.1.), il convient de distinguer les crédits reportés des crédits de l'exercice :

###### a) utilisation des crédits reportés

Il est à noter que les crédits reportés comprennent à la fois les crédits reportés automatiquement et les crédits reportés non-automatiquement.

Des paiements pour 20,3 MUC ont été effectués sur un crédit disponible de 25,1 MUC, soit une consommation d'environ 81 %.

La sous-utilisation des crédits de paiement se place au chapitre 83 (aux postes 8340 et 8300) et au chapitre 89 (article 891).

---

(1) cf. colonne 1 du tableau (page 116)

Le tableau suivant récapitule l'utilisation des crédits reportés.

Chapitre	Crédits reportés			Utilisation en paiements	%
	automatiquement	non-automatiquement	Total		
81	-	4,7	4,7	4,7	100
82	-	1,0	1,0	1,0	100
83	2,9	14,6	17,5	12,9	74
89	-	1,9	1,9	1,7	89
Total	2,9	22,2	25,1	20,3	81

b) Utilisation des crédits de l'exercice  
(cf. colonnes 2 et 5 du tableau page 116)

Sur un crédit disponible de 103,3 MUC, un montant de 79,9 MUC a été payé, soit environ 77 %.

Si on compare la colonne 5 du tableau (page 116) et la colonne 3 du tableau (page 117, on constate que, pour les actions communes et mesures particulières, paiements sont identiques aux engagements.

Cependant, les mêmes remarques que celles du point 3 b) ci-dessus s'appliquent, car les paiements sont identiques aux engagements.

En résumé, l'utilisation des crédits de paiements par chapitre est la suivante :

Chapitre	Crédit	Paiements effectués	Crédit non-utilisé
81	76,3	72,3	4,0
82	6,1	0,1	6,0
83	17,8	4,6	13,2
89	3,1	2,9	0,2
TOTAL	103,3	79,9	23,4

#### 4.2. Projets individuels (chap. 80)

Il convient ici de suivre séparément par année d'origine des engagements les paiements effectués en 1977.

##### a) Exécution des crédits de 1977

L'utilisation des crédits de paiement ( = 54,5 MUC ) a été nulle.

Ce retard est considérable. Cependant, il est rappelé que la majorité des projets ont été engagés en fin d'exercice. Or, les paiements interviennent au fur et à mesure de la réalisation des projets qui peut s'étendre sur plusieurs années. Ceci explique qu'il y a très peu de paiements la première année.

##### b) Exécution des crédits reportés des exercices antérieurs

Le tableau suivant retrace l'évolution de ces crédits.

Il est à noter que pour la 2e année les paiements représentent environ 7% des montants engagés. Ensuite, la réalisation des projets s'accélère quelque peu et, pour les années suivantes, les paiements se stabilisent à environ 20 % des engagements restant à liquider.

Exécution de l'arriéré existant avant la dissociation des crédits

Nomenclature	Engagements contractés et non payés au 1.1.1977	Paiements effectués en 1977	Engagements restant à liquider au 31.12.77
Art. 800	(1)		
Projets 1976	337,3	24,4	312,9
" 1975	218,6	44,5	174,1
" 1974	188,3	41,2	147,1
" 1973	83,2	15,5	67,7
" 1972	99,2	30,4	68,8
" 1971	61,3	16,9	44,4
" 1970	32,6	16,4	16,2
" 1969	9,3	5,7	3,6
" 1968	2,4	1,4	1,0
" 1967	1,0	0,1	0,9
	1033,2	196,5	836,7

(1) Plus 27,9 MUC de crédits réengagés.

5. EVOLUTION DES ENGAGEMENTS CONTRACTES (cf. tableau page 117).

Globalement, les engagements contractés s'élèvent à 1384,2 MUC dont 296,7 MUC ont été payés et liquidés, soit 21 %. Plus précisément, la situation par chapitre est la suivante :

Chapitre	Total des engagements contractés	Engagements payés et liquidés	Engagements restant à payer au 31.12.77
80	1280,5	196,5	1084,0
81	77,0	77,0	-
82	1,1	1,1	-
83	21	17,5	3,5
89	4,6	4,6	
Total	1384,2	296,7	1087,5

Il est à noter que pour la majorité des actions communes et mesures particulières (toutes celles des chapitres 81, 82 et 89, certaines du chapitre 83), les engagements sont payés et liquidés aussitôt qu'ils ont été contractés. Ceci est lié au caractère de la dépense communautaire qui, en effet, est basée sur le principe du remboursement des dépenses effectuées par les Etats membres l'année précédente.

Pour les autres actions, celles des chapitres 80 et 83, qui reposent sur le principe du projet individuel, les engagements sont payés et liquidés au fur et à mesure de l'avancement des travaux jusqu'à la réalisation du projet.



TITRE 9 - COOPERATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (PVD) ET LES PAYS TIERS

Pour l'ensemble de ce titre, l'utilisation des crédits s'élève à 96 %.

Cela signifie donc que les principales composantes de la politique d'aide au développement ont reçu, au moins quant aux engagements, la concrétisation que la Commission avait annoncée lors de l'élaboration du budget 1977. Tel est le cas pour l'aide alimentaire, même si la livraison de certaines quantités a dû être reportée à l'exercice suivant en raison de la décision tardive du Conseil sur une partie du programme ; tel est également le cas pour la coopération financière et technique avec les PVD non-associés, même si l'utilisation des crédits a eu lieu en fin d'exercice du fait de l'absence du règlement de base. De même, l'aide octroyée aux O.N.G. a été entièrement utilisée, alors qu'il s'agissait seulement de la deuxième année de son application. Quant à la promotion des relations commerciales, elle aurait enregistré le même résultat si des difficultés résultant de l'éloignement géographique considérable du déroulement des actions n'en avaient reporté la réalisation un peu au delà du 31 décembre 1977.

Finalement, une utilisation insuffisante des crédits disponibles n'a été enregistrée que dans un seul domaine significatif, celui de la convention avec l'UNRWA : ce sont uniquement des considérations de bonne gestion qui ont amené la Commission à surseoir à l'exécution des engagements prévus.

Chapitre 92 - AIDE ALIMENTAIRE

a) Utilisation des crédits de l'exercice

Le montant total des crédits inscrits pour l'exercice 1977 au chapitre 92 s'est élevé à 178.400.000 UC.

A la clôture des comptes intervenue le 31 mars 1978, conformément aux articles 109 et 115 du règlement financier, les crédits engagés s'élèvent à 176.463.000 UC, soit 99 %.

Si la consommation des crédits en engagements est donc satisfaisante, les paiements n'ont pas suivi le même rythme. En effet, ils ont atteint seulement 52.645.000 UC, soit 30 % des crédits engagés. Cela s'explique en grande partie par la date tardive de la décision du Conseil arrêtant le schéma d'exécution pour les produits laitiers (24 juillet 1977) : au cours du reste du 2ème semestre de l'exercice, s'il a pu être procédé à l'engagement de la majeure partie des crédits inscrits, il n'a pas été possible de livrer qu'une faible partie des quantités de produits laitiers correspondantes, d'où un volume de paiements relativement peu élevé.

b) Utilisation des crédits reportés de l'exercice 1976

Quant aux crédits ayant fait l'objet d'un report non-automatique de 1976 à 1977, ils ont été utilisés à 99 %.

Les crédits ayant fait l'objet d'un report de droit de 1976 à 1977 ont été utilisés à 68 %. La partie inutilisée correspond aux engagements basés sur les accords de fourniture conclus avec les bénéficiaires et qui n'ont pas été suivis d'exécution en temps voulu. Les raisons en sont variées : dans certains cas, la Commission a dû surseoir à la livraison d'une partie des quantités convenues car il est apparu, au cours de contrôles, que les modalités acceptées par le

bénéficiaire n'avaient pas été respectées ; dans d'autres cas, le bénéficiaire n'a pas répondu à temps à l'offre de fourniture qui lui a été faite ; enfin, les délais incompressibles d'exécution de l'action (mobilisation et acheminement de la marchandise, paiement des opérateurs) après la conclusion de l'accord entre la Communauté et le bénéficiaire font que des actions entamées assez tôt et pratiquement terminées ne peuvent cependant être prises en compte parmi les opérations réalisées si le dernier acte, à savoir le paiement, n'a pu avoir lieu avant la fin de l'exercice.

### Chapitre 93 - COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE AVEC DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT NON-ASSOCIES

Les crédits de l'exercice ont été engagés à 99 %. Quant aux crédits reportés de 1976, ils ont été utilisés à 94 %.

#### Article 930 - Coopération financière avec des pays en voie de développement non-associés

##### a) Historique ; utilisation des crédits de l'exercice

La Commission a transmis au Conseil, en février 1977, une proposition de règlement définissant les objectifs et la procédure à suivre pour la mise en oeuvre de la politique d'aide financière et technique en faveur des pays en voie de développement non-associés. Le Conseil a arrêté une position commune le 25 avril 1978 qui devra encore faire l'objet de concertation avec le Parlement.

Tout au long de l'exercice, la Commission a procédé à l'examen des demandes présentées par un certain nombre de PVD non-associés, de façon à pouvoir engager à temps les crédits inscrits au budget, soit 45 MUC. Le Parlement, sur demande de la Commission, a débloqué, le 18 novembre 1977, ces crédits qu'il avait bloqués lors de l'arrêt du budget 1977 et le Conseil a marqué son accord, le 28 novembre, sur le programme d'utilisation des crédits présenté par la Commission. La Commission a aussitôt pris les décisions d'engagement sur les projets individuels et les vingt conventions de financement entre la Commission et les pays et organismes bénéficiaires ont été signées à Bruxelles le 15 décembre 1977. Si la totalité du crédit inscrit à l'article 930 a ainsi pu être engagée avant la fin de l'exercice, il n'a par contre pas été possible de procéder à des paiements et le montant engagé est donc reporté de droit à l'exercice 1978.

##### b) Utilisation des crédits reportés de l'exercice 1976

Quant aux crédits de 1976 (20.000.000 UC) qui avaient été engagés en quasi totalité peu avant la fin de l'exercice mais n'avaient pu donner lieu à aucun paiement, ils n'ont pu être utilisés qu'à concurrence de 6.005.974 UC : il s'agit, en effet, d'investissements qui ont pour la plupart une durée de réalisation bien supérieure à un ou deux ans. Les crédits ainsi tombés en annulation devront être réinscrits au cours des exercices ultérieurs (10.796.000 UC sont déjà réinscrits dans le budget 1978, le solde devant l'être dans le budget 1979). L'autorité budgétaire, consciente du caractère insatisfaisant d'une telle utilisation de crédits, a retenu, à partir de l'exercice 1978, la dissociation des crédits qui permettra une exécution en concordance avec la nature des dépenses.

#### Article 931 - Promotion des relations commerciales entre la Communauté et des pays en voie de développement non-associés

Le montant total des engagements, sur un crédit disponible de 5.000.000 UC, s'élève à 4.577.710 UC, soit 92 %. Des difficultés rencontrées dans la mise au point de certaines opérations ont empêché la conclusion des engagements correspondants avant la fin de l'exercice et ces opérations seront financées par les crédits de l'exercice 1978. Une part importante du crédit n'ayant pu être engagée qu'au cours du dernier trimestre, l'exécution des paiements ne s'est faite que partiellement (40 % des crédits engagés). Le défaut de présentation par les bénéficiaires des pièces justificatives en temps utile a joué dans le même sens. La dissociation des crédits que l'autorité budgétaire a acceptée à partir de l'exercice 1978 devrait permettre une exécution nettement plus satisfaisante.

Quant aux crédits reportés de l'exercice 1976, ils ont été utilisés à 72 % : le montant tombant en annulation correspond pour l'essentiel à des prévisions de coût un peu trop élevées pour l'organisation de certains séminaires et missions commerciales. En effet, les engagements, au moment où ils sont contractés, comportent une certaine approximation qu'il n'est pas possible d'éviter en raison de la nature des dépenses (nombre exact de participants pas fixé, frais réels connus seulement a posteriori....).

#### Article 932 - Actions destinées à favoriser les efforts d'intégration régionale ou subrégionale entre les pays en voie de développement

Sur un crédit inscrit de 375.000 UC, les engagements se sont élevés à 318.620 UC, soit 85 %. Des demandes trop tardives adressées par les autorités de certains PVD ont empêché l'engagement de la totalité des crédits inscrits. Quant aux paiements, leur exécution partielle (35 %) est due essentiellement aux retards dans la transmission des pièces justificatives en provenance tant des PVD que des contractants dans les Etats membres.

Les crédits reportés de 1976 ont été utilisés à 63 %. Le montant tombant en annulation (82.053 UC) correspond au coût d'un séminaire sur la pétrochimie prévu avec le groupe andin déjà pour 1976, qui n'a pu avoir lieu malgré les efforts déployés.

#### Chapitre 94 - ACTIONS SPECIFIQUES DE COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Les crédits disponibles, d'un montant de 10.152.100 UC, ont été engagés à concurrence de 6.470.000 UC, soit 64 %. Si l'on fait abstraction des dépenses résultant de la convention conclue entre la CEE et l'UNRWA (article 940), pour lesquelles a été inscrit un crédit de 3.291.000 UC qui n'a pu être utilisé pour les raisons indiquées ci-dessous, le taux d'utilisation passe à un peu plus de 94 %.

#### Article 940 - Dépenses résultant de la convention conclue entre la CEE et l'UNRWA

Le crédit inscrit au budget, soit 3.291.000 UC, n'a pas été engagé car la convention entre la CEE et l'UNRWA n'a pu être conclue pour 1977. La Commission a en effet constaté au début de l'exercice que les contributions versées par la Communauté en 1975 et 1976 n'avaient pas été entièrement utilisées par l'UNRWA (la contribution communautaire sert à couvrir les frais d'administration et de distribution pour des quantités déterminées de rations alimen-

taires fixées dans la convention). L'UNRWA n'a pas été en mesure de transmettre, avant la fin de l'exercice, les renseignements précis demandés, notamment du fait des événements qui se sont déroulés au Liban (pendant tout un temps, le siège de l'UNRWA a été transféré de Beyrouth à Vienne). Les données fournies récemment montrent que la contribution pour 1977 pourra être sensiblement diminuée ; le montant définitif fait l'objet d'une demande de report non-automatique.

Article 941 - Actions en faveur des ressortissants des pays d'outre-mer non-associés

Poste 9410 - Bourses

La totalité du crédit (120.000 UC) a été engagée. La proportion relativement peu élevée des paiements (44 %) provient du fait que les instituts des Etats membres, intermédiaires entre la Communauté et les bénéficiaires, ont introduit avec retard leurs demandes de versement du solde des bourses.

Quant aux crédits reportés de 1976 (36.741 UC), ils ont été utilisés à 74 %, le montant inemployé (9.509 UC) correspondant à deux séminaires prévus qui n'ont pu finalement être organisés.

Poste 9411 - Stages

Les faibles montants de crédits non-engagés et de crédits engagés mais non payés résultent du désistement de candidats stagiaires qui n'ont pu être remplacés.

Article 942 - Aide à la gestion d'instituts de formation en faveur des ressortissants des PVD

La totalité du crédit (110.000 UC) a été engagée et payée.

Article 943 - Subvention de la CEE pour le fonctionnement de l'Association Européenne de Coopération (AEC)

Poste 9430 - Dépenses de fonctionnement du siège de l'AEC

La totalité du crédit inscrit au budget initial pour 1977 (1.781.000 UC) a été engagée et payée. Quant au crédit inscrit par le budget supplémentaire 1/77 (197.600 UC), il n'a pas été utilisé car entretemps des modifications imprévisibles sont intervenues dans la structure du personnel de l'AEC qui ont abouti à des réductions de dépenses (poste de chef de service non pourvu pendant plusieurs mois, longue maladie de plusieurs agents, recrutement de nouveaux agents à un grade moins élevé que celui des agents auparavant en service).

Poste 9431 - Subvention à l'AEC pour le fonctionnement des délégations de la Commission dans les pays du Maghreb

Cette ligne était pourvue d'un p.m. dans le budget primitif et 681.000 UC, correspondant au coût de fonctionnement des trois délégations pendant un an, étaient inscrites au chapitre 100. La Commission a introduit au mois de mai une demande de virement du chapitre 100 vers le poste 9431, pour les dépenses de premier établissement et les frais de fonctionnement pendant 6 mois, soit 423.000 UC. Aussitôt après l'approbation de ce virement par l'autorité budgétaire, la totalité du crédit a été engagée et près de la moitié a donné lieu à paiements. S'agissant essentiellement de dépenses de premier établissement, cette proportion des paiements peut être considérée comme satisfaisante.

Poste 9439 - Crédits provisionnels destinés aux adaptations éventuelles de rémunérations

Cette ligne a été créée à l'occasion du budget supplémentaire 1/77 et dotée de 139.500 UC. Ce crédit n'a pas été utilisé pour les mêmes raisons que celles indiquées pour le poste 9430.

Article 944 - Organisation de séminaires dans le cadre de l'aide au développement

Si les engagements n'ont guère dépassé 26 % des crédits inscrits, c'est parce que plusieurs séminaires prévus ont dû être soit annulés (Brésil), soit reportés à l'année suivante (Bangladesh, Pakistan). Il convient de souligner que les programmes établis par les services de la Commission au moment des demandes de crédits pour l'exercice suivant sont en partie aléatoires pour des raisons qui tiennent essentiellement à la situation politique ou économique des pays où sont organisés les séminaires sur les préférences généralisées.

C'est cette raison qui est également à la base de l'utilisation partielle (50 %) des crédits reportés de l'exercice 1976 (25.235 UC).

Article 945 - Aide à des actions de coopération avec des pays en voie de développement exécutées par des organisations non-gouvernementales (O.N.G.)

La totalité du crédit inscrit (4.000.000 UC) a été engagée en faveur de 113 projets présentés par 43 ONG et près de la moitié a donné lieu à paiements. S'agissant de la contribution à des actions qui sont essentiellement des investissements dans les domaines rural, social, de la formation, de la santé, etc... qui ont une durée de réalisation supérieure à l'année, il est inévitable que la majeure partie des paiements ait lieu au cours de l'exercice suivant celui de l'engagement. Encore s'agit-il là d'une contrainte qui ne permet pas à la Communauté d'intervenir dans de nombreux projets de grande valeur : c'est pourquoi la Commission a demandé et obtenu pour 1978 l'inscription de crédits dissociés sur cette ligne.

Quant aux reports de droit, ils ont été entièrement utilisés.

Chapitre 95 - ACTIONS CIRCONSTANCIELLES EN FAVEUR DES P.V.D. ET LES PAYS TIERS

Article 951 - Aide communautaire à des populations victimes de catastrophes

La totalité du crédit inscrit (800.000 UC) a été engagée et payée. Deux aides d'un montant unitaire de 100.000 UC ont été octroyées à la Roumanie (inondations) et à l'Inde (cyclone) et un montant de 600.000 UC a été attribué aux îles du Cap Vert (sécheresse). En outre, un virement de 900.000 UC, à partir du chapitre 101, a été demandé par la Commission le 2 décembre pour compléter le secours accordé aux îles du Cap Vert et porter ainsi le montant total de l'aide communautaire à 1.500.000 UC. Aussitôt après l'accord du Conseil sur ce virement (21 décembre), la Commission a engagé le crédit correspondant mais il n'a évidemment pu être procédé à aucun paiement avant la fin de l'exercice.

## Chapitre 96 - COOPERATION AVEC DES PAYS TIERS

### Article 960 - Bonifications d'intérêts de prêts accordés par la Banque européenne d'investissement au Portugal

Le crédit inscrit (15.895.000 UC) n'a été utilisé qu'à concurrence de 12.453.541 UC, car les bonifications d'intérêts sur les prêts accordés par la BEI ont coûté moins cher que prévu. En effet, plusieurs prêts ont été accordés pour une durée inférieure à celle retenue comme base pour les calculs prévisionnels.

Quant au crédit reporté de l'exercice 1976 (2.508.062 UC), il a été entièrement utilisé en 1977.

### Article 964 - Coopération avec les pays arabes sur le plan régional

Cette ligne, dotée d'un p.m., a été alimentée par un virement, à partir du chapitre 101, de 891.000 UC, afin de permettre la réalisation d'une première série d'études retenues par la Commission générale euro-arabe fin octobre.

Ce crédit n'a toutefois pas pu être engagé avant la fin de l'exercice, en raison essentiellement de la relative complexité des procédures de financement euro-arabes. Cette éventualité avait été évoquée lors de la demande de virement et le Conseil avait alors marqué son accord pour que, si elle se concrétisait, le montant viré et non-engagé fasse l'objet d'un report à l'exercice 1978.

RECAPITULATION DE L'ENSEMBLE  
DES VIREMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE  
AU TITRE DE L'EXERCICE 1977

## RECAPITULATION COMPLETE DES VIREMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE EFFECTUES DANS LE CADRE DU BUDGET 1977

## 1) CREDITS NON DISSOCIES

EN UC

CHAPITRES RENFORCES	MONTANTS	CHAPITRES SUR LESQUELS LES PRELEVEMENTS ONT ETE EFFECTUES
20. Dépenses d'investissement immobilier	300.000	21. Location d'immeubles et frais accessoires
22. Biens meubles et frais accessoires	1.556.000	21. Location d'immeubles et frais accessoires : 356.000
		23. Dépenses de fonctionnement administratif courant : 1.000.000
		27. Dépenses de publication et d'information : 200.000
26. Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	157.518	101. Réserve pour imprévus
28. Subventions d'équilibre budgétaire	490.107	100. Crédits provisionnels
29. Subventions et participations	22.000	101. Réserve pour imprévus
34. Dépenses relatives au contrôle de sécurité	100.000	101. Réserve pour imprévus
37. Dépenses ressortissant aux domaines industriels et des transports	8.200.000	100. Crédits provisionnels
39. Autres dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	250.000	101. Réserve pour imprévus
62. Lait et produits laitiers	51.783.000	60. Céréales
64. Sucre	131.500.000	60. Céréales : 85.000.000
		66. Viande porcine : 45.000.000
		101. Réserve pour imprévus : 1.500.000
68. Fruits et légumes	40.000.000	63. Matières grasses
70. Tabac	6.000.000	63. Matières grasses
74. Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles	80.000.000	60. Céréales : 20.000.000
		63. Matières grasses : 10.000.000
		75. Montants compensatoires 'adhésion' octroyés au titre des échanges intra- communautaires : 50.000.000
94. Actions spécifiques de coopération finan- cière et technique avec les pays en voie de développement	423.000	100. Crédits provisionnels
95. Actions circonstanciées en faveur des pays en voie de développement et des pays tiers	900.000	101. Réserve pour imprévus
96. Coopération avec des pays tiers	891.000	101. Réserve pour imprévus
TOTAL	322.572.625	



## 2) CREDITS DISSOCIES

EN UC

CHAPITRES RENFORCES	MONTANT		CHAPITRES SUR LESQUELS LES PRELEVEMENTS ONT ETE EFFECTUES
	CREDITS D'EN-GAGEMENT	CREDITS DE PAIEMENT	
52. Fonds Social - Expériences pilotes et études préparatoires	200.000	100.000	50. Nouveau Fonds Social - Dépenses au titre de l'article 4 de la décision du Conseil du 1er février 1971
80. Projets d'amélioration des structures agricoles visées à l'article 13 du règlement n° 17/64 CEE	130.492.815	48.492.815	81. Actions communes dans le domaine de la réforme des structures agricoles (suite à la résolution du Conseil du 25 mai 1971) 21.972.570 82. Actions communes dans le domaine de la commercialisation et de transformation des produits agricoles (suite à la résolution du Conseil du 25 mai 1971) 80.000.000 83. Actions communes dans des secteurs particuliers 21.686.819 89. Mesures particulières 6.833.426 81. Actions communes dans le domaine de la réforme des structures agricoles (suite à la résolution du Conseil du 25 mai 1971) 21.972.570 82. Actions communes dans le domaine de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles (suite à la résolution du Conseil du 25 mai 1971) 8.000.000 83. Actions communes dans des secteurs particuliers 11.686.819 89. Mesures particulières 6.833.426
82. Actions communes dans le domaine de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles (suite à la résolution du Conseil du 25 mai 1971)	5.059.461	5.059.461	89. Mesures particulières
TOTAUX	135.752.276	53.652.276	

SITUATION DU CHAPITRE 100 - CREDITS PROVISIONNELS

Crédit : 56.788.700 UC

en UC

Intitulés	Virements approuvés
Article 289 - Ecoles européennes	490.107
Poste 3710 - Aéronautique - Recherches de base	8.000.000
Poste 3721 - Actions dans le secteur chaussure	200.000
Poste 6420 - Prime de dénaturation destinée à fournir du sucre aux apiculteurs	1.500.000
Poste 9431 - Subvention à l'AEC pour le fonction- nement des délégations de la Commission dans les pays du Maghreb	423.000
TOTAL	10.613.107

Crédit non utilisé : 46.175.593 UC

SITUATION DU CHAPITRE 101 - RESERVE POUR IMPREVUS

Crédit : 4.000.000 UC

en UC

Intitulés	Virements approuvés
Article 264 - Etudes et enquêtes de caractère statistique	157.518
Poste 2980 - Application de l'arrangement inter- national sur le blé de 1971	14.000
Article 299 - Autres subventions	8.000
Article 343 - Matériel et travaux techniques et scientifiques	100.000
Poste 3921 - Préparation des jeunes à la vie de travail	250.000
Article 951 - Aide communautaire à des populations victimes de catastrophes	900.000
Article 964 - Coopération avec les pays arabes sur le plan régional	891.000
TOTAL	2.320.518

Crédit non utilisé : 1.679.482 UC

UTILISATION DES CREDITS DE L'EXERCICE 1977

(tableaux chiffrés)

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR TITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977

EN MUC

Classifica- tion budgétaire	Mature des dépenses	Crédits autorisés au budget initial		Crédits de la colonne 1 adaptés par budget suppl. n° 1&2		Crédits des col. 1 et 2 adaptés par virements (1)		Engagements contractés	Paie-ments effectués	Reports de crédits		Crédits à annuler
		1	2	2	3	4	5			6	7	
		3	4	5	6	7	8					
Titre 1	Dépenses concernant les personnes liées à l'Institution	248,245	288,177	288,177	288,177	288,177	260,281	257,083	3,198	-	-	27,896
Titre 2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	114,495	117,263	117,263	117,933	117,933	112,775	91,264	21,451	-	-	5,218
Titre 3	Dépenses résultant de l'exercice par l'Institution de missions spécifiques	309,060 223,093	278,248 220,627	278,248 220,627	447,552 220,627	447,552 220,627	248,041	-	191,004 107,079	-	-	8,507 7,072
Titre 4	Remboursements et aides aux Etats membres et divers	21,963 584,579	21,963 629,514	21,963 629,514	30,513 629,514	30,513 629,514	19,845	509,101	10,446	8,069	-	2,599 58,944
Chap. 50/ 53	Fonds social	617,100 172,440	617,100 172,440	617,100 172,440	617,100 172,440	617,100 172,440	616,913	-	0,187 57,065	-	-	-
Chap. 55	Fonds régional	500,000 400,000	500,000 400,000	500,000 400,000	512,475 400,000	512,475 400,000	501,781	-	10,694 109,492	-	-	-
Chap. 59	Aide à des populations de la Communauté victimes de catastrophes	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	4,000	4,600	-	-	-	1,000
Titres 6 et 7	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole Section Garantie	6,167,400	7,101,600	7,101,600	7,103,100	7,103,100	6,570,020	5,570,959	999,061	23,700	-	509,380
Titre 8	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole Section Orientation	325,000 157,800	325,000 157,800	325,000 157,800	325,000 157,800	325,000 157,800	301,543	-	23,457 77,950	-	-	-
Titre 9	Coopération avec les pays en voie de développement et les pays tiers	254,862 302,050	255,499 60,789	255,499 60,789	257,413 47,855	257,413 47,855	246,948	70,589	176,359	3,570	-	6,896 47,855
Titre 10	Crédits provisionnels et réserve pour imprévus	1,751,160 953,333	1,720,348 950,867	1,720,348 950,867	1,902,427 950,867	1,902,427 950,867	1,668,279	-	225,342 351,526	-	-	8,507 7,072
	Crédits non dissociés	7,698,594	8,479,505	8,479,505	8,479,505	8,479,505	7,784,379	6,512,395	1,271,984	35,339	-	659,787

(1) y compris les crédits d'engagement des chapitres 33 et 55 subsistant à la clôture de l'exercice 1976 ou provenant de dégage-ments en 1977 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs.

**TABEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977**

en MLC

Classification budgétaire	Intitulé	Crédits 1977 autorisés		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		Report de crédits		Crédits à annuler		
		y compris les budgets sup- plémentaires ou rectific- catifs n°s 1 et 2	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	de droit		non automatiques	(8)
<b>TITRE 1</b>	<b>DEPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIEES A L'INSTITUTION</b>											
Chapitre 10	Membres de l'Institution	2,465	2,465	2,334	94,69	2,334	100,00	-	-	0,131		
Chapitre 11	Personnel	260,414	260,414	237,390	91,16	236,201	99,50	1,189	-	23,024		
Chapitre 12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	15,786	15,786	11,889	75,31	11,670	98,16	0,219	-	3,897		
Chapitre 13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	7,000	7,000	6,468	92,40	5,017	77,57	1,450	-	0,532		
Chapitre 14	Dépenses de service social	1,112	1,112	1,095	98,47	0,907	82,83	0,189	-	0,017		
Chapitre 15	Organisation de stages et perfectionnement professionnel du personnel	1,400	1,400	1,106	79,00	0,956	86,44	0,150	-	0,294		
	<b>TOTAL DU TITRE 1</b>	<b>288,177</b>	<b>288,177</b>	<b>260,281</b>	<b>90,32</b>	<b>257,083</b>	<b>98,77</b>	<b>3,198</b>	<b>-</b>	<b>27,896</b>		

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Classification budgétaire	Intitulé	Crédits 1977 autorisés		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		Report de crédits		Crédits à annuler
		y compris les budgets sup- plémentaires ou rectifi- catifs n°s 1 et 2	compte tenu des virements	engagements contractés	% d'utilisation par rapport aux crédits col. 3 col. 2	paiements effectués	% des paiements par rapport aux engagements col. 5 col. 5	de droit	non automatiques	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
TITRE 2	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT									
Chapitre 20	Dépenses d'investissement immobilier	p.m.	0,300	0,296	98,67	0,293	98,99	0,003	-	0,004
Chapitre 21	Location d'immeubles et frais accessoires	33,220	32,564	31,350	96,27	29,816	95,11	1,534	-	1,214
Chapitre 22	Biens meubles et frais accessoires	10,436	11,992	11,875	99,02	7,503	63,18	4,372	-	0,117
Chapitre 23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	12,180	11,180	10,665	95,57	9,438	88,33	1,248	-	0,495
Chapitre 24	Frais de réception et de représentation	0,425	0,425	0,420	98,82	0,332	79,05	0,088	-	0,005
Chapitre 25	Frais de réunions et de convocations	8,625	8,625	6,926	80,30	6,208	89,63	0,718	-	1,699
Chapitre 26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	12,432	12,590	12,465	99,01	5,106	40,96	7,358	-	0,125
Chapitre 27	Dépenses de publications et d'information	16,354	16,154	15,853	98,14	9,981	62,96	5,872	-	0,301
Chapitre 28	Subventions d'équilibre budgétaire	22,565	23,055	21,849	94,77	21,841	99,96	0,008	-	1,206
Chapitre 29	Subventions et participations	1,025	1,047	0,997	95,22	0,746	74,82	0,251	-	0,050
	TOTAL DU TITRE 2	117,263	117,933	112,775	95,58	91,264	80,97	21,451	-	5,248



TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES

DE LA SECTION III (COMMISSION)

DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Classification budgétaire et intitulé	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		Paiements sur crédits de paiement reportés non automatique- ment	Engagements de l'exercice restant à liquider	Reports de crédits		Crédits à annuler
		Montant	% par rapport au crédits		Montant	% par rapport au crédits			de droit	non-auto- matique- ment	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Chapitre 36 * Dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information	3,300	2,394	72,55	1,750	0,520	29,71	-	1,874	0,906 E 1,230 P	-	-
Chapitre 37 * Dépenses ressortissant aux domaines industriel et des transports	9,000	-	0,00	2,836	-	0,00	-	-	9,000 E 2,836 P	-	-
TOTAL TITRE 3	447,552	248,041	55,42	220,627	106,536	48,29	5,085	140,470	191,004 E 107,049 P	-	8,507 E 7,072 P

\* Ces chapitres comportent également des crédits non dissociés, voir la page 445



TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977

en MLC

Classification budgétaire	Intitulé	Crédits 1977 autorisés		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		Reports de crédits		Crédits à annuler		
		y compris les budgets sup- plémentaires ou rectifici- catifs n°s 1 et 2	(1) (2)	engagements contractés	% d'utilisation par rapport aux crédits col. 3 col. 2	(3) (4)	paiements effectués	% des paiements par rapport aux engagements col. 5 col. 3	de droit		non automatiques	(7) (8)
TITRE 3	DEPENSES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPECIFIQUES											
Chapitre 30 *	<u>CREDITS NON DISSOCIES</u> Dépenses ressortissant au domaine social	4,985	4,985	4,492	84,09	2,596	61,93	1,596	-	0,793		
Chapitre 31	Dépenses ressortissant au domaine agricole	5,304	5,304	5,098	96,12	1,898	37,23	3,499	-	0,206		
Chapitre 34	Dépenses relatives au contrôle de sécurité	0,745	0,875	0,812	99,63	0,418	51,48	0,394	-	0,003		
Chapitre 35	Dépenses relatives à la protection de l'homme et de son environnement	5,872	5,872	4,871	82,95	2,867	58,86	2,004	-	1,001		
Chapitre 36 *	Dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information	1,332	1,332	1,232	92,49	0,773	57,87	0,549	-	0,100		
Chapitre 37 *	Dépenses ressortissant aux domaines industriel et des transports	0,650	8,850	0,781	8,82	0,037	4,74	0,744	8,069	-		
Chapitre 39	Autres dépenses résultant de l'exercice pour l'institution de missions spécifiques	3,105	3,355	2,858	85,19	0,869	30,41	1,989	-	0,497		
	Total des crédits non dissociés	21,963	30,513	19,845	65,04	9,399	47,36	10,446	8,069	2,599		

\* Ces chapitres comportent également des crédits dissociés, voir aux pages 143 et 144

**TABEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977**

en MUC

Classification budgétaire	Intitulé	Crédits 1977 autorisés		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		Reports de crédits		Crédits à annuler
		y compris les budgets sup- plémentaires ou rectifi- catifs n°s 1 et 2 (1)	compte tenu des virements (2)	engagements contractés (3)	% d'utilisation par rapport aux crédits col. 3 col. 2 (4)	paiements effectués (5)	% des paiements par rapport aux engagements col. 5 col. 3 (6)	de droit (7)	non automatiques (8)	
TITRE 4	REMBOURSEMENTS ET AIDES AUX ETATS MEMBRES ET DIVERS									
Chapitre 40	Remboursement forfaitaire aux Etats membres des frais encourus pour la perception des ressources propres	629,514	629,514	570,570	90,64	509,101	89,23	61,469	-	58,944
Chapitre 41	Application du "mécanisme financier" conformément à la décision du Conseil du 17 mai 1976	p.m.	p.m.	p.m.	-	-	-	-	-	-
Chapitre 42	Prêts communautaires	p.m.	p.m.	p.m.	-	-	-	-	-	-
Chapitre 48	Pertes de change	p.m.	p.m.	p.m.	-	-	-	-	-	-
Chapitre 49	Banque européenne d'exportation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL DU TITRE 4	629,514	629,514	570,570	90,64	509,101	89,23	61,469	-	58,944

**TABEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)**

**DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977**

en MUC

Classification budgétaire et intitulé	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		Engagements de l'exercice restant à liquider	Reports de crédits		Crédits à annuler	
		Montant	% par rapport au crédits		Montant	% par rapport au crédits		de droit	non-auto- matique- ment		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>TITRE 5</b>											
<b>FONDS SOCIAL ET REGIONAL</b>											
<b>CREDITS DISSOCIES</b>											
Chapitre 50											
Nouveau fonds social -	273,000										
Dépenses au titre de l'article 4 de la décision du	- 0,200								0,140 E		
Conseil du 1er février 1971	272,800	272,660	99,95	48,400	37,057(1)	76,56	-	272,660	11,343 P	-	-
Chapitre 51											
Nouveau fonds social -											
Dépenses au titre de l'article 5 de la décision du											
Conseil du 1er février 1971	343,000	342,974	99,99	123,500	77,897(2)	63,07	-	339,093	0,026 E	-	-
Chapitre 52											
Fonds social - Expériences	1,100										
pilotes et études préparatoires	+ 0,200	1,279	98,38	0,540	0,421	77,96	-	0,858	0,021 E	-	-
	- 1,300								0,119 P	-	-
Chapitre 53											
Fonds social - Dépenses prévues											
à l'article 125 § 1 sous a)											
du Traité CEE											
<b>TOTAL - FONDS SOCIAL</b>	617,100	616,943	99,97	172,440	115,375	66,91	-	612,611	0,187 E	-	-
									57,065 P	-	-

(1) Dont 36,140 MUC sur engagements restant à liquider à la clôture de l'exercice 1976 et 0,917 MUC concernant les engagements contractés en 1975 et 1976 sur les autorisations d'engagements pour l'exercice 1977.

(2) Dont 74,076 MUC sur engagements restant à liquider à la clôture de l'exercice 1976.

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES

DE LA SECTION III (COMMISSION)

DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Classification budgétaire et intitulé	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		Engagements de l'exercice restant à liquider	Reportis de crédits		Crédits à annuler	
		Montant	% par rapport au crédits		Montant	% par rapport au crédits		de droit	non-auto- matique- ment		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Chapitre 55											
Fonds européen de développement régional											
• subsistants (1)	12,475										
• exercice en cours	<u>500,000</u>										
• total	512,475	501,781	97,91	400,000	290,508(2)	72,63	-	324,252	10,694 E 109,492 P	-	-

(1) Y compris les crédits provenant de déagements en 1977 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs.

(2) Dont 112,979 MUC sur engagements restant à liquider à la clôture de l'exercice 1976.

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Classification budgétaire	Intitulé	Crédits 1977 autorisés		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		Report de crédits		Crédits à annuler
		y compris les budgets sup- plémentaires ou rectifi- catifs n°s 1 et 2 (1)	compte tenu des virements (2)	engagements contractés (3)	% d'utilisation par rapport aux crédits col. 3 col. 2 (4)	paiements effectués (5)	% des paiements par rapport aux engagements col. 5 col. 3 (6)	de droit (7)	non automatiques (8)	
TITRE 5	FONDS SOCIAL ET REGIONAL									
Chapitre 59	<u>CREDITS NON DISSOCIES</u> Aide à des populations de la Communauté victimes de catastrophes	5,000	5,000	4,000	80,00	4,000	100,00	-	-	1,000

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Classification budgétaire	Intitulé	Crédits 1977 autorisés		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements			Reports de crédits		Crédits à annuler							
		y compris les budgets sup- plémentaires ou rectifi- catifs n°s 1 et 2	(1)	compte tenu des virements	(2)	engagements contractés	(3)	% d'utilisation par rapport aux crédits col. 3 col. 2	(4)	paiements effectués		(5)	% des paiements par rapport aux engagements col. 5 col. 3	de droit	(7)	non automatiques	(8)	(9)
TIITRES 6 § 7	FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE SECTION GARANTIE																	
Chapitre 60	Céréales	763,300		606,577		558,656	92,11		378,297		67,72		180,359	-			47,861	
Chapitre 61	Riz	21,000		21,000		12,718	60,56		12,718		100,00		-	-			8,282	
Chapitre 62	Lait et produits laitiers	2.484,900		2.536,683		2.481,751	97,83		2.465,644		99,35		16,108	21,783			33,149	
Chapitre 63	Matières grasses	412,600		356,600		304,998	85,53		92,994		30,49		212,004	-			51,602	
Chapitre 64	Sucre	414,000		545,500		536,678	98,38		536,678		100,-		-	-			8,822	
Chapitre 65	Viande bovine	495,400		495,400		410,846	82,93		354,923		86,39		55,923	-			84,554	
Chapitre 66	Viande porcine	90,000		45,000		31,869	70,82		30,927		97,04		0,942	-			13,131	
Chapitre 67	Oeufs et volaille	25,000		25,000		22,284	89,14		22,284		100,-		-	-			2,716	
Chapitre 68	Fruits et légumes	447,500		187,500		186,229	99,32		58,573		31,45		127,656	-			1,271	
Chapitre 69	Vins	109,000		109,000		90,949	83,41		64,293		70,71		26,626	-			18,081	
Chapitre 70	Tabac	203,000		209,000		205,285	98,22		100,711		49,06		104,573	-			3,715	
Chapitre 71	Pêche	10,000		10,000		7,904	79,04		7,868		99,54		0,036	-			2,096	
Chapitre 72	Alcool éthylique d'origine agricole	p.m.		p.m.		-			-				-	-			-	
Chapitre 73	Autres secteurs ou produits sous organisation commune des marchés	54,400		54,400		51,380	94,45		49,230		95,82		2,150	-			3,020	

**TABEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977**

en MUC

Classification budgétaire	Intitulé	Crédits 1977 autorisés		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		Report de crédits		Crédits à annuler
		y compris les budgets sup- plémentaires ou rectifi- catifs n°s 1 et 2 (1)	compte tenu des virements (2)	engagements contractés (3)	% d'utilisation par rapport aux crédits col. 3 col. 2 (4)	paiements effectués (5)	% des paiements par rapport aux engagements col. 5 col. 3 (6)	de droit (7)	non automatiques (8)	
Chapitre 74	Restitutions pour certaines marchan- disés résultant de la transformation de produits agricoles	48,000	128,000	124,147	96,99	124,147	100,-	-	-	3,853
Chapitre 75	Montants compensatoires adhésion octroyés au titre des échanges intra-communautaires	250,000	200,000	174,930	87,47	174,930	100,-	-	-	25,070
Chapitre 76	Crédits pour l'apurement des périodes de comptabilisation antérieures au 1er janvier 1971	p.m.	p.m.	-	-	-	-	-	-	-
	SOUS-TOTAL / CHAPITRES 60 à 76	5.528,100	5.529,600	5.200,592	94,05	4.474,216	86,03	726,376	21,783	307,225
Chapitre 78	Montants compensatoires monétaires	970,000	970,000	859,938	88,65	859,938	100,-	-	-	110,062
Chapitre 79	Dépenses découlant de l'application de taux de change différents	603,500	603,500	509,490	84,42	236,805	46,48	272,685	1,917	92,093
	SOUS-TOTAL / CHAPITRES 78 et 79	1.573,500	1.573,500	1.369,428	87,03	1.096,743	80,09	272,685	1,917	202,455
	TOTAL DES TITRES 6 ET 7	7.101,600	7.103,100	6.570,020	92,50	5.570,959	84,79	999,061	23,700	509,380

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)

DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Classification budgétaire et intitulé	Crédits d'engagement		Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		Engagements de l'exercice restant à liquider	Reports de crédits		Crédits à annuler								
	2	3	Montant	% par rapport au crédits		4	5		Montant	% par rapport au crédits		6	7	8	9	de droit	non-auto- matique- ment	10	11
TITRE 8																			
FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE SECTION ORIENTATION																			
Chapitre 80																			
Projets d'amélioration des structures agricoles visées à l'article 13 du règlement n° 17/64/CEE	91,200 + 130,493 221,693	221,693	221,693	100,00	6,000 48,493 + 54,493	-	0,00	-	221,693	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chapitre 81																			
Actions communes dans le do- maine de la réforme des struc- tures agricoles (suite à la résolution du Conseil du 25 mai 1971)	98,300 + 21,973 76,327	76,358	76,358	94,80	98,300 21,973 76,327	72,358	94,80	-	-	3,969 E 3,969 P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chapitre 82																			
Actions communes dans le domaine de la commercialisa- tion et de la transformation des produits agricoles (suite à la résolution du Conseil du 25 mai 1971)	81,000 + 74,941 6,059	0,056	0,056	0,92	9,000 2,941 6,059	0,056	0,92	-	-	6,003 E 6,003 P	-	-	-	-	-	-	-	-	-



TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)

DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Classification budgétaire et intitulé	Crédits d'engagement		Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		Paiements sur crédits de paiement reportés non automatique- ment	Engagements de l'exercice restant à liquider	Reports de crédits		Crédits à annuler
	2	3	Montant	% par rapport au crédits		4	5			Montant	% par rapport au crédits	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Chapitre 83												
Actions communes dans des secteurs particuliers	39,500 - 21,687 <u>17,813</u>	4,560	25,60	- 11,687 <u>17,813</u>	4,560	25,60	-	-	13,253 E 13,253 P	-	-	
Chapitre 88												
Crédits réservés au cours des exercices précédents pour le financement des dépenses des chapitres 81 à 83	p.a.a.	-	-	p.a.a.	-	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 89												
Mesures particulières	15,000 - 11,893 <u>3,107</u>	2,876	92,57	- 11,893 <u>3,107</u>	2,876	92,57	-	-	0,231 E 0,231 P	-	-	
TOTAL DU TITRE 8	325,000	301,513	92,78	157,800	79,850	50,60	-	221,693	23,457 E 77,950 P	-	-	

**TABEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977**

en MUC

Classification budgétaire	Intitulé	Crédits 1977 autorisés		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		Reports de crédits		Crédits à annuler
		y compris les budgets sup- plémentaires ou rectific- catifs n°s 1 et 2 (1)	compte tenu des virements (2)	engagements contractés (3)	% d'utilisation par rapport aux crédits col. 3 col. 2 (4)	paiements effectués (5)	% des paiements par rapport aux engagements col. 5 col. 3 (6)	de droit (7)	non automatiques (8)	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
TITRE 9	COOPERATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (P.V.D.) ET LES PAYS TIERS									
Chapitre 92	Aide alimentaire	178,400	178,400	176,463	98,91	52,645	29,83	123,818	-	1,937
Chapitre 93	Coopération financière et technique avec des pays en voie de développe- ment non associés	50,375	50,375	49,862	98,98	1,926	3,86	47,936	-	0,513
Chapitre 94	Actions spécifiques de coopération financière et technique avec les P.V.D.	9,729	10,452	6,470	63,73	4,095	63,29	2,375	2,679	1,003
Chapitre 95	Actions circonstancielles en faveur des P.V.D.	0,800	1,700	1,700	100,00	0,800	47,06	0,900	-	-
Chapitre 96	Aide à des pays tiers	15,895	16,786	12,454	74,49	11,424	89,32	1,330	0,891	3,441
	TOTAL DU TITRE 9	255,499	257,413	246,948	95,93	70,569	28,58	176,359	3,570	6,896

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES  
DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1977 AU 31 DECEMBRE 1977

en MUC

Classification budgétaire	Intitulé	Crédits 1977 autorisés		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		Report de crédits		Crédits à annuler
		y compris les budgets sup- plémentaires ou rectifici- catifs n°s 1 et 2 (1)	compte tenu des virements (2)	engagements contractés (3)	% d'utilisation par rapport aux crédits $\frac{\text{col. 3}}{\text{col. 2}}$ (4)	paiements effectués (5)	% des paiements par rapport aux engagements $\frac{\text{col. 5}}{\text{col. 3}}$ (6)	de droit (7)	non automatiques (8)	
TITRE 10	AUTRES DEPENSES									
Chapitre 100	Crédits provisionnels	56,789	46,176	-	-	-	-	-	-	46,176
Chapitre 101	Réserve pour imprévu	4,000	1,679	-	-	-	-	-	-	1,679
	TOTAL DU TITRE 10	60,789	47,855	-	-	-	-	-	-	47,855
	//TOTAUX GENERAUX//									
	<u>CREDITS DISSOCIES</u>									
	•Crédits d'engagement	1.720,348	1.902,127	1.668,279	87,71	-	225,342	-	-	8,507
	•Crédits de paiement	950,867	950,867	-	-	529,269	351,526	-	-	7,072
	<u>CREDITS NON DISSOCIES</u>	8.479,505	8.479,505	7.784,379	91,80	6.542,395	1.271,984	35,339		659,787

(1) Par rapport aux crédits.



UTILISATION DES CREDITS REPORTEES

DE 1976 A 1977

(tableaux chiffrés)

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR TITRE - DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL  
AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés automati- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non automati- quement	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements	
Titre 1	Dépenses concernant les person- nes liées à l'Institution	2,494	2,387	95,71	0,107	-					
Titre 2	Immubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	173,842	171,342	98,56	2,500	0,070	0,070	100,00	100,00	0,070	-
Titre 3 (sauf chap.55)	Dépenses résultant de l'exer- cice par l'Institution de mis- sions spécifiques	37,980	16,018	42,17	21,962	4,977	4,837	97,19	100,00	4,837	0,140
Chapitre 33	Dépenses de recherches et d'investissement	28,262	21,470	75,97	6,792	5,095	-	-	99,80(1)	5,085	0,010
Titre 4	Aides, subventions et participations	2,831	2,763	97,60	0,068	-					
Chap. 50/54	Fonds social	429,234	201,518	46,95	227,716	-					
Chapitre 55	Fonds régional	82,000	82,000	100,00	-	-					
Chapitre 58	Aide de la Communauté à la région sinistrée du Frioul	60,000	4,258	7,10	55,742(2)	-					
Titres 6 et 7	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole - section Garantie	585,378	503,526	86,02	81,852	92,355	92,355	100,00	100,00	92,355	-
Titre 8	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole - section Orientation	929,500	157,304	16,92	772,196(3)	128,825	127,358	100,00	46,74	59,530	1,468
Titre 9	Dépenses de coopération avec les pays en voie de dévelop- pement	197,715	128,377	64,93	69,338	17,150	16,964	98,91	100,00	16,964	0,186
	TOTAUX	2.529,237	1.290,963	51,04	1.238,274	248,472	241,584	99,26(4)	71,92(4)	178,841	1,794(4)

(1) Par rapport aux crédits. (2) A reporter à nouveau, art. 108 § 3 du R.F. (3) dont 770,849 MUC à reporter à nouveau, art. 108 § 3 du R.F. (4) Le chapitre 33 non compris.

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL

AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés automati- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non automati- quement	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements	
<b>TITRE 1</b>	<b>DEPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIEES A L'INSTITUTION</b>										
Chapitre 11	Personnel	0,518	0,489	94,40	0,029	-					
Chapitre 12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	0,254	0,226	88,98	0,028	-					
Chapitre 13	Dépenses relatives aux mis- sions et aux déplacements	1,180	1,148	97,20	0,032	-					
Chapitre 14	Dépenses de service social et de perfectionnement profes- sionnel du personnel	0,430	0,422	98,14	0,008	-					
Chapitre 15	Frais d'organisation de stages dans les services de l'Institu- tion	0,113	0,102	90,27	0,011	-					
	<b>TOTAL DU TITRE 1</b>	<b>2,494</b>	<b>2,387</b>	<b>95,71</b>	<b>0,107</b>	<b>-</b>					

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL  
AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés autoatli- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non autoatli- quement	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler	
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements		
TIITRE 2	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT											
Chapitre 21	Location d'immeubles et frais accessoires	2,197	1,756	79,93	0,441	0,070	0,070	100,00	0,070	100,00	-	
Chapitre 22	Biens meubles et frais accessoires	2,537	2,374	93,58	0,163	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	1,687	1,610	95,44	0,077	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 24	Frais de réception et de représentation	0,061	0,060	98,36	0,001	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 25	Frais de réunions et de convocations	0,552	0,505	91,49	0,047	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	6,131	5,884	95,97	0,247	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 27	Dépenses de publications et d'information	4,808	3,283	68,28	1,525	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 29	Remboursement forfaitaire aux Etats membres des frais encourus pour la perception des ressources propres	155,869	155,869	100,00	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL DU TIITRE 2	173,842	171,342	98,56	2,500	0,070	0,070	100,00	0,070	100,00	-	



TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL

AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés automati- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non automati- quement	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler	
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements		
TITRE 3	DEPENSES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPECIFIQUES											
Chapitre 30	Dépenses ressortissant au domaine social	3,481	1,951	56,05	1,530	0,044	0,027	100,00	0,027	100,00	0,017	
Chapitre 31	Dépenses ressortissant au domaine agricole	3,528	2,533	71,80	0,995	-						
Chapitre 32	Dépenses ressortissant aux domaines industriels et énergétiques	25,681	6,473	25,21	19,208	4,933	4,810	97,50	4,810	100,00	0,123	
Chapitre 33	Dépenses de recherches et d'investissement	voir page n°463										
Chapitre 34	Dépenses relatives au contrôle de sécurité	0,205	0,190	92,68	0,075	-						
Chapitre 35	Protection de l'homme et de son environnement	1,503	1,447	96,27	0,056	-						
Chapitre 36	Dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information	2,475	2,376	96,00	0,099	-						

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL  
AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés automati- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non automati- quement	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements	
	(suite TITRE 3)										
Chapitre 38	Prestations entre Institutions	0,017	0,017	100,00	-	-					
Chapitre 39	Autres dépenses résultant de l'exercice par l'Institution de missions spécifiques	1,090	1,032	94,68	0,058	-					
	TOTAL DU TITRE 3 (*)	37,980	16,018	42,17	21,962	4,977	4,837	97,19	4,837	100,00	0,140

(\*) Chapitre 33 non compris

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL AU 31 décembre 1977

en MUC

Classification budgétaire et intitulé	Engagements restant à liquider à la clôture de l'exer- cice 1976	Crédits reportés automa- tiquement	Paiements sur				Crédits reportés non auto- matiquement	Crédits de l'exer- cice 1977	Crédits à annuler	Engagements restant à liquider à la clôture de l'exer- cice 1976 et non encore liquidés (1)	Crédits reportés non automa- tiquement	Paiements	% par rapport aux crédits reportés	Crédits à annuler
			Crédits reportés automa- tiquement	% par rapport aux crédits reportés	Crédits reportés non auto- matiquement	Crédits de l'exer- cice 1977								
CHAPITRE 33  DEPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT	43,427	28,262	21,470	75,97	-	3,558	6,792	47,236	5,065	5,065	5,065	99,80	-0,010	

(1) Après avoir tenu compte des déagements éventuels (1,163 MUC)

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL  
AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés automati- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non automati- quement	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements	
TITRE 4	AIDES, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS										
Chapitre 41	Subventions et participations	0,238	0,471	71,85	0,067	-					
Chapitre 42	Subventions d'équilibre budgétaire	0,009	0,008	88,89	0,001	-					
Chapitre 44	Participation de la CEE aux dépenses administratives d'accords internationaux	0,076	0,076	100,00	-	-					
Chapitre 49	Participation à l'aide financière de la B.E.I. au Portugal	2,508	2,508	100,00	-	-					
	TOTAL DU TITRE 4	2,831	2,763	97,60	0,068	-					

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL  
AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés automati- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non automa- tiquement	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler	
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements		
TITRE 5	FONDS FONDS SOCIAL											
Chapitre 50	Nouveau fonds social Dépenses au titre de l'art. 4 de la décision du Conseil du 1er février 1971	165,099	63,626	38,54	101,473	-						
Chapitre 51	Nouveau fonds social Dépenses au titre de l'art. 5 de la décision du Conseil du 1er février 1971	263,484	137,294	52,11	126,190	-						
Chapitre 52	Fonds social Expériences pilotes et études préparatoires	0,651	0,598	91,86	0,053	-						
	TOTAL DU FONDS SOCIAL	429,234	201,518	46,95	227,716	-						

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION)  
DU BUDGET GENERAL AU 31 décembre 1977

en MUC

Classification budgétaire et intitulé	Engagements restant à liquider à la clôture de l'exer- cice 1976	Crédits reportés automa- tiquement	Paiements sur			Crédits reportés non auto- matiquement	Crédits de l'exer- cice 1977	Crédits à annuler	Engagements restant à liquider à la clôture de l'exer- cice 1976 et non encore liquidés (1)	Crédits reportés non automa- tiquement	Paiements	% par rapport aux crédits reportés	Crédits à annuler
			Crédits reportés automa- tiquement	% par rapport aux crédits reportés	Crédits reportés non auto- matiquement								
CHAPITRE 55  FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	431,901	82,000	82,000	100,00	-	112,979	-	224,547	-				

(1) Après avoir tenu compte des engagements éventuels (12,376 MUC)

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL

AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés automati- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non automati- quement	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements	
Chapitre 58	Aide de la Communauté à la région sinistrée du Frioul	60,000	4,258	7,10	55,742(1)	-					
							6	7	8	9	10

(1) Ces crédits sont à reporter à nouveau conformément aux dispositions de l'art. 108 § 3 du R.F.

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL  
AU 31 décembre 1977

en M.J.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés automati- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non automati- quement	6 Utilisation en engagements		7 Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler
							Montant	% par rap- port aux crédits reportés	Montant	% par rap- port aux engagements	
TITRES 6 ET 7	FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE SECTION GARANTIE										
Chapitre 60	Céréales	9,984	5,210	52,18	4,774	27,996	100,00	27,996	100,00	100,00	
Chapitre 61	Riz	-	-	-	-	1,144	100,00	1,144	100,00	100,00	
Chapitre 62	Lait et produits laitiers	75,275	75,098	99,76	0,177	63,215	100,00	63,215	100,00	100,00	
Chapitre 63	Matières grasses	9,037	5,823	64,44	3,214	-	-	-	-	-	
Chapitre 64	Sucre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 65	Viande bovine	6,359	6,354	99,92	0,005	-	-	-	-	-	
Chapitre 66	Viande porcine	4,736	4,317	91,15	0,419	-	-	-	-	-	
Chapitre 68	Fruits et légumes	149,227	140,995	94,48	8,232	-	-	-	-	-	
Chapitre 69	Vins	125,830	123,370	98,04	2,460	-	-	-	-	-	
Chapitre 70	Tabac	149,662	140,294	93,74	9,368	-	-	-	-	-	
Chapitre 73	Autres secteurs ou produits sous organisation commune des marchés	2,168	2,065	95,25	0,103	-	-	-	-	-	
Chapitre 79	Engagements provisionnels n'ayant pas fait l'objet d'en- gagements selon la nomenclature budgétaire	53,099	-	0,00	53,099	-	-	-	-	-	
	TOTAL DES TITRES 6 ET 7	585,378	503,526	86,02	81,852	92,355	100,00	92,355	100,00	100,00	



TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL  
AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulés	1 Crédits reportés automati- quement	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non automati- quement	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements	
TITRE 8	FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE										
Chapitre 80	SECTION ORIENTATION Projets d'amélioration des structures agricoles visées à l'article 13 du règlement n° 17/64/CEE	926,555	756,029	16,84	770,526(1)	106,661	106,472	99,82	40,472	38,01	0,189
Chapitre 81	Actions communes dans le domaine de la réforme des structures agricoles (suite à la résolution du Conseil du 25 mai 1971)	-				4,681	4,681	100,00	4,681	100,00	-
Chapitre 82	Actions communes dans le domaine de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles (suite à la résolution du Conseil du 25 mai 1971)					0,996	0,996	100,00	0,996	100,00	-
Chapitre 83	Actions communes dans des secteurs particuliers	2,945	1,275	43,29	1,670(2)	14,624	15,510	92,38	11,683	86,48	1,114
Chapitre 89	Mesures particulières	-				1,863	1,698	91,14	1,698	100,00	0,165
	TOTAL DU TITRE 8	929,500	757,304	16,92	772,196	128,825	127,358	98,86	59,530	46,74	1,468

(1) dont 769,179 MUC à reporter à nouveau conformément aux dispositions de l'art. 108 § 3 du R.F.

(2) à reporter à nouveau conformément aux dispositions de l'art. 108 § 3 du R.F.

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS  
DE L'EXERCICE 1976 A 1977 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL  
AU 31 décembre 1977

en M.U.C.

Classification budgétaire	Intitulé	1 Crédits reportés autoatli- quant	2 Paiements	3 % par rap- port aux crédits reportés	4 Crédits à annuler	5 Crédits reportés non autoatli- quant	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements		10 Crédits à annuler
							6 Montant	7 % par rap- port aux crédits reportés	8 Montant	9 % par rap- port aux engagements	
TITRE 9	DEPENSES DE COOPERATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOP- PEMENT (P.V.D.) DEPENSES D'AIDE ALIMENTAIRE ET AUTRES DEPENSES										
Chapitre 90	Coopération financière et tech- nique avec les P.V.D. non asso- ciés	23,220	8,333	35,89	14,887	-					
Chapitre 92	Aide alimentaire	172,753	117,851	68,46	54,302	17,150	16,964	98,91	16,964	100,00	0,186
Chapitre 93	Actions spécifiques de coopé- ration financière et technique avec les P.V.D.	2,342	2,193	93,64	0,149	-					
	TOTAL DU TITRE 9	197,715	128,377	64,93	69,338	17,150	16,964	98,91	16,964	100,00	0,186
	TOTAL GENERAL	2,529,237	1,290,963	51,04	1,238,274 (2)	248,472	241,584	99,26(1)	178,841	71,92(1)	1,794(1)

(1) Le chapitre 33 non compris. (2) dont 826,591 MUC à reporter à nouveau conformément aux dispositions de l'article 108 § 3 du R.F.